



Actes du Colloque

du 4 octobre 2023

SOMMAIRE

Introduction	3
Plénière d'ouverture - Préparer la COP 16 de la Convention sur la Diversité Biologique : accélérer le passage à l'échelle des actions	4
Atelier 1 Quels rôles et conditions d'utilisation des certificats de biodiversité ?	14
Atelier 2 Quels besoins de gouvernance pour la biomasse forestière ?	20
Atelier 3 Comment évaluer la matérialité pour le reporting biodiversité (TNFD, CSRD, article 29 LEC) ?	26
Atelier 4 Comment le secteur privé peut-il contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal ?	32
Plénière - Les engagements d'entreprises act4nature international	38
Atelier 5 Quelles nouvelles solutions et engagements d'entreprises pour lutter contre la déforestation ?	48
Atelier 6 Quels scénarios pour une agriculture favorable à la santé, à la biodiversité et au climat ?	54
Atelier 7 Acteurs économiques et protection des océans : quel rôle des accords internationaux pour le passage à l'action ?	64
Atelier 8 La biodiversité dans la gouvernance : quel rôle du dialogue et de l'engagement actionnarial ?	70
Plénière de clôture	76
Conclusion	86
Remerciements	89

INTRODUCTION

Un dialogue renforcé

Le succès de la première édition en 2022, la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires, la tenue de la COP 15 et l'adoption de l'accord de Kunming-Montréal ainsi que l'avancée des travaux liés à la TNFD ont conduit Entreprises pour l'Environnement (EpE) et l'Institut de la Finance Durable (IFD) à organiser une seconde édition du colloque DEFi « Dialogue Entreprise-Finance sur les solutions et actions pour la nature », le 4 octobre 2023. L'organisation de cette journée a permis d'atteindre plusieurs objectifs :

- poursuivre la dynamique d'échanges entre institutions financières, entreprises et parties prenantes sur leurs actions en faveur de la biodiversité après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- échanger sur les exigences des cadres de reporting biodiversité pour les entreprises et institutions financières et en particulier de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures dévoilée en septembre 2023 ;
- aborder le rôle des acteurs économiques dans la lutte contre la déforestation et la protection des océans ;
- améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein des instances de gouvernance ;
- débattre du rôle et des conditions d'utilisation du marché émergent des certificats de biodiversité.

Le colloque a rassemblé plus de 170 experts issus d'entreprises industrielles, du secteur financier, du conseil, d'institutions scientifiques, d'ONG et de pouvoirs publics. Plus de 15 heures d'échanges et de débats de fond ont permis d'étudier plusieurs thématiques complexes, de nourrir les engagements, et ont rappelé le besoin de multiplier les collaborations et les actions en faveur de la biodiversité et du climat sans attendre la mise en place d'indicateurs, d'outils et de méthodes consensuels, dont l'élaboration, nécessaire, peut se faire en parallèle.

Ce document retranscrit de façon synthétique les débats de cette journée.

Plénière d'ouverture

**Préparer la COP 16
de la Convention sur la Diversité
Biologique : accélérer le passage
à l'échelle des actions**

Les solutions permettant de préserver voire de restaurer la biodiversité, le climat et les ressources sont désormais mieux documentées par la science et mieux intégrées par les entreprises et les institutions financières. Adopté lors de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) en décembre 2022, l'accord de Kunming-Montréal insiste sur le rôle que les entreprises et les acteurs financiers peuvent jouer pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020. Dotée de ce nouveau référentiel, la CBD appelle d'ailleurs déjà les entreprises à organiser le passage à l'échelle des solutions et à se préparer à annoncer et à faire le bilan de la mise en œuvre d'engagements d'action pour la COP 16 prévue fin 2024.

Les entreprises et les institutions financières s'organisent en conséquence et intègrent spontanément, et de façon croissante, la mesure des dépendances, impacts, risques et opportunités de leurs activités vis-à-vis de la nature. La première version opérationnelle du cadre de reporting volontaire de la TNFD, publiée en septembre 2023 est un outil déjà utilisable pour accroître la transparence des entreprises et des institutions financières, fluidifier le dialogue et organiser à grande échelle la réorientation des flux de capitaux vers les solutions positives pour la biodiversité.

Intervenants

Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive, IPBES

Sylvie Lemmet, Ambassadrice pour l'Environnement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Yves Perrier, Président, IFD

Marc-André Selosse, Microbiologiste & écologue, Professeur, Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Antoine Sire, Directeur de l'Engagement d'entreprise et membre du Comité Exécutif, BNP Paribas

Animation :

Anne-Catherine Husson-Traore, Directrice générale, Novethic

Accueil et introduction

Anne-Catherine Husson-Traore (Novethic) : Nous faisons le constat que la biodiversité fait l'objet d'une préoccupation grandissante dans nos sociétés et que les solutions autour de sa préservation sont elles aussi de plus en plus documentées. Les acteurs disposent maintenant d'un texte important adopté fin 2022 qui a donné lieu à l'accord de Kunming-Montréal. La cible 15 de cet accord insiste tout particulièrement sur le rôle que les entreprises doivent jouer en matière de publication des impacts, des risques et des dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020 est un nouveau référentiel fondamental pour comprendre comment les entreprises et les investisseurs peuvent prendre en compte ce sujet.

Les business models conventionnels fonctionnent de moins en moins et nombre d'acteurs cherchent à en construire de nouveaux. D'où l'importance du dialogue qui nous réunit aujourd'hui et qui est symboliquement coorganisé par l'Institut de la Finance Durable et Entreprises pour l'Environnement. L'objectif de cette journée est d'identifier les paramètres et les indicateurs que les institutions financières et les entreprises pourraient utiliser pour mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs interactions.

Message de David Cooper, Secrétaire exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique

*Good day. I'm honoured to join you today, albeit virtually. Recently, millions of people have been exposed to floods, wildfires, droughts, extreme heat. We call these natural disasters, but in fact the increased frequency and severity of these events is caused by climate change and ecosystem degradation. **The interlocked planetary crises of biodiversity loss, climate change, pollution and degradation of lands and waters require urgent and complementary action.** The good news is that there are many positive linkages between action to restore and protect biodiversity, build resilience against climate change, and reduce pollution.*

As you know, at COP 15, the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework was adopted by the Parties to the Convention on Biological Diversity. This Framework is a landmark set of commitments towards achieving the shared global vision of "living in harmony with nature by 2050". The Framework is composed of an ambitious set of goals and targets, designed to trigger urgent action this decade – to halt and reverse biodiversity loss, seeing tangible results by 2030. It includes targets for the conservation, restoration, and enhancement of ecosystems, on reducing pressures related to the exploitation of species, on pollution and climate change,

as well as on sustainable production and consumption. It is imperative to remember that this Framework was adopted not just for governments, but for all actors of society. Businesses, financial organisations, public and private, have important roles to play. Market actors must anticipate, prepare, and build action to halt and reverse biodiversity loss.

To achieve the vision, goals and targets of the Framework, Parties to the CBD have committed to mobilize appropriate means of implementation – including financial resources, capacity building, technical collaboration and knowledge sharing. The global biodiversity financing gap is estimated to be approximately 700 billion USD per year. But this represents just a fraction of the trillions of dollars of financial flows annually directed towards economic activities that are harmful for biodiversity. In 2020, we estimated that the overall global financial flows in which the needs of biodiversity are rarely, if ever, considered, include: 350 trillion USD of funds managed by global capital markets and about 230 trillion USD of global debt¹. Governments must mobilize domestic public finance and international development finance, in support of implementation domestically and in developing countries. They also need to strengthen and develop economic instruments that incentivize private sector investment towards the conservation, restoration, and sustainable use of biodiversity.

Target 15 in the Framework establishes requirements for large businesses and financial institutions to publicly disclose their risks, dependencies, and impacts related to biodiversity, along their value chains and across portfolios. The aim of this is to enable businesses and financial institutions to progressively reduce their negative impacts on biodiversity. Mandatory climate-related disclosures are common in many jurisdictions, and we are seeing some countries progress towards the adoption of mandatory nature-related disclosures and frameworks.

*Last month in New York, the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures launched methodologies and guidance for the assessment and reporting of nature-related risks, dependencies and impacts. This initiative is a crucial development for providing clarity and consistency on how this information should be understood, assessed and reported. Most importantly, this will enable businesses to draw clear plans and strategies to reduce their impacts on biodiversity over time in line with the global goal to halt and reverse biodiversity loss. **Biodiversity loss affects our entire economy and society. Business-as-usual is no longer an option. We must transform our relationship with nature and biodiversity if we want to secure a future for the planet***

1. Source : CBD, [Panel of experts on resources mobilisation](#), Mars 2022.

and for ourselves. The only way to build resilience in our society, in the economy, and consequently in your businesses, is to acknowledge and act against biodiversity loss, climate change and pollution. Action needs to start now. I thank you for your attention and wish you a successful event.

Yves Perrier (IFD) : L'Institut de la Finance Durable s'est concentré ces derniers mois sur les questions climatiques ; cependant nous sommes très conscients des interactions communes qui existent entre les sujets biodiversité et climat. Nous avons ouvert depuis plusieurs années des travaux avec nos membres sur le sujet de la finance et de la biodiversité et nous souhaitons les poursuivre sur de nouveaux sujets, notamment celui des crédits biodiversité et des certificats de nature que nous suivons.

Au regard de la transition écologique et de la biodiversité, le temps venu est maintenant celui de l'action. Cette transformation à laquelle nous assistons est une révolution industrielle qui nécessite une nouvelle économie politique mais également que l'ensemble des acteurs s'engagent. Le rôle de la finance est d'allouer efficacement le capital à cette transformation.

Nous avons ouvert à l'Institut de la Finance Durable tout un ensemble de chantiers. Le premier concerne le plan de financement de la transition écologique pour le pays qui avait été établi avec le Trésor et a conduit à un ensemble de recommandations présentées au Comité de Financement de la Transition Écologique que nous avons initié et qui est présidé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. Des chantiers sont également ouverts sur la comptabilité du CO₂, la standardisation des méthodes d'analyse extra-financières et les règles de gouvernance pour mettre en place cette transition au sein des sociétés.

Pour que ce dialogue entre les institutions soit efficace, nous avons voulu rassembler au sein de l'IFD toutes les parties prenantes concernées.

J'ai mentionné les pouvoirs publics tels que le Trésor, l'AMF, la Banque de France, mais les PME, les investisseurs et les banques sont aussi représentés et participent à une dynamique qui tend à se structurer peu à peu. L'objectif visé est également d'arriver à parler un langage commun entre nos différentes institutions. Il y a cinq ou six ans, les questions de finance verte et de biodiversité étaient uniquement réservées à quelques acteurs. Force est de reconnaître que c'était avant tout une affaire de spécialistes et de scientifiques.

Mais les entreprises, la finance, les régulateurs et la banque centrale doivent également se mobiliser sur

ce sujet, même s'il règne encore une grande confusion sur la démarche et les rôles des uns et des autres. Nous devons parvenir à un langage commun, simple, robuste et compréhensible par tout le monde sur le sujet de la biodiversité.

La question du climat et celle de la biodiversité sont intrinsèquement liées. Chacun comprend ici qu'au fond, l'un des enjeux majeurs est d'arriver à trouver un équilibre entre l'espèce humaine et la nature. L'Homme doit respecter sa nature et comprendre la dynamique à l'œuvre. Or, le consensus scientifique s'accorde à dire que dans la dernière période, l'Homme a profondément modifié cet équilibre avec cette dernière puisque nous estimons que sur 10 millions d'espèces, environ 1 million aurait disparu.

Nous devons comprendre comment cette perte affecte nos modèles d'affaires mais également quel impact l'entreprise a sur ces écosystèmes. **La double matérialité doit ici être le point clé** et touche à une vision de l'entreprise qui est différente du modèle friedmanien où l'entreprise sert les intérêts de ses actionnaires. Non, **l'entreprise doit certes servir les intérêts de ses actionnaires mais également l'intérêt général** en traitant les questions climatiques et de biodiversité qui font partie de ce même intérêt.

Pour avancer sur ces sujets, il nous faut également trouver un équilibre entre les politiques publiques et les acteurs privés. À mon sens, nous vivons ici une économie de guerre où les contraintes exogènes de respect de l'environnement et de biodiversité, les questions de développement social et de souveraineté deviennent majeures. L'économie devra et a commencé à se remodeler dans cette logique.

Nous observons une prise de conscience sur ces sujets et les accords de Kunming-Montréal de 2022 en témoignent. Par ailleurs, le lancement de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et du cadre de reporting sur la nature par le Network for Greening the Financial System (NGFS), composé de 120 banques centrales et superviseurs et dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, l'atteste également.

La route est encore longue et le processus de cartographie des impacts afin de permettre la modification des entreprises est difficile. L'IFD essaye de prendre toute sa part dans cet effort. Nous animons le groupe national de consultation français de la TNFD en partenariat avec Entreprises pour l'Environnement, nous animons également un groupe de travail sur la biodiversité et le capital naturel. Nous suivons également de près les travaux de l'International Advisory Panel on Biodiversity (IAPB), qui est dirigé par Sylvie Goulard et qui réfléchit à la structuration du marché des crédits biodiversité.

Nous devons laisser aux générations futures une capacité de vie sur cette planète qui soit au moins égale à ce que nos parents et ancêtres nous ont laissé. Nous avons les moyens financiers de le faire. Par exemple, dans notre rapport sur le financement de la transition écologique, les investissements annuels sont de l'ordre de 60 à 70 milliards d'euros par an en France et les flux d'épargne sur le long terme sont estimés entre 120 et 150 milliards. Il faut de la volonté politique, du pragmatisme dans la mise en œuvre. Cela doit impliquer ambition, réalisme et humilité.

Marc-André Selosse (MNHN) : Une douzaine de minutes pour vous parler de centaines de millions d'espèces, c'est beaucoup, mais finalement, c'est aussi très peu. En réalité, nous sommes tous des acteurs de la biodiversité et elle se trouve face à nous.

Mais qu'est-ce que la biodiversité ? C'est avant tout la diversité du vivant, des espèces et des écosystèmes mais surtout c'est une diversité que nous ne voyons pas et qui est invisible à l'œil nu. Je voudrais dire qu'il y a deux invisibles dans la biodiversité. Le premier est en fait que la biodiversité est invisible. En effet, la personne qui se trouve face à vous et qui vous dit « je » est infestée de bactéries sur l'ensemble de sa peau pourtant lavée hier. Je porte plus de 5 000 espèces de bactéries et de levures. Je suis la biodiversité car elle est microbienne et est présente partout. Il y a plus de biodiversité dans l'invisible. Un gramme de sol représente par exemple des milliers de bactéries qui sont invisibles à l'œil nu.

Enfin, le deuxième invisible de la biodiversité, c'est la diversité génétique au sein des espèces. Plus il existe d'individus et plus il y a de diversité génétique : le nombre compte. Tout ce qu'on ne voit pas en tant qu'espèce se trouve au sein de l'espèce et tout cela constitue une grande diversité.

La deuxième question qui se pose : d'où vient cette diversité sur Terre ? Darwin a essayé d'expliquer un peu plus cette diversité par le concept de la sélection naturelle. Mais ce mécanisme n'explique absolument pas la biodiversité, car si j'ai une certaine diversité à un moment et que je trie mes espèces, alors la biodiversité va diminuer progressivement. Or la diversité reste importante et a augmenté dans l'histoire du vivant. Un autre mécanisme doit être trouvé pour expliquer cela. En effet, les individus, lorsqu'ils se reproduisent, créent de nouveaux individus différents d'eux-mêmes et créent de la biodiversité. L'autre grand mécanisme est la mutation. Donc, à chaque instant, la biodiversité crée une nouvelle diversité et la trie dans le même temps. D'un côté, la sélection trie la biodiversité et, d'un autre côté, la création de biodiversité s'explique par la reproduction et la mutation. Lorsque la mutation est plus forte que le tri,

cela conduit à une augmentation du nombre d'espèces. Si, au contraire, la sélection est plus forte que le générateur, alors la diversité diminue.

Or, c'est exactement ce qu'il se passe en ce moment car les humains ont ajouté des critères de sélection, avec par exemple le rejet dans l'environnement de produits chimiques ou des pratiques comme le labour. Quand on augmente le tri, alors la biodiversité est amenée à baisser car le générateur ne compense plus. C'est ce que nous vivons en ce moment de notre histoire.

Je souhaiterais donc rappeler que la biodiversité n'est en aucun cas une liste d'espèces ou une liste de diversité génétique, c'est un processus actif et inextinguible. Il n'y a pas de crise de la biodiversité, car il est impossible de l'éteindre. **Il s'agit en fait d'une crise de l'humanité.**

Il y a eu des crises passées : il y en a eu cinq ces 500 derniers millions d'années. Ce n'est donc pas la première fois que la biodiversité s'effondre. C'est pour l'instant avant tout le nombre d'individus qui baisse dans la crise actuelle. Quand on dit que 80 % des insectes ont disparu en 30 ans, que 30 % des oiseaux ont disparu en 15 ans ou que 70 % des vertébrés ont disparu ces 50 dernières années, c'est alarmant. Ces chiffres portent sur la réduction des individus. D'aucuns pourraient trouver cela rassurant et argumenter que tout n'a pas disparu puisqu'il s'agit d'individus et pas d'espèces, mais en réalité, perdre des individus, c'est perdre de la biodiversité car c'est de la diversité génétique qui disparaît et que l'on ne pourra plus récupérer ! Mais la disparition de l'espèce guette derrière la réduction des effectifs : par exemple, il reste seulement deux rhinocéros blancs qui sont des femelles, la prochaine étape est l'extinction de l'espèce...

Pour le moment la réduction du nombre d'espèces n'est pas encore très prononcée : elle commence à arriver. On note que 5 % des espèces de mammifères ont disparu, 5 % des espèces d'oiseaux, 7 % des espèces de mollusques. Par contre, d'ici 2040, c'est 40 % des espèces d'arbres européens qui risquent de disparaître. Le rythme va donc s'accélérer. Et alors même que nous ne sommes pas au pic de la disparition des espèces, d'ores et déjà le rythme d'extinction est 100 à 1 000 fois plus fort qu'il ne l'a jamais été dans l'histoire de la Terre.

Mais les générateurs de biodiversité sont toujours là, il n'y a pas de problème de crise de la biodiversité, il faut le redire. Nous ne pouvons pas éteindre la biodiversité. Nous n'avons pas ce pouvoir, elle se rediversifiera toujours. Nous avons simplement le pouvoir de la rendre tenue pour 10, 15, 20 millions d'années - parce que c'est le temps de reprise après une crise. Entre-temps, nous allons priver nos enfants de tout l'héritage des espèces du temps passé. Nous sommes en train de les en priver

pour 10, 15, 20 millions d'années. Cette crise est donc avant tout une crise de l'humanité. C'est consubstantiel à la biodiversité de subir des destructions et elle y est résiliente. Le problème n'est pas là. Le problème, ce sont vos enfants. On compte que 3 milliards d'êtres humains qui ne vivent pas à l'occidentale dépendent de 50 000 espèces vivantes. Quant à vous... si vous ouvrez votre frigo et comptez les espèces, y compris celles qui produisent les matériaux des emballages, vous vous apercevrez de façon évidente que nous sommes dépendants de la biodiversité.

Les statines qui nous sauvent des excès de cholestérol, les antibiotiques, les ciclosporines qui nous permettent de faire des greffes ; tous ces composants viennent d'obscur microbes du sol qui donnent souvent leurs noms aux médicaments. Il y a ce que l'on mange, ce que l'on utilise et il y a la santé. Il n'y a pas de hiatus entre l'homme et le monde vivant. Un obscur adénovirus de singe devient le vecteur d'un certain vaccin de l'ARN qui permet de nous tirer en partie de la Covid. En fait, il n'y a pas à vouloir maîtriser la nature : cela n'est tout simplement pas possible. Ce qu'il faut, c'est **chercher dans la nature les solutions à nos problèmes, c'est trouver des solutions dans le vivant.**

Et, en fait, la biodiversité est source de solutions. Aujourd'hui, nous nous apercevons qu'il existe une solution dans les champs pour ne pas avoir trop de propagation de pathogènes. Au lieu de semer des cultures toutes génétiquement homogènes, faire des mélanges de semences permet de réduire la propagation des pathogènes. Des agriculteurs dans le sud de la Chine pratiquent déjà cela depuis 3 000 ans. La diversité génétique est donc une façon de faire barrière aux pathogènes et de réduire l'usage des pesticides. D'ailleurs, les travaux de l'INRAE montrent que cela marche très bien et que ça augmente même les rendements de 3 à 6 %. Les haies, qui introduisent une biodiversité d'espèces au bord de nos champs, ont un rôle semblable de limitation de dispersions des ennemis des cultures.

Deuxième exemple, on se rend compte que quand on mélange certaines plantes dans un champ ou un jardin (agroforesterie, mélange céréales-légumineuses), alors cela produit 1,4 fois plus au total que si on garde même les cultures séparées. Cela permet aussi de mieux utiliser l'espace et le temps, ce qui permet de produire plus. **La biodiversité est une solution**, elle ne se maîtrise pas. **Il faut l'accompagner là où elle peut nous aider.** C'est un outil, une promesse, une Belle au bois dormant et on attend les princes charmants !

Table ronde

Où en sont les négociations internationales au sujet de la biodiversité ? Nous avons fini la COP 15 et nous sommes en train de préparer la COP 16, assistons-nous déjà à des modifications ?

Sylvie Lemmet (MEAE) : L'accord de Kunming-Montréal de décembre 2022 a remplacé les accords d'Aichi. Je pense que la principale force de ces accords est qu'ils ont permis de faire adopter par 196 États non seulement des objectifs et des cibles, mais aussi des mécanismes de mise en œuvre et de suivi dotés d'indicateurs et de moyens financiers. Ce n'était pas le cas dans les accords d'Aichi qui ne contenaient que des cibles.

Ce mécanisme de mise en œuvre est encore en négociation. Nous avons commencé à le poser à Montréal, mais c'est à la COP qui se tiendra fin 2024 que les discussions seront poursuivies.

Nous n'attendions plus cette COP 15 qui a été décalée plusieurs fois. Cette COP s'est déroulée sous présidence chinoise qui a travaillé avec le pays hôte canadien. Cet accord multilatéral a favorisé un consensus et le texte qui en est sorti a été positif. Des éléments pour la mise en œuvre de ce cadre ainsi que des financements importants ont été obtenus. Ce processus de négociation n'a pas été rendu facile notamment par plusieurs pays qui étaient opposés à un certain nombre de cibles, en particulier la cible 18 qui vise à réorienter les subventions néfastes vers la biodiversité.

Nous pouvons retenir deux principaux aspects dans cet accord. La cible 15 concerne directement les entreprises et les institutions financières. Cet article a été élaboré avec les entreprises et les réseaux qui sont impliqués dans les négociations. Les dialogues entre entreprises et gouvernements sont essentiels dans les négociations des textes.

Lorsque vous parlez des entreprises, pensez-vous qu'elles soient toutes concernées ? Ou alors faites-vous uniquement référence à certains types de secteurs tels que l'agroalimentaire ?

Sylvie Lemmet : Le texte évoque le rôle des grandes entreprises et du secteur financier. Bien que l'ensemble des entreprises dépendent de la biodiversité, le secteur agroalimentaire est celui qui en dépend le plus et le secteur minier est celui qui contribue le plus à sa détérioration. Il y a une demande que les gouvernements mettent en place

collectivement un cadre de reporting pour que les entreprises évaluent leurs impacts et leurs dépendances sur la nature.

Enfin, la cible 19 concerne tous les acteurs et les invite à contribuer à l'objectif de doubler l'ensemble des moyens mis en œuvre pour la biodiversité. Nous passerions aujourd'hui de 100 milliards à 200 milliards en 2030, ce qui comprend tous les budgets publics essentiellement et privés. Et à l'intérieur de cela, 30 milliards d'aide au développement du Nord vers le Sud, c'est-à-dire un triplement des flux internationaux d'investissement et de financement de la biodiversité vers le Sud.

Vous faisiez allusion aux subventions qui sont néfastes à la biodiversité. On pourrait ici penser au plastique. Comment s'articulent les accords de Kunming-Montréal qui sont très vastes, avec les négociations du traité sur le plastique en cours de négociation ?

Sylvie Lemmet : Peut-être aurais-je dû commencer par ceci. Le lancement récent des négociations pour un accord sur le plastique en début d'année fait de 2022 une année encore plus stratégique pour la biodiversité. Ceci s'ajoute à l'accord de Kunming-Montréal adopté fin 2022 et début 2023 à l'adoption du traité BBNJ sur l'océan en dehors des juridictions nationales (sur la haute mer) et qui a mis presque 10 ans à voir le jour².

En ce qui concerne le plastique, le lien avec la biodiversité n'est pas complètement évident. C'est aussi un sujet lié au climat, à la santé, et à la pollution chimique en général. C'est important pour ceux qui négocient ces traités d'avoir une bonne appréhension de l'état actuel du business et où sont les solutions pour le secteur privé. Existe-t-il des solutions ? Que peut faire une entreprise et que ne peut-elle pas faire ? Il est bien souvent difficile de tenir ce discours car les intérêts des uns et des autres ne sont pas toujours les mêmes. Ce dialogue entre entreprises et négociateurs est important car il permet d'améliorer les connaissances sur les pratiques existantes et de construire des objectifs internationaux cohérents.

C'est un élément de l'acceptabilité et de la réussite des traités. Cette question m'amène à me tourner vers Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES. L'IPBES est une organisation scientifique qui produit des écrits scientifiques et académiques sur la biodiversité comme le GIEC pour le climat. Ce qui est intéressant, c'est de voir comment ces métriques sont utilisées par les entreprises.

Anne Larigauderie (IPBES) : Je dirais que nous assistons actuellement à une vraie mobilisation du secteur des entreprises sur la biodiversité. L'évaluation mondiale qui a été produite par l'IPBES en 2019 a eu un vrai retentissement en France et au-delà. Cette évolution a frappé les consciences au niveau international dans de nombreux domaines dont le secteur privé. C'est un vrai foisonnement et un fourmillement de nouvelles idées. Le secteur des entreprises se saisit de cet enjeu et essaye de construire un niveau de maturité au moins aussi important que pour le climat.

Nous faisons souvent dans le monde de la finance le parallèle entre le climat et la biodiversité. Mais la thématique de la biodiversité est très différente à appréhender pour les entreprises.

Anne Larigauderie : Nous pouvons parler de l'évaluation pour les entreprises : elle se décompose en un volet dépendance et un volet impact. Lorsque l'IPBES a produit son évaluation en 2019, elle avait aussi adopté un nouveau programme de travail dont un volet qui l'engageait à produire une évaluation sur la biodiversité et les entreprises. L'objectif de cette évaluation est de donner les moyens de mieux comprendre et mesurer les dépendances et les impacts des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.

Cette évaluation a émergé d'une requête de l'ensemble des gouvernements d'accompagner davantage les entreprises sur les enjeux biodiversité. Concernant la méthode, nous avons eu un appel à nomination pour mettre en place un groupe d'experts qui soit pluridisciplinaire avec un horizon divers. C'est une évaluation dite accélérée puisque le groupe d'environ 90 personnes va se réunir deux fois et travailler sur deux ans. Nous essayons de regarder également de la littérature grise et des rapports qui ne sont pas nécessairement du domaine des publications scientifiques.

Par exemple des analyses produites au sein des entreprises et des investisseurs qui évaluent les impacts de la biodiversité ?

Anne Larigauderie : Effectivement nous regardons également ces éléments.

Pouvez-vous nous dire les chapitres qui pourront être traités ?

Anne Larigauderie : Il n'y aura pas à la fin du rapport une liste d'indicateurs à utiliser. Ce n'est pas l'optique de cette évaluation. Mais nous allons nous attacher à éva-

2. [Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine \(BBNJ\)](#)

luer les métriques et les indicateurs. Il y a 6 chapitres dans cette évaluation dont un premier qui va regarder le contexte et fournir une typologie des entreprises et le cadre conceptuel de l'évaluation. Le deuxième et le troisième évoqueront les dépendances et les impacts en donnant des exemples concrets. Il s'agit avant tout d'une évaluation méthodologique. Le chapitre 4 est très central puisqu'il étudie tout ce dont on dispose d'un point de vue des méthodes pour mesurer les dépendances et impacts.

Le dernier chapitre traitera des actions à entreprendre. Nous essayerons de donner un encadrement plus favorable aux entreprises et acteurs financiers pour améliorer leurs relations avec la biodiversité. Dans un an, un processus de revue par les pairs et parties prenantes externes sera effectué. Nous comptons donc sur une participation active de la communauté.

Poursuivre les effets amorcés par les entreprises dans le cadre de la TNFD est nécessaire, afin de comprendre les impacts et les dépendances liés à la nature. Antoine Sire, Directeur de l'engagement chez BNP Paribas, pourra nous en dire plus sur ce nouveau cadre de reporting biodiversité, et comment encourager les acteurs à s'en emparer.

Antoine Sire (BNP Paribas) : Dans un premier temps, je souhaiterais dire que la naissance de la TNFD est un petit miracle. En effet, nous avons autour de la table des organisations internationales, des États, des ONG et des entreprises et acteurs financiers qui se mettent d'accord pour entreprendre la réalisation de ce cadre sur la nature avec l'écoute des scientifiques. C'est une initiative qui est remarquable et qui a été créée à partir de 2021.

Pendant deux ans, il y a eu un travail de la TNFD pour créer ce premier cadre. C'est un cadre qui va définir un certain nombre de priorités où les entreprises doivent reporter clairement, à savoir comment la biodiversité est prise en compte dans leur gouvernance et dans leurs stratégies. Il s'agissait également de comprendre comment les impacts de la biodiversité sur le modèle de l'entreprise mais aussi de l'entreprise sur la biodiversité sont gérés et comment ces derniers sont analysés et maîtrisés.

Et puis, il faut avoir des métriques et des objectifs à se fixer sur la biodiversité, ce qui est très nouveau. Nous avons fait de l'économie sans jamais se fixer d'éléments sur la biodiversité.

Une fois ce cadre posé, combien d'entreprises ont-elles vraiment ce degré de maturité sur la biodiversité ?

Antoine Sire : La TNFD va dans un premier temps aider des entreprises qui sont déjà mûres et les acteurs financiers qui les utilisent à avoir un langage commun et un système de comparabilité commun. Il est nécessaire de pouvoir parler ce langage commun en matière de biodiversité. Je pense que ce processus va pouvoir se mettre en place assez vite. Bien sûr, le degré ultime est d'avoir des standards communs de reporting *in fine*.

Ensuite, l'arrivée de la TNFD suscite un grand nombre de questions et d'interrogations de nos entreprises partenaires. Cela permet donc à des acteurs qui n'étaient pas sensibles à ce sujet de s'y intéresser.

Mais comment s'incarne la mise en place de ce cadre au sein d'une banque comme BNP ? Et comment pouvez-vous influencer sur la nécessité de mesurer ses dépendances et ses impacts ?

Antoine Sire : Il est évident que ce sujet implique les secteurs économiques de façon très différente. Le secteur de l'agroalimentaire est aux premières loges. Comme l'a rappelé Marc-André Selosse, si nous ouvrons notre frigo, nous retrouvons la biodiversité. La dépendance et l'impact sur la biodiversité doivent s'étudier en fonction de la zone géographique et du type de secteur économique.

Par exemple, chez BNP Paribas, nous avons des demandes très précises. Nous avons des analyses qui portent sur 5 domaines : le climat, la nature, les droits humains et sociaux, l'impact local et l'éthique des affaires.

Ensuite, par secteur, nous avons décidé que tous les acteurs de la filière du bœuf et du soja qui ont un lien quelconque avec l'Amazonie ou le Cerrado devront s'assurer que ces éléments de leurs chaînes de valeur soient à zéro déforestation en 2025. Il reste trois ans à nos clients pour s'organiser en interne sur des éléments qui sont exigeants et très complexes.

J'en profite pour donner un exemple très concret sur la pêche aux requins. La filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas a engagé des discussions très concrètes avec des entreprises japonaises pour améliorer leurs process de respect de la biodiversité. Finalement la conversation s'est arrêtée et notre filiale a cessé d'investir dans ces entreprises parce que celles-ci proposaient des produits à base d'ailerons de requins et n'avaient pas vocation à changer.

Il faut donc que nous nous dotions d'un arsenal technologique qui va être nouveau. Par exemple, nous avons investi dans une start-up qui s'appelle Nature-

Metrics et qui évalue la compréhension de notre trace laissée sur la biodiversité par l'ADN environnemental. Cette société travaille par ailleurs sur un atlas de la biodiversité en eau douce avec l'UICN également. La technologie peut jouer un rôle très important. Les méthodologies sont également nécessaires pour évaluer le niveau de pollution des mers, des terres, etc. dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et qui permettra d'analyser le portefeuille dans son ensemble. C'est un travail colossal qui nous oblige à entreprendre des tas de choses qui n'avaient pas été considérées par le passé.

Merci de nous avoir partagé ces exemples très concrets côté BNP. Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes au même degré de mobilisation des institutions financières que pour le climat ?

Yves Perrier : La réponse est clairement non. Nous devons tirer les leçons de ce que nous avons déjà entrepris sur le climat pour traiter le sujet de la biodiversité le plus efficacement possible. Nous devons rehausser le niveau des politiques publiques. De la même façon que sur le climat, la politique de la biodiversité relève beaucoup de l'État.

Autre point, le secteur financier ne peut pas à lui seul transformer le monde. Nous ne pouvons pas faire ce cheminement seuls. Le rôle du secteur financier est avant tout de flécher les capitaux pour financer la biodiversité pour pouvoir assurer cette mutation – prenons l'exemple d'une agriculture dont les contours devront être différents.

Sur la question du climat nous avons déclaré être en capacité de réduire et de reporter, sauf que nous ne savons pas comptabiliser précisément le CO₂, ce qui a conduit à beaucoup de confusion.

Sur la biodiversité cette erreur ne doit pas être reproduite. Le travail sera encore plus difficile puisque nous n'avons pas encore de chartes et de principes communs aux différents secteurs pour reporter communément sur la biodiversité. Nous devons prendre le temps de définir ces métriques d'une manière efficace et robuste. Les travaux et cadres mentionnés sont encourageants.

Contrairement aux enjeux climatiques, nous ne parviendrons pas à trouver une seule et unique métrique pour mesurer la biodiversité.

Yves Perrier : La discipline de marché sur le climat s'est essentiellement définie sur des métriques. Sur le climat nous utilisons par exemple le CO₂ et les diffé-

rents scopes, la trajectoire d'une entreprise, le montant des cash-flows alloués. Les analystes ESG doivent presque être des ingénieurs pour comparer la crédibilité des stratégies de décarbonation des acteurs. Sur la biodiversité, ce travail va être encore plus compliqué. Il nous faut des chartes afin de s'assurer qu'une entreprise respecte des principes.



Atelier 1

**Quels rôles et conditions
d'utilisation des certificats
de biodiversité ?**

Un nombre croissant d'acteurs travaillent à la construction d'un mécanisme de marché volontaire dédié à la contribution volontaire aux actions de restauration de la nature : les certificats de biodiversité sont vus comme une nouvelle voie possible pour organiser et massifier l'apport de financements privés vers la biodiversité. Ces marchés font l'objet d'un intérêt croissant que de nombreux travaux cherchent à caractériser : en 2022, le Forum Économique Mondial étudiait la possibilité de construire des marchés volontaires de crédits de biodiversité puis, en 2023, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) publiait une série de recommandations qui mettaient l'accent sur deux instruments émergents : les crédits carbone à impact biodiversité et les certificats de nature. En conséquence d'une demande croissante, ces marchés de crédits se structurent en France et à l'international, et de nouvelles méthodes cherchent à certifier la contribution financière d'une entreprise à des effets positifs d'actions de terrain.

Cet atelier abordera les questions suivantes :

- Quels progrès ont été faits depuis 2022 dans les méthodes de certification d'impact ? Ces méthodes répondent-elles aux besoins de l'ensemble des acteurs de marché ?
- Quelles sont les conditions d'utilisation à grande échelle des certificats de biodiversité ? Quelles précautions d'usage faut-il respecter pour assurer leurs effets positifs à court et long terme ?
- Quel est le potentiel de contribution de ces instruments au financement international de la biodiversité ? Quelles synergies avec d'autres modes de financement ?
- Les certificats de biodiversité sont-ils des actifs ? Peuvent-ils être cédés et dans quelles conditions ? Sinon, comment développer ce marché ?

Intervenants

Romain Julliard, Professeur d'écologie, MNHN

Alain Karsenty, Économiste et Chercheur, CIRAD

Rachel Kolbe Semhoun, Head of Sustainability, InVivo

Christine Paul-Bray, Director, Climate and Nature based Solutions, Idverde

Laurent Piermont, Président, Le Printemps des Terres

Gautier Queru, Managing Director, Natural Capital, Mirova

Animation :

Antoine Cadi, Directeur Recherche et Innovation, CDC Biodiversité

Table ronde

L'atelier débute par une présentation des questions proposées pour structurer le débat et les échanges.

Pour **Alain Karsenty (CIRAD)**, il est utile d'ouvrir le débat par quelques rappels de sémantique. En Europe et aux États-Unis, des crédits de biodiversité existent et sont des instruments de l'offre de compensation à destination de maîtres d'ouvrage. Les équivalences sont calculées par des experts et les banques de compensation anticipent des besoins futurs de compensation. Ces crédits de biodiversité sont alors associés à des habitats restaurés et permettent à des acteurs de compenser leurs impacts négatifs, et plus rarement de réaliser un « gain net » en plus de la compensation de leurs impacts.

La question de la fongibilité intervient très rapidement : combien d'estuaires faut-il restaurer pour compenser les impacts négatifs subis par une forêt ? Comment établir ces équivalences ? Aux États-Unis, ces pratiques sont généralement encadrées par l'État et des consultants accrédités interviennent pour vérifier que les équivalences sont calculées selon les principes établis par des écologues et des experts.

L'analyse du terme « crédit » est aussi intéressante pour mieux comprendre les concepts qu'il véhicule. Lorsqu'on parle de crédit, il y a aussi un débit, soit un impact négatif lorsqu'on applique ce concept au contexte de la biodiversité.

Le « certificat de biodiversité », en revanche, émane plus d'une logique de contribution positive, d'un souhait de la part de l'acteur qui en fait l'acquisition de s'attribuer un effet positif sur la biodiversité détaché d'une logique de compensation des impacts négatifs. Le certificat est un vecteur de financement, une « preuve d'effet positif » et c'est ce qui en fait un instrument très différent des crédits.

Une autre difficulté réside dans la vérification de l'additionnalité par rapport aux pratiques existantes. Pour soutenir de réelles transformations de pratiques et donc des effets positifs, ce véhicule de financement devrait en théorie éviter de récompenser les effets d'aubaine et orienter exclusivement les financements vers des acteurs qui modifient durablement leurs pratiques. Ceci reste difficile à mesurer et à prouver concrètement. L'enjeu est d'éviter ce que le Label Bas Carbone n'a pas su éviter.

Un certain nombre de repères existent dans l'univers des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

qui ont fait l'objet de plusieurs travaux et d'une littérature abondante. On sait parfois calculer la valeur de certains services environnementaux : l'évaluation de leur valeur économique et des changements de pratiques associés est souvent basée sur le coût de renoncement.

D'autres questions émergent : cela fait-il sens de créer différents marchés de crédits venant chacun attester d'effets positifs sur le changement climatique, puis sur l'eau ou encore sur la biodiversité ? Cet empilement de différents types de crédits est-il souhaitable et pertinent ? La plupart des pratiques et des projets qui apportent des bénéfices sur un de ces paramètres génèrent aussi des co-bénéfices sur les autres : faut-il leur accorder une rémunération supérieure, ou est-ce redondant ?

Ceci peut conduire à ce qu'un porteur de projet vende plusieurs fois le même effet positif mais sous différentes étiquettes. Certains seraient favorables à cette logique car elle permettrait par différents canaux de capter un volume total plus important de financements vers les projets aux effets positifs. Dans un contexte où les ressources financières sont encore limitées, cette logique pourrait aussi renforcer des phénomènes de compétition entre les projets en détournant de certains des financements qui auraient autrement été alloués à d'autres.

La prise en compte d'effets positifs dans leur ensemble commence d'ailleurs à s'observer dans le marché carbone volontaire où les *Climate, Community and Biodiversity Standards* (CCB Standards) permettent à des acteurs d'acheter plus cher des crédits carbone qui apportent des co-bénéfices sur la biodiversité et les communautés locales. L'évolution de ces marchés va sûrement se faire progressivement de cette manière.

L'intérêt de ces approches réside dans le fait qu'elles se concentrent sur l'identification d'actions et de pratiques de terrain aux effets bénéfiques sur la biodiversité qui permettent de s'affranchir du débat complexe du choix des indicateurs et des méthodes de mesure de la biodiversité.

Ces instruments économiques devront en tout cas être construits et évoluer selon un dialogue et un processus itératif permanent entre écologues et économistes afin d'en valider et maximiser la pertinence pour l'action.

Romain Julliard (MNHN) réagit à l'intervention d'Alain Karsenty : il lui paraît important de s'assurer a priori que ce mécanisme de financement sera réellement efficace pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

L'Organization for Biodiversity Certificates (OBC) cherche à apporter des réponses opérationnelles à cette question. L'OBC est une association qui souhaite promouvoir la mise en place de ces certificats de biodiversité, concept d'ailleurs récemment repris et promu à l'échelle internationale par le panel de haut niveau [International Advisory Panel on Biodiversity Credits](#) mis en place par les gouvernements français et anglais.

Peu après son lancement, l'OBC a mandaté Carbone 4 puis le Muséum pour concevoir une méthodologie de certification qui pourrait être utile à l'intérêt général. Cette certification interviendrait en principe pour un projet déjà lancé et réalisé : on certifie un gain réalisé de biodiversité, pas une promesse future de biodiversité.

Comment ces certificats peuvent-ils être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de biodiversité ? Ces instruments sont cités dans la cible 19 du cadre de Kunming-Montréal comme pouvant contribuer à l'orientation de financements privés vers la préservation et la restauration de la nature et ces certificats doivent être des instruments de financement de projets cohérents avec les stratégies de biodiversité nationales et territoriales.

L'évaluation est bien sûr l'étape la plus complexe. Beaucoup de métriques et de mécanismes existent pour mesurer les impacts négatifs des activités humaines : elles consistent à évaluer la dégradation marginale de l'intégrité des écosystèmes en conséquence de la mise en œuvre de certaines actions de terrain.

La plupart des solutions visant à des effets positifs sur la biodiversité ne consistent pas à stopper toute activité humaine puis à restituer des espaces à la nature pour la laisser se restaurer librement (ce qui serait le réciproque d'une réduction de l'intégrité d'un écosystème de référence). L'enjeu principal est plutôt de créer des socio-écosystèmes mieux pourvus en biodiversité avec, par exemple, des bandes enherbées plus nombreuses ou, dans le cas de l'agriculture et de la foresterie, une réduction de produits phytosanitaires et moins de machines. L'enjeu est de maintenir le socio-écosystème dans un équilibre qui est meilleur pour la biodiversité et les humains qui en font partie.

Lorsqu'on interroge des personnes expertes en biodiversité sur un contexte donné, on s'aperçoit rapidement que les actions permettant d'augmenter la biodiversité en agriculture ou dans telle ou telle activité humaine sont déjà connues. On devine alors la possibilité de hiérarchiser les différentes actions en fonction de leurs bénéfices attendus pour la biodiversité. On peut alors établir une taxonomie de pratiques à maintenir ou à mettre en place et leur associer à chacune un gain de biodiversité quantifié établi par consensus d'experts.

En pratique, établir cette liste n'est pas simple car la capacité à associer à une pratique un gain de biodiversité dépend a priori de la disponibilité de la documentation technique et scientifique qui décrit ces pratiques et leurs effets de façon suffisamment précise. Nous proposons de contourner cette difficulté par une démarche participative en mobilisant les praticiens pour établir la taxonomie des pratiques et les experts biodiversité pour estimer des gains de biodiversité associés à chacune de ces pratiques.

Au fond, la proposition du Muséum, de Carbone 4, associés aujourd'hui à la FRB, repose sur trois hypothèses :

- 1) il est possible d'établir une telle grille par consensus d'experts qui fait correspondre des gains de biodiversité à diverses pratiques de terrain ;
- 2) cette méthode peut être utilisée à grande échelle par des certificateurs dans le cadre de l'évaluation d'un projet de terrain ;
- 3) ce mécanisme permet de contribuer au financement de stratégies de biodiversité territoriales.

Antoine Cadi (CDC Biodiversité) : Pour réellement financer le changement de pratiques, il semble prioritaire d'encourager la génération de ces certificats dans les socio-écosystèmes plutôt que dans des écosystèmes naturels.

Romain Julliard : Tout à fait, cette méthode ne permet pas de rémunérer la préservation d'écosystèmes intacts. Une des propriétés attendues d'une grille de référence est de permettre une évaluation *ex-ante* d'un gain attendu et une vérification *ex-post*. Ce sont des conditions qui devraient grandement faciliter et, espérons-le, massifier les financements vers le changement de pratiques. La pertinence d'établir un niveau de rémunération proportionnel à l'atteinte des objectifs écologiques ciblés par les projets est un débat à venir.

Pour **Christine Paul-Bray (Idverde)**, cette logique est similaire à ce qui s'observe déjà sur le marché anglais où l'entreprise Idverde est très active. Premier acteur européen de l'espace vert urbain et périurbain, Idverde a récemment été créée par fusion-acquisition et a beaucoup de terrains sous gestion.

En Angleterre, la loi *Biodiversity Net Gain* impose aux promoteurs immobiliers d'assurer un « gain net en biodiversité » (BNG) d'au moins 10 % par rapport à l'état initial du terrain. Ce mécanisme est probablement similaire à celui des banques de compensation répandu aux États-Unis. À partir de janvier 2024, cette réglementation va créer une

dynamique très importante de mise en œuvre d'actions permettant d'obtenir un gain net de biodiversité malgré l'artificialisation de parcelles pour la promotion.

En comparant ce qui se fait en France et en Angleterre, on peut tirer certaines conclusions. En Angleterre, il existe une méthode, une calculatrice publique et commune mise à disposition par le gouvernement. Elle est à la fois très simple et très complexe car spécifique au type d'habitat concerné par le calcul. Tout en permettant d'établir un standard de marché de façon transparente, elle rend possible la quantification de ce gain net et permet de lui associer un prix qui peut s'élever jusqu'à 250 livres sterling par unité de biodiversité.

C'est l'établissement de standards communs de marché de la restauration de la nature qui crée un cadre unique de confiance et permet le foisonnement des transactions et des projets. Par exemple, suite à la création par Idverde d'une prairie naturelle dans l'un des arrondissements de Londres, 3,37 unités de biodiversité ont pu être commercialisées pour un montant de 85 000 livres. Le coût de l'intervention de paysagisme nécessaire à la création de la prairie était moins important que les recettes perçues de la vente de ces unités. Le bilan économique global de cette opération est donc positif pour le propriétaire du terrain.

Antoine Cadi : Cette calculatrice est suffisamment complexe pour intégrer les différentes facettes de la biodiversité tout en étant simple à utiliser par les porteurs de projets. Un écologue doit cependant se porter garant des résultats de l'évaluation faite avec cet outil. Il convient également d'éviter la confusion entre les crédits, instruments de compensation, et les certificats, instruments de contribution à la restauration de la nature et à l'objectif de « gain net » de biodiversité.

Christine Paul-Bray : La séquence ERC existe bien en Angleterre mais a été intégrée à ce dispositif. On retrouve d'ailleurs dans la méthodologie un système de décote qui constitue une incitation forte à obtenir le gain net au plus près du lieu d'origine des impacts : plus le projet de restauration est éloigné du lieu où la nature a initialement été dégradée, plus les besoins de restauration seront importants pour obtenir le même gain net de 10 %. Pour certains projets mis en œuvre sur des friches industrielles, les écologues ont même pu prouver que le gain net s'obtenait directement sur la parcelle après aménagement : la moitié du terrain compense et apporte un gain net par rapport aux impacts causés par la construction sur l'autre moitié.

Laurent Piermont (Le Printemps des Terres) rappelle que l'activité du Printemps des Terres est d'inves-

tir et de mettre en œuvre des projets de restauration d'espaces naturels. Dans l'ensemble, il n'y a pas suffisamment de projets de ce type. L'enjeu est donc de trouver un ensemble de solutions pour que de nombreuses entreprises orientent des volumes importants de financement vers des projets de qualité. Comment faire ?

La situation s'améliore car du côté des développeurs de projets, nous avons observé des progrès importants en termes de génie écologique et dans la compréhension des écosystèmes. Les solutions existent et les réseaux d'acteurs de la profession de l'aménagement écologique sont désormais solides et bien organisés. Du côté des entreprises, on observe l'émergence et la structuration de nombreux référentiels et de nouvelles exigences comme le cadre de la TNFD ou la méthode SBTN.

Pourtant, il semble toujours manquer l'instrument extra-financier qui permettra aux entreprises de financer des actions crédibles adaptées à leur reporting. On peut faire plusieurs analogies avec le fonctionnement des marchés carbone et certaines étapes observées lors du lancement de la finance carbone. À cette époque, la Banque mondiale avait créé un fonds prototype carbone. Une levée de fonds de 140 millions d'euros avait permis de financer 2 % de l'objectif mondial de réduction. De façon similaire, le Printemps des Terres vient de lancer un fonds prototype biodiversité qui finance des projets dans un cadre contractuel et qui engage le porteur de projet vis-à-vis du fonds et en veillant à la certification des projets par des mécanismes pertinents.

On s'approche progressivement de la notion d'actif qu'on peut résumer comme étant une action traçable et pérenne associée à un document qui engage. L'actif en question figure au bilan comptable de la société et ses propriétaires ont donc le droit de s'attribuer les bénéfices pour la biodiversité des actions financées.

Que ce soit pour le carbone à l'époque ou pour la biodiversité aujourd'hui, la mécanique de succès réside dans la capacité à transformer le financement d'une action en un actif de biodiversité. Ce fonds est encore à coconstruire avec les actionnaires du Printemps des Terres mais, dans le principe, il leur délivrera des unités de biodiversité.

Beaucoup de questions sont encore ouvertes, comme celles liées à la cessibilité de ces actifs. Quelles seraient les règles de cessibilité ? Faudrait-il une taxe sur la cessibilité ? La valeur de ces actifs va-t-elle augmenter dans le bilan des entreprises ?

Pour **Rachel Kolbe Semhoun (InVivo)**, lorsqu'on parle d'agriculture, le débat est différent de celui qui porte sur la restauration de la biodiversité en général, car la

fonction première de l'agriculture est de fournir des aliments sains et de qualité aux personnes. Ce rôle essentiel devrait conduire à ce qu'une valeur importante soit accordée à l'agriculture et aux agriculteurs. Mais le système tel qu'il est conçu aujourd'hui ne permet pas de la valoriser autant que ce qu'elle devrait l'être et c'est plutôt le marché des commodités qui définit la valeur économique de l'agriculture. Ceci n'incluant aucune rémunération pour la biodiversité, sauf dans quelques cas.

Ceci permet à certains agriculteurs positionnés sur des filières d'excellence et des marchés de niche de capter suffisamment de valeur pour être économiquement viables, mais ce n'est encore pas suffisamment le cas pour la plupart des agriculteurs.

De plus, la transition écologique du secteur agricole fait porter des risques importants sur les agriculteurs. Il faut donc concevoir un système de rémunération différent du système actuel pour financer cette transition. Par exemple, il faudrait envisager que ce soit la chaîne de valeur aval qui paie une partie de cette qualité écologique et que d'autres parties prenantes bénéficiaires de ces services y contribuent également.

En ce qui concerne la pertinence de multiplier les canaux de rémunération des projets positifs via différents mécanismes de crédits pour le carbone, la biodiversité, et d'autres composantes environnementales, **Rachel Kolbe** indique que cette logique est entièrement souhaitable et pertinente. C'est un chemin qui permettra sans doute de reconnaître la véritable valeur du travail de l'agriculteur. L'agriculteur serait alors rémunéré à la fois pour la production de commodités agricoles mais aussi pour la production de services environnementaux, payés par diverses parties prenantes dans et hors la chaîne de valeur.

Dans ce contexte, la transposition du concept de sobriété n'est pas pertinente en agriculture car, en agro-écologie, la production de biomasse végétale est très souvent associée à une amélioration non seulement de la biodiversité mais aussi de la production de nombreux services écosystémiques. La biodiversité et la productivité peuvent aller de pair en agriculture.

L'approche par les PSE a été une première tentative pour organiser la rémunération de ces services environnementaux mais elle est mal vécue en France. La mise en œuvre d'un dispositif de PSE requiert d'impliquer tous les acteurs de la biodiversité dans la construction de la transition et est donc complexe. De plus, l'absence d'une métrique universelle permettant de suivre l'efficacité de mise en œuvre des actions de terrain bénéfiques à la biodiversité bloque souvent les financements.

Un compromis serait à construire dans le choix des indicateurs entre ceux qui sont pertinents pour les agriculteurs et leurs contextes très variés et ceux répondant au besoin de reporting extra-financier des entreprises. Un enjeu pourrait être de définir des indicateurs pour le secteur agricole puis de bâtir une correspondance avec ceux utilisés dans les autres secteurs.

On observe néanmoins que ces débats méthodologiques bloquent l'action, mais certains agriculteurs avancent malgré tout comme ils le peuvent.

Le découplage des différentes facettes de la valeur de la biodiversité permettrait de rémunérer chacune d'entre elles. La transition agroécologique en a besoin.

Antoine Cadi précise que, en agriculture, il est effectivement possible de produire écologiquement plus et plusieurs exemples le prouvent : à surface équivalente, associer des cultures sur une même parcelle permet souvent d'augmenter les rendements par rapport à leur culture séparée. On observe aussi une amélioration de la qualité des récoltes : lorsque le blé est cultivé de cette manière, le son est souvent de meilleure qualité et le taux de protéines est plus important.

Atelier 2

**Quels besoins de gouvernance
pour la biomasse forestière ?**

La biomasse est utilisée pour une grande diversité d'usages et la biomasse-énergie en particulier est perçue comme une alternative aux énergies fossiles dans la transition écologique : la Stratégie Nationale Bas Carbone prévoit un doublement de la quantité de biomasse utilisée pour les usages énergétiques d'ici 2040. La production et la consommation de bois augmentent également pour satisfaire les nouveaux besoins en matériaux décarbonés et stockant même du carbone.

En matière de sylviculture, l'intensification de la production peut conduire à des pertes de biodiversité, notamment via la monoculture ou le renouvellement plus rapide de la forêt. Cela peut également engendrer une baisse des autres services rendus par la forêt, tels que la séquestration du CO₂, la régulation de l'eau et la fourniture d'habitats. Pour maîtriser ces risques, un avis récemment publié par le CESE³ recommandait d'encourager la sobriété en priorité dans tous les usages de la biomasse et de renforcer les modes de gouvernance.

Les sécheresses des dernières années ont surtout mis l'accent sur la réduction de l'absorption de CO₂ par la forêt française, son dépérissement accéléré sous l'effet de parasites et de sécheresse, et l'importance de penser à son « adaptation ». De fait, un récent [rapport de France-Stratégie](#) suggère d'arrêter le développement des chaufferies au bois.

Cet atelier a exploré les questions suivantes :

- Peut-on augmenter la production de biomasse forestière dans la durée tout en respectant la biodiversité en France ? Quelles synergies entre production de biomasse et amélioration de la biodiversité ?
- Quels besoins de gouvernance de la biomasse forestière ? Quel dialogue entre propriétaires, exploitants, filières et pouvoirs publics ?
- La transition écologique conduit-elle à revoir les hiérarchies des usages du bois ? Comment éviter un excès de bois-énergie ? Comment intégrer aux décisions le service d'absorption de CO₂ ?
- Comment assurer l'adaptation de la forêt et de la biomasse au changement climatique ?

Intervenants

Antoine d'Amecourt, Sylviculteur, Président de Fransylva, membre du CESE

Michel Boyadjian, Approvisionnements, Soven (groupe Engie)

Christian Couturier, Directeur général, Solagro

Christophe Lebrun, Head of Forestry, AXA IM Alts

Animation :

Claire Tutenuit, Déléguée générale d'Entreprise Pour l'Environnement (EpE) et membre de la Commission Environnement du CESE

3. [Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?](#) Avis du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission Environnement. Claire Tutenuit, Pascal Férey, 2023.

Table ronde

Claire Tutenuit (EpE) ouvre l'atelier en rappelant que la demande en biomasse pour la transition écologique augmente et qu'elle dépasse déjà les quantités produites en France. L'import de biomasse n'est pas une solution illimitée viable car elle engendrerait des impacts écologiques importants dans d'autres pays, notamment une augmentation de la déforestation. C'est d'ailleurs l'utilisation de biomasse forestière pour répondre aux besoins en énergie qui a conduit à des mouvements de déforestation importants en Europe jusqu'à l'arrivée du pétrole et du nucléaire dans les années 1950. Les conflits entre les différents usages alimentaires, énergétiques, comme matériaux de construction, pour la chimie et pour la bioéconomie vont donc se renforcer à mesure que la transition écologique est mise en œuvre ; la biomasse forestière y occupe une place centrale car elle fait se rencontrer les enjeux de préservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de transition énergétique, et d'économie circulaire. L'avis du Conseil économique, social et environnemental préparé par Claire Tutenuit et Pascal Férey préconisait de renforcer les modes de gouvernance pour anticiper et gérer ces tensions. Les intervenants sont invités à s'exprimer sur ces conflits et synergies entre ces différents enjeux ainsi que sur ces questions de gouvernance.

Christian Couturier (Solagro) rappelle que la forêt française représente une surface de 17 millions d'hectares, soit une augmentation de 20 % en superficie et de 50 % en volume de bois sur pied en 40 ans. Cette évolution a notamment été rendue possible par la libération de terres agricoles moins productives devenues forêts.

Depuis les deux dernières décennies, on observe une hausse de 54 % de la mortalité dans la forêt française, majoritairement du fait du stress hydrique et de pathogènes. Ce rythme de dépérissement a doublé depuis 2016.

Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants lorsqu'on prend la mesure des quantités de carbone séquestrées par les forêts françaises : 1,3 milliard de tonnes de carbone sont stockées dans la forêt et 60 millions de tonnes de gaz carbonique supplémentaires environ sont séquestrées chaque année, avec une baisse très significative de 60 % par rapport à la période 2005-2015 puisqu'en 2022 ce chiffre n'était que de 18 millions de tonnes équivalent de CO₂.

Chaque année dans les puits de bois (notamment pour la construction), ce sont 1,4 million de tonnes de gaz

carbonique supplémentaires qui sont stockées, et ces quantités ont été divisées par deux en 10 ans. Au final, cela représente la moitié de l'objectif de séquestration qui avait initialement été fixé.

Chaque année, la croissance biologique de la forêt française représente une augmentation de 88 millions de m³ de bois : 10 millions sont perdus car les arbres sont victimes de mortalité et 51 millions sont prélevés en « bois fort tige ». Sur ce total prélevé, 21 millions sont valorisés en bois d'œuvre, 10 millions de m³ en bois d'industrie (pâte à papier, panneaux, etc.), et 9 millions de m³ en bois-énergie. Une dernière partie de ce « bois fort tige » est mélangée avec du « bois fort branche » pour former un volume de 16-19 millions de m³ de bois valorisés en bois-énergie pour les circuits locaux. Ces chiffres varient selon les sources (Solagro, DGEC), notamment les estimations de bois-énergie consommés dans des circuits locaux.

D'autre part, on observe une diminution de 2 % de croissance de la consommation de bois-énergie en France. La consommation domestique de bois-énergie a diminué de 20 % par rapport à son maximum mais reste la principale énergie renouvelable utilisée en France et dans le monde, pour l'essentiel dans une économie vernaculaire en circuit court, hors des circuits commerciaux traditionnels. À l'inverse, la consommation de plaquettes forestières, de déchets de bois et des granulés à usage domestique est en augmentation mais ne compense pas totalement la baisse de consommation du bois-énergie.

D'un point de vue économique, le déficit du commerce extérieur de la filière forêt-bois en 2022 a été estimé à 10 Md€, avec une dégradation de 34 % en 2 ans, surtout du fait des papiers-cartons et des produits de menuiserie. Les principaux partenaires commerciaux sont l'Allemagne (3 Md€), l'Italie (1 Md€) et la Chine (1 Md€).

Pour assurer un avenir à la forêt française et aux formations arborées en général, dont les haies par exemple et à la biodiversité qu'elles abritent, il sera nécessaire d'associer la finance carbone et la finance biodiversité. Par exemple, les agriculteurs n'ayant pas arraché de haies n'ont pas été financièrement récompensés pour ce maintien alors que d'autres ont été financièrement incités à les arracher... et le sont aujourd'hui à les replanter. Il y a par ailleurs encore peu de moyens juridiques pour protéger les haies.

Michel Boyadjian (Soven) réagit en décrivant la façon dont ces tendances sur le marché du bois-énergie

affectent les activités du groupe Engie. La stratégie du groupe Engie est pilotée par l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2045. Cela implique de remplacer des énergies fossiles par d'autres, d'installer de nouvelles capacités pluri-énergies et de développer des réseaux de chaleur fonctionnant aux énergies renouvelables.

En France, le groupe a démarré en 2006 avec 60 000 tonnes de bois-énergie par an et a progressivement augmenté grâce à des appels à projets publics réguliers pour atteindre 1,9 million de tonnes en 2022. Le bois-énergie diffère du charbon et du pétrole par sa nature de produit de proximité, ce qui nécessite une organisation spécifique auprès des producteurs, exploitants forestiers, et distributeurs. Chaque projet doit être en capacité de fournir un plan d'approvisionnement sur plus de 20 ans et les principales sources sont la plaquette forestière, le combustible solide de récupération (CSR) et les granulés, avec une production majoritairement domestique et en circuit court.

En France, 50 % de la consommation d'énergie est de la chaleur, produite à 22 % à partir d'énergies renouvelables dont 65 % de bois-énergie. La biomasse solide sera indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation, d'autant que le bois-énergie a aujourd'hui un rendement en chaleur 6 à 8 fois supérieur à ce qu'il était à l'époque des foyers ouverts.

Pour **Antoine d'Amecourt (Fransylva)**, il convient de rappeler certains enjeux liés à la gestion de la forêt : en France, 25 % des forêts sont gérées par des acteurs publics et 75 % par des acteurs privés pour un nombre total de propriétaires estimé à 3,5 millions, d'une grande diversité, la plupart n'ayant que de très petites parcelles morcelées par héritage. Lors de la révolution industrielle, les récoltes de bois ont fortement diminué au profit du charbon puis du pétrole. Il y avait avant cela de très nombreuses scieries sur tout le territoire français, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (désormais, elles sont passées de l'artisanat à l'industrie). Malheureusement, l'industrie ne valorise actuellement en bois d'œuvre qu'une vingtaine d'espèces sur les 136 présentes sur le territoire.

60 % du bois prélevé est valorisé en bois d'œuvre ou d'industrie (dont la moitié est orientée vers le sciage) et 40 % en bois-énergie (correspondant au bois des éclaircies ou des houppiers par exemple). Le bois-énergie est donc très lié à la sylviculture et à l'utilisation de bois d'œuvre et est donc indispensable à la viabilité économique de la gestion forestière ; la question se pose de comment engager les nombreux petits propriétaires dans l'exploitation : il y a 2,2 millions de propriétaires possédant moins d'un hectare de forêt, et qui l'exploitent très peu.

Certains petits propriétaires ne sont pas bien identifiés ; en effet, le cadastre est ancien et sa rénovation permettrait de mieux les identifier et d'organiser une exploitation rationnelle de ce bois à travers un plan de gestion durable regroupant ces propriétaires de petites surfaces. Les propriétaires possédant plus de 20 hectares sont soumis à l'obligation de disposer d'un tel plan de gestion. Cette gestion est très importante pour optimiser l'effet puits de carbone des forêts qui se fait également par la production et l'export de bois d'œuvre qui stocke du carbone durablement et permet un renouvellement forestier porteur d'avenir. Sans gestion forestière et valorisation en bois d'œuvre, le bois finit par se dégrader avec le dépérissement puis la mort de l'arbre, qui par sa décomposition relâche une partie du carbone dans l'atmosphère. De même une forêt non gérée est davantage soumise au risque incendie, lui aussi dévastateur en termes de carbone comme de biodiversité mais aussi de production du bois dont les hommes ont besoin. Le stockage carbone dans la biomasse et la production de bois-énergie en substitution aux énergies carbo-intensives sont deux mécanismes permettant aux forêts de jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique.

Cette gestion plus durable et plus résiliente est d'ailleurs aussi imposée par le changement climatique. De nombreux pathogènes changent le développement des essences et leurs aires de répartition en conséquence du changement climatique : par exemple, les scolytes sont de plus en plus présents dans les zones d'altitude et la chalarose cause une mortalité importante dans les peuplements de frênes (qui sont ensuite majoritairement exportés en Asie). Par ailleurs, si les arbres peuvent théoriquement séquestrer plus de carbone lorsque leur concentration dans l'air augmente, en réalité, le stress hydrique dû au changement climatique réduit cette capacité.

Le maintien de la diversité des 136 essences françaises et leur hybridation sont donc essentiels à l'adaptation des forêts au changement climatique. Cela nécessite de maintenir également la diversité des usages de tous les bois produits par nos forêts. Moins de 1 % des coupes se font en prélevant plus de la moitié du peuplement, ce qui est globalement une bonne chose pour la biodiversité forestière qui réagit moins bien lorsque la coupe est rase que si elle est sélective.

Concernant la biodiversité, le suivi de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) a permis de montrer qu'elle est dynamique et évolue entre chaque intervention. Ainsi, sa description doit être faite à l'échelle d'un territoire (les éléments de biodiversité sont différents entre un jeune peuplement et un peuplement adulte !) afin d'être réaliste. Un enjeu prioritaire est donc de former les propriétaires forestiers à des méthodes de gestion

qui prennent en compte toujours plus la biodiversité, par exemple en expliquant l'intérêt de laisser quelques arbres morts en place ainsi que des menus branchages au sol lors des entretiens.

Pour **Christophe Lebrun (AXA IM Alts)**, l'essentiel des investissements historiques s'est fait après 1945 par la création du Fonds forestier national qui avait pour objectif de replanter 2 millions d'hectares de résineux à horizon 2000, notamment pour répondre aux besoins de la construction. AXA IM Alts gère, pour le compte de ses clients, 85 000 hectares de forêts dans le monde : 40 000 ha en Finlande, 26 000 ha en Australie, 15 000 ha en France et 4 000 ha en Irlande. Cette dispersion est intéressante car elle permet de diversifier les investissements et d'éviter le risque de concentration du portefeuille d'investissement. Par rapport à une forêt naturelle non gérée, la forêt gérée produit plus de bois et participe plus efficacement à la réduction de risques d'événements climatiques extrêmes (incendies et sécheresse).

Bien que les forêts représentent une faible part des actifs financiers détenus par les investisseurs institutionnels, le groupe AXA a lancé l'initiative AXA Forests for Good, en collaboration avec des organismes de recherche, des experts forestiers et des associations de protection de la nature, sur 300 hectares de forêts sinistrées par les scolytes, avec pour objectif de favoriser l'émergence de solutions visant l'adaptation des forêts au changement climatique et leur renouvellement durable. Les premières conclusions de ce laboratoire à ciel ouvert ont mis en évidence la résilience des forêts à travers la diversité des essences sans exclure certaines monocultures lorsqu'elles sont parfaitement adaptées à leur climat. La gestion durable et responsable de la totalité des forêts gérées par le groupe est certifiée PEFC, et l'obtention de la double certification avec FSC, davantage orientée sur les aspects biodiversité et nature, se poursuit. Le groupe participe aussi, sur le plan international, à des initiatives de replantation de zones abandonnées ou dégradées. Celles-ci impliquent les communautés locales et favorisent la création d'industries de première et deuxième transformation de bois adossées à des contrats d'approvisionnement de longue durée, responsabilisant aussi l'utilisateur final dans la gestion durable. En France, la fiscalité des personnes physiques en faveur de l'investissement en contrepartie des engagements de gestion durable contribue à soutenir les efforts en faveur de la gestion forestière responsable, que les investisseurs institutionnels s'emploient à promouvoir malgré leur part marginale de 3 % dans la forêt privée.

Le label bas carbone français est reconnu comme étant de bonne qualité, au regard d'autres pratiques considé-

rées insuffisamment robustes et sources de critiques d'éco-blanchiment.

Si le Plan de Gestion, document garant de la gestion durable, est désormais obligatoire à partir de 20 hectares contre 25 auparavant, il serait sans doute pertinent de poursuivre l'abaissement du seuil pour inciter davantage de propriétaires à se regrouper et à évoluer dans leurs méthodes de gestion.



Atelier 3

**Comment évaluer la matérialité
pour le reporting biodiversité
(TNFD, CSRD, article 29 LEC) ?**

La première version du cadre de reporting volontaire de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) a été publiée en septembre 2023 dans le but de faciliter la réorientation des flux financiers vers des projets et activités qui contribuent à la préservation et à la restauration de la nature. Fondé sur une approche de double matérialité, ce cadre reconnaît l'importance de documenter au minimum quinze métriques « cœur », mais aussi des métriques « sectorielles » et « additionnelles », pour décrire les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités (DIRO) des entreprises et des institutions financières vis-à-vis de la biodiversité. En parallèle, en Europe, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) prévoit de nouveaux standards de reporting liés à la durabilité, les European Sustainability Reporting Standards (ESRS). L'ESRS 4 porte spécifiquement sur la biodiversité et les écosystèmes et concernera les entreprises dont les impacts sur la biodiversité sont considérés comme « matériels » suite à la conduite d'une évaluation de l'importance des incidences, risques et opportunités. En France, l'article 29 de la loi Énergie-Climat impose également aux acteurs financiers de publier de nouvelles informations relatives à la biodiversité.

Cet atelier a abordé les questions suivantes :

- Quelles correspondances entre les informations demandées par le cadre de la TNFD et la directive CSRD ?
- Comment juger de ce qui est « matériel » dans les activités d'une entreprise financière ou non financière ? Qui doit en juger ? Sur la base de quels méthodes et outils ?
- Les données permettant de définir la matérialité sont-elles suffisamment fiables et robustes ?
- L'implication d'une diversité de parties prenantes pour un jugement collectif peut-elle être utile dans l'exercice d'évaluation de la matérialité ?

Intervenants

Philippe Diaz, Member of the Sustainability Reporting Technical Expert Group, EFRAG

Jean-Baptiste Léger, Responsable de Pôle Transition Écologique, MEDEF

Jean-Pierre Maugendre, Directeur Biodiversité et Protection des Milieux, Veolia

Robert-Alexandre Poujade, ESG Analyst, Biodiversity Lead, BNP Paribas AM

Claire Varret, Cheffe de mission biodiversité, EDF

Animation :

Fanny Bancourt, Consultante en stratégies biodiversité, BL Evolution

Table ronde

Fanny Bancourt (BL Evolution) ouvre la séance en rappelant que la notion de matérialité est citée de plus en plus fréquemment dans les divers cadres réglementaires et volontaires, pour la plupart en cours de structuration, comme le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, la directive CSRD, l'article 29 de la loi Énergie-Climat, ou le Cadre de la TNFD et la méthodologie Science-Based Targets for Nature (SBTN). Ceci amène donc à s'interroger sur ce que recouvre précisément cette notion de matérialité lorsqu'elle est appliquée à la biodiversité et la façon dont les acteurs la comprennent et se l'approprient.

La logique de la CSRD repose sur la définition d'un périmètre de reporting représentatif de ce qui est considéré comme le plus « matériel » suite à une évaluation de l'importance réalisée par l'entreprise avec ses parties prenantes. L'utilisation de la norme ESRS E4 qui porte sur la biodiversité et les services écosystémiques est obligatoire uniquement pour les entreprises dont l'analyse de l'importance révélera que la biodiversité est un enjeu matériel. Bien qu'elle soit optionnelle dans le texte de la directive, l'utilisation de la norme ESRS E4 devrait en pratique se révéler « matérielle » pour toutes les entreprises concernées par la CSRD.

Dans ce contexte, l'objectif de l'analyse de matérialité n'est pas d'évaluer directement la biodiversité mais plutôt d'identifier ce qui est considéré comme significatif, important ou « matériel » dans les relations que l'entreprise entretient avec la biodiversité : il s'agit souvent de caractériser les dépendances de l'entreprise aux services écosystémiques, les impacts de ses activités sur la biodiversité, son exposition à des risques liés à la dégradation de la nature et d'identifier les opportunités.

Philippe Diaz (EFRAG) : Le cadre de Kunming-Montréal constitue désormais une référence en matière d'objectifs internationaux et la cible 15 est celle qui concerne le secteur privé le plus directement. Ce cadre a permis de faire accepter plus largement que la biodiversité est un enjeu matériel pour toutes les entreprises et institutions financières. Cette cible engage notamment les États à rendre obligatoire la publication par les entreprises et institutions financières de leurs impacts, dépendances et risques vis-à-vis de la nature en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif de zéro perte nette d'ici 2030. À l'échelle européenne, l'ESRS E4 de la CSRD montre lui aussi que la biodiversité est un sujet matériel pour chaque entreprise.

Il est essentiel de rappeler que la biodiversité est intrinsèquement liée à la localisation. La méthodologie SBTN

s'empare de cet aspect et, bien qu'elle ne couvre pas encore l'ensemble des facteurs d'érosion de la biodiversité, elle permet de se familiariser avec cette caractéristique spécifique à la nature (notamment sur le sujet de l'eau). Il est certain que ces cadres requièrent encore des améliorations. Par exemple, la méthodologie SBTN n'est pas encore complètement opérationnelle.

Il existe par ailleurs plusieurs similitudes entre l'ESRS E4 et la méthodologie LEAP proposée par la TNFD. Les recommandations de LEAP sont pour la majorité couvertes par celles de l'ESRS E4. Ces cadres devraient être perçus comme des standards chapeau et des premières tentatives pour harmoniser le reporting biodiversité.

Jean-Baptiste Léger (MEDEF) : Nous en sommes à un moment crucial de mise en œuvre de la transition écologique. Nous observons une accélération, une structuration rapide de la réglementation et donc une charge administrative grandissante pour les entreprises. La biodiversité se hisse progressivement à un niveau de préoccupation équivalent à celui du climat, lui-même grandissant. Bien que les niveaux de maturité soient encore hétérogènes, la norme ESRS E4 va conduire à une montée en compétence progressive des acteurs. La directive CSRD est encore mal comprise par la plupart des entreprises et est majoritairement perçue comme une charge administrative supplémentaire. Dans ce contexte, le rôle du MEDEF est de sensibiliser ses membres et de les faire adopter ces nouvelles pratiques. Il s'agit de rappeler l'importance du traitement des enjeux environnementaux dans leur ensemble et donc au-delà du climat. Le reporting biodiversité de la CSRD devrait conduire à un gain de maturité global sur ces enjeux. L'innovation la plus significative réside probablement dans le fait de désigner la biodiversité comme un enjeu pouvant être matériel pour nombre d'entreprises.

Robert-Alexandre Poujade (BNP Paribas AM) : Au même titre que le vivant est une notion complexe, la matérialité des enjeux biodiversité l'est aussi. Sa dimension très locale conduit à ce que la définition de ce qui est matériel varie d'un secteur à un autre, et même souvent d'une entreprise à une autre. Le fait de s'appuyer sur des méthodes reconnues (le LEAP de la TNFD par exemple) pour améliorer les pratiques d'analyse ESG existantes permet une diffusion rapide en local et surtout de ne pas perdre de temps à « réinventer la roue ».

Chez BNP Paribas Asset Management, un travail important a commencé à être mis en place pour changer les comportements et les réflexes avant d'investir : s'appuyer sur différents cadres (TNFD, IPBES, ESRS E4) et intégrer les recommandations pour définir les sujets prioritaires. La deuxième étape consiste à favoriser la mise en place de réflexes pour mieux caractériser les principaux enjeux. Par exemple, réaliser une analyse plus fine permet d'acquérir une meilleure compréhension et de mieux maîtriser les effets des investissements sur certaines dimensions (comme le bien-être animal, les écosystèmes locaux, etc.). La sensibilisation et la formation sont clés pour opérer ces changements de comportements.

Jean-Pierre Maugendre (Veolia) : Cette analyse de matérialité a conduit à une prise de conscience du rapport particulier que Veolia entretient avec la nature : du fait de son cœur d'activité, l'entreprise a globalement un impact positif via ses activités de dépollution mais certains sites industriels peuvent localement avoir des impacts négatifs, qu'il convient de prendre en compte et de réduire même s'ils sont bien sûr d'un ordre de grandeur très inférieur. Veolia souhaite inciter les autres entreprises à se saisir du cadre de la TNFD qui permet d'aborder le sujet de façon claire et efficace. L'évaluation des impacts de l'entreprise est une étape fondamentale car elle permet d'amorcer le dialogue en interne.

Fanny Bancourt : La prise en compte de la biodiversité comme un sujet matériel demande donc un certain niveau de connaissance avec des outils qui restent encore partiels. Est-ce que les entreprises sont prêtes à identifier ces données ?

Claire Varret (EDF) : Je souligne l'importance de trouver les bons outils pour répondre aux exigences de reporting de la directive CSRD tout en rappelant qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les mesures d'empreinte. Les outils disponibles ne sont pas encore suffisamment matures et sont en cours de développement. Beaucoup de questions sur la définition des seuils à partir desquels certains impacts seront considérés comme matériels sont encore ouvertes. De plus, bien que la caractérisation de la contribution de l'entreprise aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité soit une étape fondamentale pour amorcer le dialogue en interne, tous les facteurs d'érosion de la biodiversité ne sont pas encore pris en compte par ces outils. Ils couvrent davantage les pressions que les dépendances. Il est souvent nécessaire de formuler de nombreuses hypothèses pour tenter d'évaluer ces dépendances. EDF a utilisé la base de données ENCORE mais n'est pas entièrement satisfait des résultats car ils ne tiennent pas suffisamment compte de certaines spécificités des métiers

d'EDF. De plus, aucune méthodologie ne semble permettre de mesurer les effets positifs.

Jean-Baptiste Léger : Il faut préciser que les entreprises ne sont pas encore en capacité de produire toutes les données recommandées par les standards et la réglementation, mais ce n'est pas une fatalité. Il est important de continuer la pédagogie et de structurer les actions avec les outils et les dispositifs existants ([guide MEDEF/BL Evolution](#), [MOOC \(MEDEF/OFB/LPO\)](#), act4nature international). L'action collective est également un levier puissant car les conséquences de la dégradation de la biodiversité sur la société sont diffuses et affectent tous les acteurs indépendamment de leur contribution à sa dégradation. La prise d'engagements volontaires est utile pour se mettre en marche, c'est par exemple ce que promeut l'initiative act4nature international. Ces engagements, lorsqu'ils sont renouvelés, se déclinent progressivement en des engagements plus granulaires au sein des entreprises. Le travail collectif est aussi un aspect essentiel de la réponse à apporter à l'érosion de la biodiversité. L'interdépendance des enjeux conduit à devoir travailler ensemble et à faire valoir le travail collectif pour avancer sur ces sujets.

Claire Varret : Les métriques cœur recommandées par la TNFD sont un bon point de départ. Ces indicateurs sont d'ailleurs repris dans ceux de la directive CSRD. Chez EDF, la collecte de données se fait principalement au niveau des sites. La question de l'agrégation de ces nombreuses données locales en un nombre plus réduit de paramètres destinés à faciliter le pilotage reste encore ouverte. Cette agrégation est en réalité très complexe car les enjeux varient fortement d'un site à l'autre et une simplification impliquerait nécessairement de faire un choix et de discriminer certaines facettes de la biodiversité.

Jean-Pierre Maugendre : En ce qui concerne les données, les entreprises ne partent pas de rien car elles publiaient déjà plusieurs métriques dans leurs DPEF et elles ont pour la plupart déjà mis en place des actions pour répondre aux enjeux de biodiversité. Tout comme EDF, la consolidation à l'échelle de l'entreprise et la prise en compte de ces données dans les analyses stratégiques de risques et opportunités restent complexes. Les approches sectorielles, comme la base de données ENCORE⁴, peuvent être une bonne approche pour définir les paramètres matériels caractérisant certains secteurs.

Robert-Alexandre Poujade : Du côté des acteurs financiers, BNP Paribas Asset Management reconnaît l'inté-

4. <https://www.encorenature.org/en>

rêt des outils de mesure comme le Global Biodiversity Score, le Corporate Biodiversity Footprint, ou ENCORE pour la caractérisation des impacts et des dépendances, mais estime qu'ils ne permettent pas de définir précisément des seuils de matérialité. BNP Paribas Asset Management explore donc des approches plus spécifiques et thématiques. Certaines sont fondées sur l'analyse plus approfondie de certaines matières premières à risque, à l'aide des questionnaires CDP Forêt par exemple. Tout en améliorant les politiques d'exclusion sectorielles, ces démarches devront être appliquées à l'eau et à la préservation des océans dans le futur. Il n'est pas toujours possible de disposer de données fiables mais ce n'est pas une fatalité : il faut abandonner l'idée que nous pourrions disposer de données parfaitement fiables et commencer dès aujourd'hui à mettre en œuvre des actions avec ce qui est disponible.

bilité que la directive CSRD donne à la biodiversité pour engager un maximum d'acteurs dans les efforts de préservation et de restauration et encourager le passage à l'échelle des actions des entreprises.

Ces échanges ont rappelé l'urgence pour les entreprises de mieux prendre en compte la biodiversité qui reste encore mal maîtrisée en entreprise, l'importance de collaborer pour consolider ensemble les informations disponibles, ainsi que la nécessité de ne pas attendre une vision parfaite pour construire et

Conclusion

Robert-Alexandre Poujade : Toutes les conditions sont désormais réunies pour mieux prendre en compte et agir pour la biodiversité. L'accès aux données est un enjeu important mais il n'est pas le seul : la sensibilisation et la mise en action des acteurs sont deux autres chantiers majeurs. Les acteurs financiers ont la responsabilité de piloter et d'encourager ces changements avec pour priorité de susciter des réductions collectives des impacts négatifs et améliorer la connaissance des impacts et dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.

Claire Varret : La biodiversité a été historiquement un enjeu traité par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, la responsabilité se partage plus équitablement et les acteurs privés ont un rôle majeur à jouer.

Jean-Baptiste Léger : Le sujet biodiversité bénéficie d'un engouement plus rapide que ce qui a été observé pour le climat ; l'émergence de nombreux cadres en témoigne (CSRD, TNFD). Ils permettent de construire une base commune de dialogue et les entreprises ont l'opportunité de s'en servir pour mieux communiquer avec leurs fournisseurs, leurs clients, et leurs pairs pour prendre collectivement leurs responsabilités : identifier les éléments matériels et fixer des objectifs cohérents avec les limites planétaires.

Philippe Diaz : Il faut admettre que l'analyse de matérialité et le reporting pour la biodiversité font appel à des ressources plus conséquentes que pour le reporting climat. Ces démarches n'en restent pas moins essentielles : il faut donc profiter de la meilleure visi-



Atelier 4

**Comment le secteur privé
peut-il contribuer à la mise
en œuvre de l'accord
de Kunming-Montréal ?**

L'accord de Kunming-Montréal et le Cadre mondial pour la biodiversité adoptés en décembre 2022 définissent quatre objectifs et vingt-trois cibles qui concernent toutes directement ou indirectement les entreprises : restaurer d'ici 2030 au moins 30 % des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins dégradés (cible 2), protéger d'ici 2030 au moins 30 % des zones terrestres et d'eau douce et 30 % des zones côtières et marines (cible 3), rendre obligatoire la publication par les grandes entreprises et institutions financières de leurs impacts, risques et dépendances vis-à-vis de la biodiversité (cible 15), réduire les pressions exercées sur l'environnement (cibles 7 et 16), etc. En se fondant sur une estimation de déficit de financement de 700 milliards USD par an, l'accord invite explicitement les entreprises à participer au financement de sa mise en œuvre (cible 19) par divers dispositifs et instruments financiers.

L'atelier a abordé les questions suivantes :

- Comment organiser la participation d'une entreprise à la mise en œuvre de l'accord Kunming-Montréal ?
- Pourquoi et comment participer au financement de la mise en œuvre de l'accord ?
- Quelles sont les conditions pour systématiser la mise en œuvre de ces actions par le monde économique ?
- Est-il possible de décliner les objectifs mondiaux à l'échelle des organisations ? Comment ?

Intervenants

Thao Fabregas, Responsable Stratégie Environnement, Capital Naturel et Biodiversité, Crédit Agricole S.A.

Camille Maclet, Financial Sector Engagement Lead, UN Biodiversity

Marie Vallée, Landscale Technical Manager, Rainforest Alliance

Géraldine Vallejo, Sustainability Programme Director, Kering

Animation :

Sophie Ménard, Principal Consultant, Biodiversity Strategy, ERM

Table ronde

Comment impulser et maintenir une dynamique globale pour accélérer le financement en faveur de la nature ?

Pour **Camille Macllet (UN Biodiversity)**, les acteurs du secteur privé se mobilisent progressivement. Ils ont déjà contribué à l'adoption de l'accord Kunming-Montréal à l'issue de la COP 15, notamment en participant pour la première fois à une journée d'échange dédiée à la finance organisée par le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. Cette journée a permis de nourrir le dialogue entre les acteurs financiers et les équipes de négociateurs. Nous observons depuis la COP 15 une implication plus marquée des acteurs et l'avancement de certains travaux : la TNFD a publié la première version opérationnelle de son cadre de gestion et de publication des dépendances, impacts, risques et opportunités (DIRO) liés à la nature et le Cambridge Institute a lancé une initiative pour engager les clients des institutions financières à mobiliser des fonds pour la nature. Le lancement de l'initiative *Nature-positive* par un groupe d'ONG sous l'impulsion du WWF est un développement récent notable. Bien qu'ayant encore besoin d'être clairement défini, le concept « *Nature-positive* » se structure et est plus couramment utilisé par les acteurs économiques.

Comment le secteur de la finance peut-il contribuer au financement de la protection de la nature ?

Camille Macllet : La COP 15 a été l'occasion, pour les acteurs publics, de mobiliser des financements publics en faveur de la nature, et d'engager des réformes de politiques publiques de subventions et d'incitations afin de réduire les financements néfastes et d'encourager la réorientation des flux financiers privés.

Le Cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la COP 15 appelle à une mobilisation de la finance privée, notamment par l'alignement des stratégies d'investissement avec ses objectifs et par la construction de portefeuilles d'actifs qui contribuent directement à la préservation et à la restauration de la nature. La cible 15 du cadre est emblématique car elle engage les États à rendre obligatoire la publication par les entreprises et les institutions financières de leurs impacts, dépendances et risques vis-à-vis de la biodiversité. Ceci requiert de développer un cadre de reporting commun sur les enjeux liés à la nature dans l'objectif de faciliter le fléchage des flux financiers privés vers la biodiversité.

Thao Fabregas (Crédit Agricole) : Par exemple, le Crédit Agricole S.A. a annoncé deux engagements suite à la COP 15 sous la forme d'une [déclaration pour la biodiversité et le capital naturel](#) structurée autour de plusieurs axes. Le premier axe répond à la cible 15 du Cadre mondial pour la biodiversité et vise à évaluer les impacts, les dépendances et les risques matériels sur la nature de toutes les activités du groupe. Ceci inclut les activités de financement, d'investissement et d'assurance opérées par les différentes filiales (Amundi, LCL, CACIB, etc.). Plusieurs outils sont en train d'être testés pour réaliser ces évaluations. Le deuxième axe vise à intégrer des critères liés à la nature et à la biodiversité dans les politiques sectorielles. Il est par exemple prévu de mettre à jour la politique forêts d'ici 2024 en s'appuyant sur des standards reconnus internationalement afin de contribuer à la lutte contre la déforestation. Le troisième axe consiste à mobiliser des ressources financières et de les allouer à des activités bénéfiques à la nature. Le quatrième axe vise à soutenir des actions collectives pour lutter contre le déclin de la nature et des services écosystémiques. Il s'agit par exemple de contribuer au développement du cadre de la TNFD et de produire un reporting selon ses recommandations. Enfin, le cinquième axe vise à réduire l'empreinte de fonctionnement du groupe CASA et à favoriser la biodiversité sur les sites du groupe.

En plus de ces engagements, en 2023, Crédit Agricole a coprésidé le *Nature Working group* rattaché aux *Principles for Responsible Banking* du UNEP-FI. Avec la participation de 36 banques et en se fondant sur huit études de cas, ce groupe a développé un [guide sur la définition d'objectifs concrets en faveur de la nature dans le secteur bancaire](#) qui recommande par exemple de définir des objectifs de bonne gouvernance, de sensibilisation, d'évaluation des risques liées à la nature, et d'accompagnement des clients dans leur transition écologique.

L'objectif de ces guides est de sensibiliser un maximum d'acteurs à la biodiversité et de partager des bonnes pratiques et des clés pour agir. Un autre enjeu est de développer un langage commun en interne pour mieux communiquer sur ces enjeux de biodiversité. La banque travaille à l'élaboration de formats de publication de ces informations qui soient alignés avec ceux utilisés pour la communication financière. L'objectif sous-jacent est de créer une culture d'entreprise qui valorise la nature.

Géraldine Vallejo (Kering) : Le secteur de la mode est déjà bien sensibilisé à la biodiversité et endosse une responsabilité éthique de protéger, préserver et régénérer la nature. Chez Kering, François-Henri Pinault a souhaité créer une dynamique sectorielle et a mobilisé 30 % du secteur de la mode dans le monde entier dans le cadre de l'initiative [Fashion Pact](#) qui a pour objectif d'atténuer le changement climatique, de restaurer la biodiversité, et de protéger les océans. L'outil Environmental Profit & Loss Account (EP&L) utilisé par Kering depuis 2011 permet aussi de répondre aux objectifs de la cible 15 du Cadre mondial pour la biodiversité. Cet outil présente l'intérêt de fournir une évaluation monétaire de l'empreinte écologique du groupe. L'utilisation d'un indicateur monétaire est intéressante car elle permet de faciliter le dialogue avec des acteurs financiers et d'entretenir une culture d'entreprise qui valorise la nature.

Malgré ces réalisations, il reste beaucoup à faire pour améliorer et faciliter le respect de la biodiversité par les entreprises. L'accroissement des volumes de financement public et privé orientés vers la biodiversité est un mode d'action central. Kering a commencé à investir pour participer à l'émergence de projets bénéfiques à la biodiversité et le fait entre autres sous la forme de fonds. Par exemple, Kering a lancé aux côtés du groupe L'Occitane le *Climate Fund For Nature* géré par Mirova, un fonds de 300 M d'euros. L'objectif du fonds est de financer des solutions fondées sur la nature (SFN) qui génèrent des crédits carbone porteurs de co-bénéfices pour la biodiversité et les communautés locales. De plus, Kering a créé un fonds de dotation de 5 M€ avec Conservation International pour aider les agriculteurs et éleveurs, producteurs de matières premières clés pour la mode (coton, laine, cuir, cachemire), à s'engager dans la transition vers l'agriculture régénératrice. Ces véhicules permettent de contribuer à l'atteinte de l'objectif global de Kering de restaurer et régénérer un million d'hectares dans sa chaîne d'approvisionnement, de protéger un million d'hectares d'écosystèmes critiques irremplaçables et d'obtenir un impact « net positif » sur la biodiversité d'ici 2025.

Marie Vallée (Rainforest Alliance) : La protection de la biodiversité doit aussi être pensée à l'échelle du territoire. Les initiatives prises au niveau international peuvent paralyser l'action si elles n'ont pas une traduction pratique au niveau local. Pour éviter cela, la *Landscape Management approach* de la Rainforest Alliance, intitulée *Landscape*, est une approche territoriale qui vise à initier et à maintenir des dynamiques collectives sur des territoires en mobilisant deux types d'échelles : une suffisamment grande

pour que les projets portés entrent en résonance les uns avec les autres et une échelle plus réduite permettant de faciliter le diagnostic et d'agir rapidement via les politiques publiques locales. L'enjeu est de coordonner, au niveau local, les différents investissements privés ou en partenariat public-privé.

Camille Maclet : Ces exemples d'investissements positifs sont des réponses tout à fait intéressantes et pertinentes à l'appel du Cadre mondial pour la biodiversité au secteur privé pour qu'il participe au financement international de la biodiversité.

Ces projets sont souvent exposés à plus de risques et sont parfois moins rentables que ceux qui négligent la biodiversité. Comment surmonter ces difficultés ?

Thao Fabregas : Faisons la comparaison avec la transition énergétique. Au départ, les énergies renouvelables n'étaient pas rentables. Il a fallu que les pouvoirs publics apportent leur appui et accompagnent cette transition pour améliorer progressivement la situation. Dans le secteur agricole, cette ambition politique qui permettrait d'engendrer ces évolutions globales ne s'observe pas encore. Pour la plupart des agriculteurs, le fait de changer de modèle d'exploitation représente encore un risque important et l'accompagnement des pouvoirs publics est indispensable pour mieux le gérer.

Les données liées à la biodiversité et susceptibles d'orienter les décisions des entreprises sont encore perçues comme imparfaites, complexes, difficiles à agréger et à utiliser. Un nombre croissant d'acteurs invite donc à agir sans attendre que les méthodologies de mesure soient entièrement opérationnelles. Dans certains cas, la capacité à décrire et caractériser des projets avec diverses données reste une condition d'accès aux financements. Pour vous, pourquoi ces données sont-elles si importantes pour que des projets et actions favorables à la nature accèdent à des financements ?

Thao Fabregas : Les données locales sont bien sûr les plus à même de décrire fidèlement les spécificités des relations d'une entreprise à la biodiversité, particulièrement en ce qui concerne la caractérisation des impacts négatifs. Mais bien souvent, les banques allouent des financements à l'échelle des entreprises, dont beaucoup sont implantées dans de nombreux pays. Les banques ont donc besoin d'acquiescer une vision d'ensemble et agrégée des impacts et dépendances de ces acteurs. Or, il n'existe pas de métrique unique et consensuelle pour la biodiversité similaire à la tonne de CO₂-équivalent pour le suivi des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est donc

de trouver des modalités d'actions qui présentent des synergies pour l'atténuation et la préservation du changement climatique et pour la préservation et restauration de la biodiversité. Le groupe CASA essaie différentes approches : un pilote du cadre de reporting de la TNFD est en cours de réalisation et différents essais ont été réalisés avec les données de mesure d'empreinte biodiversité des portefeuilles de financement fournies par l'outil *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) opéré par Iceberg Data Lab. Le groupe CASA tire plusieurs leçons de ces premiers tests : les différences de mesure entre les entreprises d'un même secteur sont très significatives selon les sources des données. Ces tests ont également confirmé l'importance de prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur pour le suivi des impacts et des dépendances, ce que ne permet pas encore de faire l'outil ENCORE. D'autre part, le CBF est approprié pour des entreprises cotées mais il semble moins pertinent pour mesurer l'empreinte biodiversité des acteurs de plus petite taille comme des PME ou des exploitations agricoles. L'avenir et notamment la directive CSRD permettront certainement d'améliorer progressivement la qualité et la disponibilité de ces données et donc d'améliorer la capacité des banques à flécher leurs financements.

Marie Vallée : La question des données se pose également à l'échelle du territoire et leur collecte est indispensable pour donner l'assurance aux partenaires financiers que leurs financements sont réellement fléchés vers des actions de terrain ayant un impact positif. De plus, ces données doivent être diversifiées pour décrire l'impact des projets sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, mais aussi sur les aspects de transition juste. Bien que la complexité du vivant ne puisse pas être retranscrite de façon exacte et pertinente avec un nombre trop réduit d'indicateurs, la diversité des paramètres suivis est telle qu'il est nécessaire de standardiser un minimum les méthodes de suivi afin de faciliter la lecture et l'appropriation par d'autres acteurs non experts. Dans les faits, c'est souvent le progrès réalisé par rapport à une situation de référence qui est mesuré avec une grille d'indicateurs flexibles. Pour améliorer l'éligibilité des projets à des financements verts, il est donc important que les équipes locales soient en capacité de recueillir ces informations et de fournir ces évaluations. En plus de la formation d'un nombre d'acteurs intervenant à l'échelle locale, un guide méthodologique pourrait aussi être élaboré pour rendre ces suivis plus systématiques et les harmoniser d'un projet à l'autre. Par exemple, la question climatique devrait certainement être prise en compte de manière transversale.

Géraldine Vallejo : Le caractère pédagogique des données est également indispensable pour que les conseils d'administration puissent comprendre et s'emparer des enjeux liés à la biodiversité. Ils doivent souvent être traduits en données quantifiées. Kering a choisi de retenir l'hectare comme indicateur de suivi, qui a la vertu d'être simple et compréhensible par la grande majorité des personnes. Kering mesure l'impact de ses activités sur l'environnement grâce à l'outil *Environmental Profit and Loss Account* (EP&L) qui permet notamment d'obtenir une estimation agrégée de l'impact exprimé en hectares. Cette évaluation a permis de construire les objectifs de la stratégie biodiversité de Kering : dans le cadre de son objectif d'obtenir un impact positif net global de ses activités et sur l'ensemble de la chaîne de valeur, Kering s'est engagé à protéger un million d'hectares d'habitats critiques irremplaçables et à restaurer un million d'hectares de surfaces agricoles et de prairies dans ses zones d'approvisionnement d'ici 2025.

Dans quelle mesure la logique de multiplication des actions « petits pas » contribue-t-elle réellement à la mise en œuvre de l'accord Kunming-Montréal ?

Marie Vallée : Les métriques produites par la Rainforest Alliance contribuent à définir des cibles concrètes, applicables sur les territoires et à prendre conscience des impacts des activités économiques sur les écosystèmes. Les entreprises doivent accepter de travailler avec des données à ce niveau de granularité pour définir des objectifs pertinents pour chaque localité et en cohérence avec une approche territoriale.

Thao Fabregas : Les premières actions ont bien sûr leurs vertus et il faut les encourager car elles permettent de montrer que certaines solutions fonctionnent et de convaincre les acteurs d'organiser collectivement et progressivement le passage à l'échelle. À titre d'exemple, un partenariat récemment noué avec McCain et GAPI (groupement de producteurs de pommes de terre) permet de faciliter l'accès à des capitaux aux agriculteurs prêts à engager la transition de leur modèle de production. Le groupe Crédit Agricole S.A. a également lancé un fonds d'investissement bancaire de 300 M€ dédié à la transition des entreprises agroalimentaires en France et en Italie, géré par IDIA Capital Investissement. Dans la pratique, l'identification de projets cohérents avec une approche « *Nature-positive* » reste complexe du fait du manque de définition consensuelle de ce terme et du manque de méthodologies de mesure de l'impact positif sur la biodiversité des entreprises, des projets, et des actions de terrain.

Géraldine Vallejo : La réglementation est le levier le plus efficace pour obtenir des transformations d'ampleur dans le secteur privé. La promulgation du règlement européen de lutte contre la déforestation importée devrait par exemple engendrer des changements de pratiques plus significatifs que ceux organisés volontairement par les entreprises.

Pour conclure, quel message concret souhaitez-vous partager avec les entreprises désireuses de participer à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2030 ?

Géraldine Vallejo : Investir dans la nature et dans les chaînes d'approvisionnement, c'est investir dans la résilience de nos activités économiques. Les investisseurs commencent d'ailleurs à interpeller les entreprises sur cet enjeu. Donc toute avance en la matière peut d'ores et déjà être valorisée dans le dialogue actionnarial.

Marie Vallée : Les actions mises en œuvre devraient systématiquement couvrir l'ensemble du périmètre de la chaîne de valeur et tenir compte des spécificités des territoires.

Camille Macllet : De nouveaux instruments innovants se structurent et seront bientôt disponibles pour organiser la participation du secteur privé à grande échelle.

Thao Fabregas : Il faut largement diffuser l'affirmation selon laquelle aucune activité économique ne serait viable sur une planète dépourvue de biodiversité. Les entreprises doivent donc participer à sa préservation et à sa restauration.

Plénière

Les engagements d'entreprises act4nature international

Act4nature international est un dispositif d'engagement volontaire visant à favoriser le passage à l'échelle des actions des entreprises en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Ouverte aux grandes entreprises indépendamment de leur niveau de maturité, cette initiative regroupe aujourd'hui 71 entreprises de tous les secteurs et a inspiré la création d'autres dispositifs comme Entreprises Engagées pour la Nature, act4nature Portugal et Transport4Nature.

Le dispositif évolue et renforce ses exigences. Cette plénière vise notamment à :

- présenter le nouveau format du dispositif act4nature international ;
- lancer le bilan global de la mise en œuvre des engagements act4nature international pour la période 2020-2022 ;
- débattre autour de nouveaux engagements.

Intervenants

Carine de Boissezon, Directrice Impact, EDF

Pierre-Yves Burlot, Directeur du Développement Durable, Sécché Environnement

Denis Couvet, Président de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) et professeur au Muséum national d'Histoire naturelle

Sylvie Gillet, Directrice du Développement et responsable de la priorité Biodiversité & Économie d'ORÉE

Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN, membre du conseil international de l'UICN

Nathalie Lhayani, Directrice de la Politique Durable, Groupe Caisse des Dépôts

Julia Maris, Vice-Présidente Responsabilité Sociale et Environnementale Groupe, Engie

John Sabet, Business Engagement Lead, Business for Nature (BfN)

Animation :

Nicolas Boquet, Directeur Environnement-Climat-Energie, Association française des entreprises privées (Afeep)

Table ronde

Nicolas Boquet (Afep) : Cette plénière est consacrée aux engagements volontaires d'entreprises et en particulier au dispositif d'engagement volontaire act4nature international. Dans le cadre de diverses évolutions réglementaires et méthodologiques dans le domaine de la biodiversité, act4nature international continue de fonctionner et poursuit sa dynamique de travail, lancée en 2018. Pour rappel, act4nature international est un dispositif d'engagement volontaire pour les entreprises en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Des engagements communs sont signés par des CEO d'entreprises, ce qui contribue à les sensibiliser à cet enjeu et à renforcer la compréhension du fait que c'est aussi à leur niveau que cet enjeu doit être traité. Comme son nom l'indique, le dispositif act4nature international est ouvert aux entreprises françaises ayant des activités à l'international, ce qui en fait un dispositif très complémentaire au programme Entreprises Engagées pour la Nature (EEN), porté par l'OFB et qui cible uniquement les activités sur le territoire français des entreprises désireuses de faire reconnaître leur engagement. À ce stade, 71 entreprises françaises sont engagées dans le cadre de act4nature international et les dispositifs Transport4nature et Act4nature Portugal ont permis à plusieurs entreprises portugaises et à des entreprises européennes du secteur des infrastructures de transport de faire reconnaître leurs engagements pour la biodiversité selon la même méthode.

L'un des principaux atouts de act4nature international est qu'il crée les conditions pour la conduite d'une discussion constructive et argumentée entre les entreprises, les ONG, les réseaux d'entreprises, les partenaires scientifiques et certains représentants de l'État.

Ce colloque DEFi nous réunit aujourd'hui pour échanger entre acteurs financiers et entreprises sur la préservation et restauration de la nature à un moment où ces enjeux font l'objet d'une forte priorité à l'agenda international et français. La COP 15 fournit désormais un cadre et des objectifs clairs pour orienter l'action des entreprises, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) décline cet accord à l'échelle française, et l'Europe porte une forte ambition en la matière. Cette dynamique est notamment marquée par la promulgation du règlement européen contre la déforestation importée, l'entrée en vigueur de la nouvelle CSRD et de sa norme ESRS E4 dédiée à la biodiversité, et le lancement de la première version du cadre de gestion et de divulgation des DIRO⁵ liés à la nature de la TNFD.

Dans ce nouveau contexte, l'ambition du dispositif act4nature international est de confirmer son positionnement comme véhicule de sensibilisation, d'engagement, de mise en action et d'amélioration continue des entreprises, indépendamment de leur niveau de maturité. En conséquence des évolutions réglementaires significatives, act4nature international a mis à jour sa méthodologie d'évaluation des engagements en mettant en place de nouvelles exigences pour conserver le caractère volontaire des engagements pris par les entreprises et mettre en œuvre cette ambition. En plus des exigences initiales (le CEO de l'entreprise signe et porte des engagements communs et des engagements individuels reconnus comme SMART par un collectif de parties prenantes), les entreprises qui déposent leurs engagements sont désormais invitées à présenter les principaux enseignements d'une analyse de matérialité environnementale et expliquer en quoi leur projet d'engagement s'y rattache. En cas de renouvellement de leurs engagements, ces entreprises doivent désormais démontrer l'additionnalité par rapport à la version précédente et expliquer en quoi celui-ci s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Enfin, une logique de « *comply or explain* » a été introduite pour s'assurer que, sauf explication, chacun des dix engagements communs de act4nature international soit décliné en au moins un engagement individuel de l'entreprise.

Act4nature international organise régulièrement des campagnes de reporting pour inviter les entreprises à rendre compte des progrès liés à la mise en œuvre de leurs actions. Les bilans individuels de 53 entreprises engagées, soit 90 % des entreprises interrogées pour la dernière campagne de reporting⁶, ont récemment été publiés sur [le site internet de act4nature](#).

Denis Couvet (FRB) : Trois défis sont à souligner pour cette démarche d'amélioration continue de act4nature. Mobiliser avec pertinence le concept de **Solutions fondées sur la Nature (SFN)**, que l'on retrouve dans l'un des engagements communs de act4nature international. C'est un concept transdisciplinaire : il s'agit en effet de solutions qui sont fondées sur l'ensemble des connaissances et disciplines scientifiques. Un point important est que les SFN évitent d'être fondées sur un nombre restreint de disciplines scientifiques. La notion invite à intégrer de façon systémique l'ensemble des disciplines et savoirs dans la conception de réponses efficaces aux défis de la transition écologique. Les SFN sont diverses : l'atténuation des risques liés à l'érosion de la biodiversité, la transition des systèmes de production, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

5. Dépendances, Impacts, Risques et Opportunités.

6. Sur un total de 59 entreprises interrogées dont au moins un engagement est arrivé à échéance pour la période 2020-2022.

Un deuxième point associé concerne les objectifs en biodiversité.

Quels objectifs de biodiversité sont et devraient être mobilisés dans les SFN et autres outils ?

La priorité est souvent accordée aux espèces, mais deux autres dimensions de biodiversité *a minima* demandent à être intégrées : les communautés ou ensembles d'espèces (par exemple, les insectes pollinisateurs ou les oiseaux) et les écosystèmes (et notamment des entités qui définissent leur structure telles que les haies, les bosquets et les différentes infrastructures qui définissent ensemble l'organisation du paysage, conduisant à la notion d'intégrité des écosystèmes, qui pourrait occuper une place primordiale parmi les SFN).

À ce titre, la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique avance l'importance de maintenir et restaurer l'intégrité des écosystèmes, et ceci pour tous les écosystèmes. Ceci représente un vrai progrès car cette définition implique aussi explicitement des écosystèmes gérés par des humains, agricoles et urbains. Elle contribue donc à faire évoluer l'idée selon laquelle seuls les espaces naturels sont riches en biodiversité et fait accepter plus généralement le rôle primordial que les écosystèmes anthropisés peuvent jouer dans l'atteinte des objectifs de l'accord de Kunming-Montréal, dans la protection de la biodiversité. L'intégrité des écosystèmes est caractérisée par la communauté scientifique à travers trois principaux paramètres pour l'évaluer et la suivre : la composition génétique et spécifique, la structure des écosystèmes, et les fonctions écologiques.

Un troisième point concerne le statut des engagements volontaires, leurs limites, visibles notamment via les notions de certificats et crédits de biodiversité, leurs bons usages, voire sur la nature d'actif financier associée. Cette question amène en fait à s'interroger sur la notion de passif qui doit être associée, car dans un bilan, s'il existe un actif, il y a forcément un passif. Une impasse pourrait être que les entreprises ayant accumulé un passif de biodiversité important ne s'intéressent pas à ces actifs, ne se préoccupent pas de ces engagements volontaires et/ou n'impliquent pas leurs passifs. Act4nature international est un dispositif qui peut permettre d'avancer sur ces questions difficiles.

Nicolas Boquet : Écoutons désormais le point de vue des entreprises engagées. Comment avez-vous structuré et mis en œuvre vos engagements dans le cadre de act4nature international ?

Carine de Boissezon (EDF) : EDF vient d'obtenir la validation de ses engagements act4nature international pour la quatrième fois. Ces engagements successifs ont donc historiquement permis au groupe de structurer et mettre à jour le volet biodiversité de sa stratégie d'entreprise. Ces engagements portent sur des actions volontaires qui s'ajoutent bien entendu à tout ce qui est déjà fait pour respecter la réglementation. L'un des principaux atouts du dispositif act4nature international pour le groupe EDF est qu'il permet de crédibiliser sa démarche biodiversité. Cette crédibilité tient aussi au fait que EDF attribue des moyens importants à la préservation et à la restauration de la biodiversité : 10 millions d'euros sont alloués chaque année aux activités de recherche et de développement en lien avec la biodiversité, 25 ETP sont mobilisés sur cette thématique et le groupe a produit 67 publications scientifiques à comité de relecture ces trois dernières années. Au regard de ceci, le partage des connaissances et des savoirs s'est naturellement présenté comme l'un des quatre axes d'engagement du groupe dans le cadre de act4nature international. Faire le lien entre la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique est aussi une de nos priorités, et les SFN permettent de plus en plus d'obtenir simultanément des bénéfices pour ces deux enjeux.

Le partage de la connaissance se fait à tous les niveaux de l'entreprise. Cette année, le conseil d'administration d'EDF a bénéficié d'une formation sur le cadre conceptuel des limites planétaires ainsi que sur les principaux enseignements de la COP 15 de la CBD. De plus, une séance du comité exécutif a été dédiée à des échanges autour du concept « *Nature-positive* » qui pourrait être le pendant du « net-zero » dans le domaine du changement climatique. « *Nature-positive* » ne fait cependant pas encore l'objet d'un engagement formalisé du groupe EDF car ce terme ne bénéficie pas pour l'instant d'une définition claire et consensuelle.

Ce quatrième engagement volontaire d'EDF reconnu par act4nature international contient plusieurs spécificités et évolutions significatives par rapport aux précédentes versions, d'une part, pour la première fois, les engagements couvrent un périmètre élargi sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur d'EDF. Par exemple, sur la partie amont, la filiale EDF Renouvelables s'engage à recycler les pales des éoliennes en fin de vie. En aval, EDF s'engage à accompagner ses clients dans la sobriété énergétique, ce qui permet d'éviter des impacts sur la biodiversité et le changement climatique. De plus, un nouvel axe contient plu-

sieurs engagements dédiés à la restauration et à la renaturation, et d'autres encore sur la mise en œuvre de SFN, en s'inspirant de la définition proposée par l'UICN. Enfin, l'engagement de sensibiliser et former les prestataires d'EDF aux bonnes pratiques de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes fait écho à la récente publication de l'IPBES sur le sujet⁷.

Conformément à une habitude inscrite depuis déjà dix ans chez EDF, ces engagements sont le résultat de nombreux échanges et d'une coconstruction avec les parties prenantes associatives et scientifiques, réunies lors d'une journée annuelle dédiée à la définition et à la revue collective des engagements du groupe. Ces échanges ont notamment permis de recueillir une recommandation d'acteurs scientifiques de construire des engagements qui tiennent à la fois compte de la biodiversité, du climat et de l'eau. D'autres enjeux ont été identifiés mais n'ont pas pu faire l'objet d'engagements pour cette version : par exemple, l'exclusion des approvisionnements en métaux issus de l'exploitation des fonds marins n'a pas pu faire l'objet d'un engagement à ce stade, car EDF manque de visibilité sur ses chaînes d'approvisionnement pour faire cette distinction. Des travaux ont donc été engagés pour améliorer la traçabilité sur cette thématique.

Pierre-Yves Burlot (Séché Environnement) : Séché Environnement est une entreprise familiale, industrielle, qui regroupe près de 6 000 collaborateurs et dont le chiffre d'affaires avoisine 1 milliard d'euros. Séché intervient principalement dans les domaines de la gestion de déchets industriels et de l'économie circulaire et la biodiversité est ancrée historiquement dans sa culture. La compétence biodiversité a été internalisée très tôt : le groupe employait déjà des écologues il y a vingt ans. Aujourd'hui, le sujet est porté principalement par un service biodiversité dédié, composé d'une équipe de cinq écologues, qui travaillent sur les sites de l'entreprise mais également pour le compte de clients dans le cadre de réaménagement de sites industriels (installation d'infrastructures de biodiversité, de haies, des bassins, etc.) suite à des interventions spécifiques comme la dépollution d'une parcelle.

Fin 2023, Séché a obtenu pour la deuxième fois la reconnaissance de ses engagements volontaires par act4nature international. Ces engagements comportent plusieurs évolutions significatives par rapport à la première version : une analyse de double matérialité a été réalisée en amont spécifiquement sur la biodiversité. Cette analyse de double matérialité était historiquement réalisée pour l'ensemble des sujets RSE afin de répondre à une obligation de la Déclaration de Performance Extra-Financière, mais le groupe a depuis volontairement décidé de la conduire de façon plus précise pour la biodiversité. Cet exercice a per-

mis très rapidement d'aborder les enjeux de façon plus concrète avec plusieurs intérêts : d'une part, les résultats de l'analyse ont permis un gain de maturité utile en vue de la préparation du groupe à la directive CSRD. Les résultats de cette analyse ont *in fine* conduit à modifier la stratégie et les engagements initialement conçus, ce qui confirme l'utilité de l'exercice. D'autre part, cette analyse a permis de croiser des enjeux techniques et d'ingénierie avec des enjeux financiers et commerciaux. Cet exercice a notamment permis de mesurer les risques économiques liés à la perte de biodiversité et des opportunités associées. Ce langage économique a permis efficacement d'engager et de convaincre plus largement au sein de l'entreprise, notamment la direction financière qui a identifié que certains risques pouvaient conduire à l'arrêt ponctuel ou dans la durée de certains sites. Réaliser une analyse de double matérialité permet aussi d'identifier les solutions les plus pertinentes : l'installation de systèmes d'éclairage LED qui ne s'activent qu'en présence de personnes s'avère être la solution la plus économique et permet de préserver les trames noires, donc la biodiversité.

Je salue donc le fait que act4nature international ait choisi de demander systématiquement aux entreprises de présenter les résultats d'une analyse de matérialité, car c'est un exercice utile et vertueux. J'invite également toutes les entreprises à s'engager dans act4nature international car cela permet de se préparer à la réglementation future.

Julia Maris (Engie) : Engie a établi sa première feuille de route biodiversité en 2010 et l'a depuis mise à jour et renforcée. Il s'agit réellement d'un exercice d'apprentissage continu qui invite en permanence à rester très humble et à travailler par itérations successives et amélioration continue. Engie a développé en 2010 des premiers principes de prise en compte de la biodiversité dans ses opérations et sa stratégie, en partenariat avec le Comité français de l'UICN. L'expérience a progressivement fait apparaître que les engagements d'Engie sur la biodiversité sont indissociables de ceux pour le climat, déjà très ambitieux : Engie s'est fixé un objectif « net zéro » d'ici 2045 et a défini une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effets de serre cohérente avec un scénario mondial « *well below 2°C* » d'ici 2030, ce qui implique d'obtenir des réductions d'émissions entre 35 et 65 % d'ici 2030 par rapport à 2017. C'est donc tout à fait significatif, particulièrement pour un acteur mondial qui opère sur tous les continents. Mettre en œuvre cette stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sans prendre en compte la biodiversité ne serait pas simplement une erreur, ce serait une faute.

7. IPBES [2023]. Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., Renard Truong, T., Bacher, S., Galil, B. S., Hulme, P. E., Ikeda, T., Sankaran, K. V., McGeoch, M. A., Meyerson, L. A., Nuñez, M. A., Ordoñez, A., Rahlao, S. J., Schwindt, E., Seebens, H., Sheppard, A. W., and Vandvik, V. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

Le fait qu'Engie ait intégré et associé ces deux enjeux à un stade précoce est donc une source de fierté et traduit une vraie prise de conscience en interne. Cette vision est d'ailleurs en train de se généraliser : la *Climate Week* qui s'est tenue à New York il y a quelques jours a en fait très peu parlé de climat mais beaucoup de nature, notamment avec le lancement de la première version opérationnelle du cadre de la TNFD. Le fait que ces agendas se rejoignent et se nourrissent mutuellement est très positif. Engie a renouvelé ses engagements act4nature international pour la troisième fois sous la forme de quatorze engagements répartis en quatre axes. Maintenant que l'objectif est fixé, le vrai défi, c'est l'opérationnalisation, car la difficulté pour éviter les risques de *greenwashing* est surtout de prendre des engagements qu'il est possible de décliner à chacun des échelons de la structure opérationnelle d'une entreprise.

Alors qu'il est possible de piloter les stratégies climat depuis les quartiers généraux de l'entreprise, du haut vers le bas (*top-down*), en définissant une trajectoire, en fixant des objectifs aux entités du groupe et en suivant leur mise en œuvre avec des bilans carbone réguliers, le pilotage de la stratégie biodiversité ne peut pas se faire de cette manière. L'enjeu est alors de donner de la responsabilité et de l'autonomie aux structures locales et aux acteurs de terrain pour qu'ils définissent et mettent en œuvre des actions pertinentes pour la biodiversité, elle-même intrinsèquement locale. C'est véritablement une condition indispensable et toute autre stratégie de mise en œuvre que celle-ci ne fonctionnera pas. C'est aussi un véritable défi car cela implique de faire évoluer les modes d'organisation des entreprises et de capitaliser sur les compétences des personnes qui interviennent sur le terrain. La stratégie reposant sur la gestion depuis les quartiers généraux est mise en échec par les spécificités de la biodiversité. Les détenteurs des compétences et de la capacité d'action sont les écologues et les spécialistes des secteurs. Ces personnes seront progressivement amenées à interagir de plus en plus souvent avec les ingénieurs et les techniciens à l'échelle de chacun des sites, au local. Il s'agira également d'organiser la montée en compétences des équipes et de leur permettre progressivement de développer un triptyque de compétences environnementales, techniques et financières qui permettent ensemble de prendre les meilleures décisions. Ceci révèle un défi majeur de ressources humaines auquel nous allons devoir répondre pour mettre en œuvre la transition écologique.

Une façon dont Engie a concrétisé cette vision dans le cadre de ses premiers engagements act4nature international a été de s'engager à définir, puis à mettre en œuvre, des plans d'actions concertés avec les

parties prenantes locales pour l'ensemble des sites jugés sensibles pour la biodiversité à horizon 2030. L'expérience a ensuite montré que ce déploiement s'est fait plus rapidement que prévu, ce qui a permis d'avancer à 2028 la date d'échéance de cet engagement lors du renouvellement, fin 2023, des engagements act4nature international du groupe. Toujours dans le cadre de ce renouvellement, le groupe s'est fixé l'objectif de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses sites industriels à horizon 2030. Il s'est aussi engagé, à horizon 2030, à utiliser au moins 40 % d'espèces végétales locales et de ressources endémiques et à exclure l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes lors des actions de végétalisation. Enfin, Engie a également pris un engagement de réduire de 70 % la consommation d'eau douce entre 2019 et 2030 pour les activités de production d'énergie. En conclusion, je voudrais rappeler qu'en plus du défi majeur de ressources humaines déjà évoqué, il est aussi indispensable de nouer de nombreux partenariats et de travailler étroitement avec une grande diversité de parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre du plan de transition écologique des entreprises. Ce dialogue est parfois difficile car nombre de ces parties prenantes invitent à l'accélération et à plus d'ambition. Ces entités sont dans leur rôle et l'importance pour les entreprises est surtout de maintenir ce dialogue ouvert et de le conduire avec beaucoup d'humilité et d'écoute.

Maud Lelièvre (Comité français de l'UICN) : Le Comité français de l'UICN est partenaire de act4nature international depuis 2018 et apporte une forme d'exigence dans la revue des engagements des entreprises. Le comité accompagne aussi certaines entreprises dans la préparation de leurs engagements act4nature international, mais ne participe pas à leur revue ensuite afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Pour rappel, les entreprises ne peuvent pas adhérer directement à l'UICN, au niveau français et au niveau international, ce qui ne l'empêche pas de nouer de nombreux partenariats de travail avec elles pour élaborer des indicateurs, réaliser des expériences de terrain, apporter une expertise scientifique, et accompagner le choix des actions et des engagements à prendre en priorité, notamment dans le cadre de act4nature international, etc. Il faut vraiment systématiser le fait de se référer à la science et aux connaissances scientifiques consensuelles les plus récentes lors de la construction d'engagements. C'est d'autant plus important aujourd'hui où la remise en question de la science et le complotisme sont de plus en plus répandus dans l'opinion publique. Le fait d'utiliser des indicateurs fondés sur la science, tangibles et vérifiables est une garantie d'efficacité de transparence et de dialogue renoué avec certaines parties prenantes.

La cohérence de l'ensemble des actions et de la démarche globale d'une entreprise est aussi très importante. Par exemple, la mise en place d'actions qui ciblent le périmètre direct mais aussi indirect de l'entreprise qui s'engage permet souvent de crédibiliser sa démarche et ce, même si certaines de ces actions isolées ne ciblent qu'une petite partie de ses impacts sur l'environnement. Je souhaiterais partager quelques recommandations pour construire cette cohérence en entreprise : en premier, il s'agit de reconstruire une relation de confiance entre l'ensemble des parties prenantes. L'idée selon laquelle le succès de la transition écologique repose sur la construction d'une vision partagée et sur des actions collectives pour l'atteindre n'est pas encore suffisamment répandue. Ce manque de collectif limite réellement notre capacité en tant que société à opérer des changements nécessaires mais exigeants et parfois plus contraignants car venant bousculer la vision communément acceptée du confort et de la consommation.

L'implication du comité exécutif de l'entreprise est aussi un facteur clé de succès : dans certaines entreprises où la marge d'amélioration en matière de prise en compte de la biodiversité est significative, les responsables RSE, la direction de la communication et les équipes techniques sont souvent pleinement conscients de la nécessité d'agir mais se heurtent souvent à l'opposition de leurs dirigeants. Ceci est souvent lié à un manque d'acculturation des dirigeants et à leur mauvaise compréhension des risques liés à la perte de biodiversité. Il est donc essentiel de sensibiliser les dirigeants à ces enjeux, tout en favorisant la mise en place de nouveaux modes organisationnels dont **Julia Maris** a déjà parlé.

Le renouvellement régulier de l'ambition et l'amélioration continue sont aussi des facteurs importants. Par exemple, certains engagements jugés ambitieux il y a trois ans ne le sont souvent plus aujourd'hui en conséquence de l'amélioration générale des pratiques ou de la structuration du cadre réglementaire. La nature dynamique et évolutive de la biodiversité peut aussi rendre caducs certains engagements, d'où l'importance de les mettre à jour régulièrement. Cette exigence dans les engagements d'entreprises devrait aussi s'accompagner d'une exigence éthique. Il faut certainement généraliser l'acceptation du fait que la définition de la valeur évolue : il s'agissait auparavant pour les entreprises de se doter de locaux majestueux, et pour les personnes, sur le plan individuel, de faire du ski, ou de s'autoriser à participer à des conférences à l'autre bout du monde. Ces exemples illustrent ce à quoi les personnes attachaient de l'importance et de la valeur auparavant, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui car elles ne sont plus unanimement acceptées par l'ensemble de la société. La prise

en compte de ces nouvelles formes de valeurs non conventionnelles dans les processus de prise de décision des entreprises devrait aussi être perçue comme une opportunité d'investir dans la résilience.

Le fait de définir des objectifs chiffrés est aussi un facteur de succès de première importance dont il est important de se saisir dès les premières étapes de la mise en œuvre d'une démarche biodiversité en entreprise. Ces objectifs dotés d'indicateurs permettent de mieux communiquer sur la dynamique de transition d'une entreprise et aident à éviter certains risques de *greenwashing* liés à la mise en place d'actions ponctuelles qui ne s'inscrivent pas dans une démarche d'ensemble cohérente, comme on l'observe parfois avec l'animation de Fresques pour le climat.

Enfin, la démarche collaborative et la valorisation à l'international du savoir-faire français sur ces sujets sont aussi très importantes. Cette dynamique a déjà prouvé sa capacité à favoriser l'obtention d'avancées significatives. La délégation française présente à Montréal avait par exemple activement soutenu l'ambition dans les négociations ayant conduit à l'obtention du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2030.

Sylvie Gillet (ORÉE) : Avant de démarrer ma prise de parole, je souhaite poser trois questions à l'assistance et inviter les participants à lever la main s'ils se sentent concernés :

- 1) Combien d'entreprises ont pris des engagements volontaires en faveur de la biodiversité dans cette salle ?
- 2) Combien d'entreprises ont publié des données chiffrées sur leurs impacts, risques et dépendances vis-à-vis de la biodiversité dans leurs communications extra-financières ?
- 3) Combien d'entreprises ont modifié certains de leurs modèles d'activité pour mieux intégrer la nature ou d'autres enjeux environnementaux ?

[Le nombre de mains levées diminue à chaque question.]

Vos réponses montrent que nous sommes déjà une majorité d'entreprises dans la salle à avoir structuré des engagements volontaires, ce qui est très positif. On remarque ensuite que beaucoup moins d'entreprises ont publié des données chiffrées sur leurs DIRO (Dépendances, Impacts, Risques, Opportunités) en lien avec la biodiversité. Cela révèle que peu d'entreprises réussissent encore à se repérer dans un foisonnement de méthodes et d'approches et cela confirme que « la complexité empêche l'action ».

Cette phrase que nous entendons souvent a été écrite en 2010 par Joël Houdet dans une thèse⁸ qu'il avait consacrée à l'intégration de la biodiversité dans les stratégies des entreprises. Ceci fait le lien avec l'un des projets portés par ORÉE, point focal français du *Global Partnership for Business and Biodiversity* (GPBB) de la Convention sur la Diversité Biologique au sein. Le GPBB est un ensemble d'une trentaine d'initiatives nationales ou régionales qui se réunissent régulièrement pour partager leurs pratiques en matière de biodiversité et de mobilisation des acteurs économiques. C'est de là qu'est née il y a quelques années la Plateforme de l'Initiative française des Entreprises pour la Biodiversité. Je suis heureuse de vous annoncer que cette plateforme est en cours de restauration complète. La nouvelle version sera lancée à l'automne 2024 à l'adresse <https://entreprises-biodiversite.fr/>

Ce site Internet a vocation à devenir le lieu d'aiguillage des différentes initiatives, démarches, ressources et outils à disposition des entreprises. Elle est animée par ORÉE, avec le soutien de l'OFB en s'appuyant sur un comité technique, composé d'experts, où act4nature international est représenté aux côtés de plusieurs réseaux d'entreprises, des entreprises, des ONG et des acteurs institutionnels comme l'OFB avec le programme « Engagés pour la nature ». L'objectif est de mobiliser les porteurs d'initiatives, de lister, recenser et faciliter l'identification des différentes approches en fonction des secteurs et tailles d'entreprises.

La plateforme Entreprises & Biodiversité permettra aux différents acteurs économiques d'identifier plus efficacement les outils de pilotage pertinents et donc d'inscrire leurs stratégies, actions et reporting en cohérence avec la cible 15 de l'accord Kunming-Montréal décliné dans la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité. Un filtre multicritères permettra que chacun puisse facilement retrouver les outils et les initiatives qui lui correspondent. La plateforme cherchera aussi à être accessible à des PME qui représentent 99 % des entreprises françaises. L'une des ambitions de ce projet sera enfin d'éviter de reproduire certaines erreurs observées dans l'apprentissage collectif sur le climat. Pensons les sujets ensemble, relier-les, apprenons de ce que nous avons testé et éprouvé, passons à l'échelle et faisons de ce nexus biodiversité-climat-équité sociale une réalité.

John Sabet (BfN) : Business for Nature (BfN) est une coalition de 90 organisations dont EpE est l'un des membres fondateurs. Ces organisations, associations d'entreprises et ONG, se sont regroupées au sein de BfN dans l'objectif de collaborer avec les entreprises

les plus progressistes en termes de prise en compte de la biodiversité. Cette collaboration se décline en deux grands axes de travail : le plaidoyer consiste à faire porter la voix de ses entreprises afin que des politiques et réglementations ambitieuses soient mises en œuvre, alors que l'axe Business Action vise à aider, inciter et accompagner les entreprises à agir en faveur de la nature. Cette structuration en deux axes découle d'une logique selon laquelle ils s'alimentent mutuellement. Le plaidoyer et l'action sont nécessaires mais individuellement insuffisants et c'est véritablement ensemble qu'ils permettent d'obtenir des avancées significatives. Sur le volet plaidoyer, BfN a été très actif lors de la COP 15 à Montréal, notamment à travers la campagne de plaidoyer « *Make it mandatory* » soutenue par de nombreuses entreprises présentes aujourd'hui. Son objectif était d'influencer la cible 15 de sorte qu'elle engage les États signataires à rendre obligatoire la publication par les grandes entreprises et institutions financières de leurs impacts, risques et dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Cet objectif a été atteint, et suite à cela la coalition BfN a souhaité engager un travail sur le volet « business action ». Ce volet se compose de plusieurs travaux : BfN a premièrement publié un rapport qui propose une caractérisation du concept de « *Nature-positive* » et de la façon dont les entreprises et les institutions financières peuvent contribuer à cet objectif mondial d'ici 2030. Quatre grandes catégories d'actions pour la nature ont été identifiées par la coalition comme pouvant permettre d'organiser la contribution d'une entreprise à l'atteinte de cet objectif : Évaluer, S'engager, Transformer et Divulguer les risques, impacts et dépendances sur la nature. Ces quatre étapes ont récemment été déclinées dans douze guides sectoriels, afin de les adapter aux spécificités de plusieurs secteurs jugés prioritaires. Sur la base de l'ensemble de ces ressources, BfN va prochainement lancer une grande campagne focalisée sur les actions d'entreprises dans l'objectif de stimuler l'accélération et surtout le passage à l'échelle des actions. Cette campagne "*It's Now for Nature*"⁹ est en cours de construction, en collaboration avec un grand nombre de parties prenantes dont EpE et act4nature international qui est un des grands dispositifs d'engagement transsectoriel dont BfN s'est évidemment inspiré. Pour faire partie de cette campagne, les entreprises seront invitées à soumettre des stratégies de nature qui correspondent à un ensemble de critères minimum de crédibilité et d'ambition sur ces quatre catégories d'actions. Une évaluation de matérialité sera attendue, ce qui est cohérent avec les récentes évolutions du dispositif act4nature international. Les entreprises seront invitées à faire publier des objectifs des cibles et des engagements d'action SMART qui ciblent les enjeux les plus matériels identifiés par cette analyse. L'ensemble de la stratégie devra être

8. Entreprises, biodiversité et services écosystémiques. Quelles interactions et stratégies ? Quelles comptabilités ? Joël Houdet, 2010.

9. <https://nowfornature.org/>

validée par le directeur général de l'entreprise ou par un membre du comité exécutif. Les entreprises dont les stratégies auront été validées dans le cadre de la campagne "It's Now for Nature" pourront former une cohorte lors de la COP 16 et porter la voix des entreprises en avance auprès des pouvoirs publics et des autres parties prenantes. Cette campagne sera lancée le 9 novembre 2023 et nous encourageons toutes les entreprises, et particulièrement celles déjà engagées dans le cadre de act4nature international, à soumettre leur candidature.

Échanges avec l'audience

La question des impacts liés à l'approvisionnement en métaux de vos entreprises a été assez peu abordée. Comment une entreprise peut-elle se saisir de cet enjeu et agir ?

Carine de Boissezon : C'est effectivement un sujet très important pour plusieurs raisons. D'un point de vue géopolitique, la dépendance à ces métaux augmente en conséquence du développement à l'échelle mondiale des capacités de production d'électricité renouvelables. Cette dépendance est clairement identifiée comme un risque par EDF et par ses parties prenantes. Ce sujet a récemment été discuté en comité exécutif d'EDF. L'approvisionnement en uranium est un sujet particulièrement matériel pour EDF car cette ressource est à la fois soumise à ces risques géopolitiques tout en étant à l'origine des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité d'origine nucléaire. Dans l'objectif de continuer à réduire ce facteur d'émission (4 gCO₂eq/Kwh), EDF a lancé des travaux qui ciblent spécifiquement la réduction des émissions à l'étape d'extraction minière.

Julia Maris : Engie est en train de déployer un « *Circular Deal* », car la logique d'économie circulaire est extrêmement dimensionnante par rapport à la dépendance aux approvisionnements extérieurs en métaux et matières premières critiques. C'est particulièrement vrai pour les énergies renouvelables où une solution pour réduire cette dépendance est d'éco-concevoir ces composants, ce qui permet de réduire leur usage mais aussi de mieux les réutiliser et de les recycler. L'enjeu est donc de faire évoluer la logique de sorte que ces matériaux soient considérés comme « immobilisés » plutôt que « consommés ». Cet ensemble de solutions permet de réduire la dépendance géopolitique à des approvisionnements extérieurs. En tant qu'entreprise, le fait d'accepter un coût supplémentaire est aussi une condition de mise en œuvre de ces solutions

d'économie circulaire et Engie le fait en intégrant ces critères dans ses appels d'offres. Les enjeux sociaux en lien avec l'approvisionnement en métaux sont aussi de première importance et il est capital d'intégrer la vérification du respect des droits humains aux chartes d'approvisionnement en même temps que ces critères environnementaux.

Le fait d'être engagé dans act4nature international conduit-il à une reconnaissance automatique de l'engagement par la campagne Now for Nature portée par Business for Nature ?

John Sabet : Les entreprises engagées dans act4nature international sont assurément en avance par rapport à la plupart des entreprises, mais ne sont pas automatiquement transférées dans la communauté des entreprises dont la stratégie de nature a été reconnue par la campagne "It's Now for Nature".

On entend souvent parler de potentiels conflits entre climat et biodiversité. Comment faites-vous pour juger des priorités d'engagement sur une thématique par rapport à l'autre ?

Carine de Boissezon : Ces arbitrages sont très complexes. En cas de conflit entre plusieurs thématiques environnementales ou entre la préservation de l'environnement et la conduite des opérations, les décisions sont prises selon une logique de recherche de compromis efficace et acceptable. Par exemple, pour la production d'électricité hydraulique, certains barrages sont parfois abaissés pour assurer la continuité piscicole. La capacité de production électrique est donc réduite dans l'objectif de mieux préserver la biodiversité. C'est un compromis. Lorsque EDF installe des barrages dans des pays où ils représentent jusqu'à 50 % de la capacité de production du pays (ex. : Cameroun ou Malawi), ce compromis en faveur de la biodiversité est beaucoup plus complexe à obtenir.

Julia Maris : La production d'électricité d'origine éolienne fait aussi l'objet de vifs débats en termes d'acceptabilité car, bien qu'elle puisse contribuer à l'atténuation du changement climatique, elle est aussi à l'origine de répercussions négatives sur la biodiversité. Pour gérer au mieux ce dilemme, Engie a créé en mai 2022 un label en partenariat avec Bureau Veritas qui reconnaît la capacité des projets à contribuer à la préservation du climat, de la nature mais aussi des territoires. Ce label est utilisé pour tous les nouveaux projets d'implantation d'éoliennes d'Engie sur le territoire français et sera progressivement déployé dans tous les pays où Engie opère. Ce label est structuré

autour d'un dialogue en trois étapes (partage, mesure et mobilisation) et permet d'avancer malgré ces injonctions contradictoires. L'application de cette méthode a parfois conduit à l'abandon de certains projets qui, lui aussi, permet de faire évoluer les mentalités au sein de l'entreprise.

C'est aussi une façon d'éviter que l'enjeu de protection de la nature ne soit utilisé pour d'autres raisons : Engie a parfois fait l'objet de recours de voisinage qui utilisaient cet enjeu pour s'opposer à la réalisation de certains projets perçus comme venant causer une dégradation des paysages. L'utilisation de méthodes et de label permet donc d'objectiver par des tiers l'évaluation des impacts et les pistes d'évolution, et d'éviter certains recours qui ralentissent la mise en œuvre de projets qui contribuent à la transition écologique.

Les démarches collectives semblent être d'une importance capitale pour organiser le passage à l'échelle des actions, et particulièrement pour la biodiversité. On le voit très clairement pour la question de l'eau où la meilleure gestion de cette ressource est souvent la conséquence d'actions collectives des parties prenantes présentes dans le même bassin-versant. Ce type de démarches pourrait-il être valorisées dans la campagne *Now for Nature* ?

John Sabet : Business for Nature cherche à valoriser les actions sectorielles dans le cadre de son axe « action d'entreprise », c'est tout l'objet des douze guides que BfN a récemment publiés. Huit autres guides seront prochainement publiés pour décrire les grandes catégories d'actions à mettre en œuvre dans d'autres secteurs. Ces documents sont issus du travail collectif d'un ensemble de parties prenantes.

Atelier 5

Quelles nouvelles solutions et engagements d'entreprises pour lutter contre la déforestation ?

La protection des forêts est capitale pour préserver la biodiversité et atténuer les changements climatiques. Pourtant, la déforestation liée aux chaînes d’approvisionnement reste une pression majeure. En Europe, le cadre réglementaire se structure et le nouveau Règlement européen (RDUE) visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts prévoit d’interdire l’importation au sein de l’UE de commodités à risque si elles proviennent de zones déforestées ou si leur production a engendré la dégradation de forêts. En France, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) adoptée en 2018 vise à mettre fin à l’importation de produits non durables contribuant à la déforestation importée. Elle invite aussi explicitement les acteurs financiers « à intégrer la lutte contre la déforestation dans leurs stratégies et politiques d’investissement ».

Intervenants

Camille Buewaert, Responsable des programmes Impact, Fintech et Talents ESG, Institut de la Finance Durable (IFD)

Julie Hanot, Sous-directrice des entreprises, CGDD

Aurore Le Chatelier, Expert environnemental et social, Société Générale

Magali Gavaret, Directrice Développement Durable, Nestlé

Animation :

Laure d’Astorg, Directrice générale, Alliance pour la Préservation des Forêts (APF)

Table ronde

Laure d'Astorg (APF) ouvre la séance en annonçant que l'objectif de cet atelier est d'échanger et de mieux se comprendre entre émetteurs et acteurs financiers sur le sujet de la déforestation.

Julie Hanot (CGDD) : La déforestation est responsable de 15 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. La lutte contre la déforestation est donc une préoccupation centrale pour le ministère de la Transition écologique et un axe de travail prioritaire pour le gouvernement français depuis plus de quatre ans maintenant. Les enjeux liés à la forêt sont nombreux et concernent donc l'ensemble des ministères (transition écologique, agriculture, affaires étrangères, etc.). La France s'est depuis dotée d'une Stratégie Nationale sur la Déforestation Importée (SNDI) pour faire suite à ses engagements à l'international.

Deux remarques liées à la SNDI méritent d'être partagées :

- la France ne peut pas agir seule car les produits issus de la déforestation sont consommés partout dans le monde. Il faut donc porter ces enjeux de lutte contre la déforestation à l'échelle internationale. C'est notamment ce qui a été fait à travers l'adoption du Règlement européen de lutte contre la déforestation dont la première phase de mise en application est prévue pour décembre 2024. La traçabilité des chaînes de valeur est un enjeu associé très important car elle permet de donner de la visibilité à l'ensemble des parties prenantes sur la transition des chaînes de valeur ;
- l'implication des acteurs financiers sur la déforestation s'accélère. Leur responsabilité dans la réduction de la déforestation n'est actuellement pas encadrée par la réglementation. Ceci pourrait évoluer avec un projet de clause de revoyure du RDUE prévue pour 2025.

Pour rappel, une consultation publique sera prochainement organisée pour inviter l'ensemble des acteurs à s'exprimer sur le deuxième volet de la SNDI.

D'une façon générale, la structuration d'un cadre réglementaire plus exigeant et contraignant pousse les entreprises à renforcer la place donnée à la lutte contre la déforestation par leurs organes de gouvernance.

De son côté, le gouvernement développe des outils pour valoriser la comptabilité de la durabilité et participe, dans le cadre de la SNDI, à la sensibilisation des acteurs sur l'ensemble des chaînes de valeur, notamment sur la traçabilité. La SNDI a également été le réceptacle d'outils collectifs, par exemple sur l'approche territoriale, et a aidé à faire connaître plusieurs méthodologies.

Le changement de pratiques à tous les niveaux de la chaîne de valeur, que ce soient des TPE ou des grands groupes, est complexe et tous les obstacles n'ont pas encore forcément été identifiés. Il est encore difficile d'identifier beaucoup de bonnes pratiques pour faciliter ce changement.

Magali Gavaret (Nestlé) : La déforestation est un enjeu central pour Nestlé et reste un sujet complexe. Le groupe représente plus de 50 marques. En France, les activités de Nestlé mobilisent 10 000 collaborateurs et 15 usines. Les besoins en matières premières sont très importants et, du fait de ses activités, le groupe est particulièrement dépendant du café et du cacao importés. Au-delà de la maîtrise et de la réduction des impacts négatifs, le groupe agroalimentaire a aussi une responsabilité et un rôle à jouer pour réparer, protéger, restaurer et renouveler l'ensemble des écosystèmes.

Le groupe compte investir dans la protection et dans la restauration de la forêt pour honorer son engagement de zéro émission nette d'ici 2050. L'atteinte de cet objectif repose aussi sur la déclinaison de cette politique d'achats durables à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.

Le groupe travaille depuis plus de 10 ans pour réduire son exposition à la déforestation et a soutenu publiquement une réglementation européenne plus ambitieuse en la matière.

Aujourd'hui, 97,9 %¹⁰ des matières premières clés (huile de palme, sucre, viande, pulpe de papier, soja, café, cacao) achetées par le groupe ne sont pas issues de zones déforestées. L'objectif est d'atteindre 100 % en 2025 puis de maintenir cette performance.

Les travaux à venir sont conséquents et se concentreront principalement sur :

- la restauration des écosystèmes et le reboisement d'espaces naturels ;

10. Données issues du [Rapport CSV](#) publié en 2024 sur la base de l'année 2023

- la protection des populations autochtones ;
- plutôt que de travailler par silo et en filière exclusivement, la collaboration territoriale à travers des partenariats transverses permettra de renforcer la prise en compte intégrée de l'ensemble des enjeux à l'échelle d'un territoire et sur les différentes filières.

Le groupe s'est entouré d'acteurs locaux et notamment d'ONG pour élaborer des outils qui reposent sur la traçabilité, l'évaluation de la zone d'approvisionnement, et les technologies numériques (ex. : télédétection) qui permettent d'obtenir des données de suivi plus précises.

En 2016, le groupe a contribué à la conception de la solution Starlink avec Airbus et l'ONG Earthworm. Grâce à cette solution, la totalité des approvisionnements en huile de palme est aujourd'hui suivie par image satellite. La solution est en cours de déploiement pour le café et le cacao tandis que d'autres outils similaires sont en train d'être développés par d'autres acteurs. L'intelligence artificielle représente par exemple une réelle opportunité pour identifier les futurs risques de déforestation au titre de la surveillance préventive. Un pilote en Indonésie est en cours de réalisation.

La collaboration est aussi une des clés de succès. Nestlé a rejoint l'Alliance pour la Préservation des Forêts et participe au groupe de travail sur les achats.

La crédibilité de l'engagement de Nestlé repose surtout sur des réalisations concrètes. Par exemple, Nestlé a participé à la restauration de la forêt du Cavally en Côte d'Ivoire qui avait perdu 80 % de sa surface entre 1990 et 2015. En 2020, Nestlé a contacté le ministère des Forêts et des ONG pour inverser cette dynamique. Le groupe a apporté 2,5 millions de francs suisses pour financer la restauration de la forêt, la mise en place de patrouilles et la sensibilisation et l'implication des communautés locales. 5 000 hectares sont désormais surveillés, 600 hectares ont été restaurés (sur un objectif total de 1 500), 10 pépinières ont été créées et sont gérées par les femmes issues des communautés locales. Le partenariat a été renouvelé jusqu'en 2026.

Ces projets sont de réels succès car ils démontrent que des solutions existent et fonctionnent. L'enjeu majeur est maintenant de réunir les conditions pour accélérer leur passage à plus grande échelle. Par la diversité des matières premières et des acteurs impliqués, la complexité de la chaîne d'approvisionnement constitue parfois un frein à ce passage à l'échelle. Pour surmonter ces difficultés, le groupe travaille

avec 100 000 producteurs de cacao et 1 million de producteurs de café. La généralisation de ces solutions dépendra très probablement d'une mobilisation collective d'ampleur, notamment sous la forme de coalitions à établir dans les cinq prochaines années.

Camille Buewaert (IFD) : La lutte contre la déforestation est aussi un enjeu clé pour les acteurs financiers, et ce thème est bien représenté dans le programme de travail de l'Institut de la Finance Durable (IFD). L'IFD a monté un groupe de travail dédié avec ses membres pour faire un état des lieux des meilleures pratiques et des acteurs de la place financière de Paris qui les mettent en œuvre. Ce panorama des bonnes pratiques se concrétisera par un rapport qui sera rendu public dans quelques mois¹¹.

Ce rapport présente les pratiques de 15 acteurs du secteur financier (assurances, gestionnaires d'actifs et banques) de la Place de Paris, des outils et actions en faveur de la lutte contre la déforestation ainsi qu'un recensement des principales bases de données et instruments disponibles.

L'état actuel de ces travaux suggère que les acteurs financiers ont dans l'ensemble une bonne compréhension des liens entre finance et climat mais que les relations entre finance, biodiversité et déforestation sont généralement moins bien appréhendées, alors même que la déforestation est à l'origine de 15 % des émissions de GES mondiales.

L'association Share Action a fait en 2023 un état des lieux des initiatives dans le domaine de la déforestation en analysant les pratiques des 77 plus grands gestionnaires d'actifs et en veillant à garder une représentation des différents continents. Il en ressort que près des trois quarts des gestionnaires d'actifs n'ont pas pris d'engagement contre la déforestation. Par exemple, seulement quatre des gestionnaires d'actifs interrogés se sont engagés à respecter la NDPE (*No Deforestation, No Peat, No Exploitation*). Les cinq gestionnaires d'actifs ayant participé à ce panorama ont commencé à mettre en œuvre une stratégie contre la déforestation, ce qui peut encourager les autres acteurs du secteur à suivre cette dynamique¹².

Quelques bonnes pratiques ont toutefois été repérées chez des acteurs français. Un *asset manager* qui a participé à ce groupe de travail a par exemple structuré une stratégie autour de trois axes :

- exclusion des entreprises productrices de matières premières agricoles à risque pour la déforestation (ex. : huile de palme) ;

11. [Institut de la Finance Durable, Lutte contre la déforestation : panorama des stratégies sur la Place financière de Paris, 2024.](#)

12. Share Action, Point of No Returns 2023 Part IV: Climate and Biodiversity, juin 2023.

- engagement actionnarial (adressé aux entreprises qui revendent ou transforment les matières premières à risque de déforestation) et vote en assemblée générale des entreprises ;
- engagement politique par la participation à des groupes de travail ou le soutien à des positions allant au-delà de la réglementation.

La force collective à travers la concertation entre acteurs financiers permettrait de basculer et d'organiser un passage à l'échelle, mais la nature très concurrentielle des marchés constitue un obstacle. La sensibilisation des dirigeants aux enjeux de biodiversité est aussi un levier d'action important. Elle permet notamment de déconstruire l'opposition couramment faite entre climat, biodiversité et déforestation. Le travail collaboratif dans des coalitions permet également d'échanger avec des pairs (par exemple, la Finance Sector Deforestation Action ou la Finance for Biodiversity Pledge) et d'utiliser des outils dédiés à l'identification de ces risques (Forest 500, Forest IQ).

Aurore Le Chatelier (Société Générale) : Une stratégie climat robuste doit intégrer la lutte contre la déforestation, qui fait l'objet d'un engagement croissant des acteurs financiers, similaire à ce qui avait été observé pour le charbon il y a quelques années. Dans les faits, ce thème reste encore compliqué à traiter par les acteurs financiers qui manquent d'informations sur la contribution effective de leurs clients à la déforestation.

Société Générale teste différentes solutions pour apporter sa contribution. La banque a rejoint en 2015 le Soft Commodities Compact qui réunissait déjà douze banques, puis s'est dotée d'un objectif de zéro déforestation nette en 2020 sur quatre catégories agricoles à risque (soja, huile de palme, élevage et bois). Dans ce cadre, le groupe a passé en revue son portefeuille de crédit sur les plus gros clients pour identifier les clients actifs sur ces matières premières, engager le dialogue et comprendre leur impact, les mesures mises en place et les pistes de soutien à mettre en œuvre en tant que financeur. Cet exercice n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé pour 2020, mais la démarche a été formatrice et ses enseignements ont permis de déployer une politique plus ambitieuse.

Le groupe priorise aussi cet enjeu à la demande de ses parties prenantes et notamment des ONG. La réglementation contraint également le groupe à s'améliorer sur ce sujet. Par exemple, la loi française sur le devoir de vigilance oblige à identifier,

évaluer et prévenir les risques d'atteinte grave à l'environnement et aux droits humains, auxquels la déforestation peut être associée.

Le groupe a mis en place des politiques sectorielles environnementales et sociales, notamment une politique encadrant le secteur agricole, et plus particulièrement les matières premières potentiellement liées à la déforestation. La politique initiale (datant de 2016) reposait principalement sur des engagements de certification des chaînes d'approvisionnement (RSPO, RTRS, etc.) qui restent valables mais ont montré leurs limites. En 2022, la politique a été renforcée avec une attention particulière sur les clients actifs dans les chaînes de valeur de l'huile de palme, et du soja et du bœuf sud-américains (producteurs, premiers transformateurs et négociants). L'objectif était de renforcer les efforts d'engagement zéro déforestation, notamment en demandant un reporting annuel des progrès réalisés en termes de traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

Les banques peuvent financer des projets précis, où les outils permettent de mieux identifier les risques. Toutefois, les financements sont le plus souvent attribués à l'échelle de l'ensemble d'une entreprise (financement corporate). L'information sur les impacts environnementaux est alors moins disponible et moins granulaire. Elle repose sur la connaissance globale du client.

Le groupe s'est appuyé sur diverses bases de données (Forest 500, Trase) pour identifier les clients actifs dans ces chaînes de valeur et évaluer leurs impacts. Il est toutefois essentiel de ne pas se limiter à l'utilisation de données publiques et d'échanger directement avec les clients pour mieux comprendre les stratégies mises en place pour atteindre les engagements pris. Ce diagnostic du portefeuille a permis d'identifier les clients engagés et capables de produire un reporting annuel. Au contraire, certaines relations commerciales avec des clients moins volontaires ont été interrompues. Il y aura toutefois un enjeu de massification : l'extension de cette démarche à d'autres filières comme le café et le cacao constituera un défi.

Au-delà des impacts négatifs à réduire, certains comportements déjà vertueux pourraient être mieux valorisés et pris en compte, conformément à ce qui est promu par le concept de « *Nature-positive* ».

D'autres outils sont en cours de développement. Par exemple, l'initiative SBTN développe des outils permettant d'estimer la réduction et la séquestration des émissions de GES dans le cadre de la méthodologie FLAG ainsi que sur le *land-use*.

Dans l'ensemble, la situation évolue et les engagements RSE des banques sont de plus en plus discriminants d'un point de vue concurrentiel : une banque n'est plus uniquement reconnue par ses parties prenantes externes sur ses performances financières, mais aussi pour son rôle sociétal. L'acculturation des collaborateurs et du management est un enjeu clé de réussite.

La lutte contre la déforestation reste néanmoins un défi significatif pour les banques, sur lequel il est nécessaire de progresser avec ambition et humilité compte tenu des difficultés opérationnelles de mise en œuvre.

Atelier 6

**Quels scénarios pour
une agriculture favorable
à la santé, à la biodiversité
et au climat ?**

L'agroécologie, considérée comme une Solution fondée sur la Nature (SfN) selon le standard de l'UICN, est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes et sur le rôle de la biodiversité comme facteur de production. Elle apparaît comme une solution d'avenir et une réponse à de nombreux enjeux : amélioration de la biodiversité (cultivée et sauvage) sur les surfaces agricoles, amélioration de la capacité de séquestration de carbone dans des sols, amélioration de la qualité des aliments contribuant à la meilleure santé des personnes, et fourniture de nombreux autres services écosystémiques.

Bien que ces avantages soient scientifiquement documentés et reconnus, le passage à l'échelle de l'agroécologie peine à s'organiser.

Cet atelier a exploré les questions suivantes :

- Quelles sont les différentes visions de l'agriculture du futur, des paysages et de la biodiversité associés ? Quels points clés, levée des freins et niveau d'implication des acteurs permettraient d'atteindre cette vision ?
- Quels sont les outils, les mécanismes, technologiques et financiers, pour améliorer et soutenir les fonctions écosystémiques des agrosystèmes au bénéfice des humains et du reste du vivant ?

Intervenants

Martin d'Archimbaud, Cofondateur, GreenPods

Paul Luu, Secrétaire exécutif, Initiative internationale « 4 pour 1000 »

Éric Schoumsky, Biodiversity Lead, Head of Natural Capital Solutions, Société Générale CIB

Diane Sergent, Directrice du développement de Bio-line Solutions, InVivo

Animation :

Hélène Soubelet, Directrice, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

Table ronde

Hélène Soubelet (FRB) : Il y a un intérêt pour toute la société de bâtir une agriculture favorable à la santé et qui préserve la biodiversité et le climat. Le système alimentaire est celui qui a le plus d'impact sur la biodiversité. La contribution du secteur alimentaire à l'impact total des activités humaines sur la biodiversité est estimée entre 40 et 50 %.

L'objectif de cet atelier est de dialoguer et d'explorer le concept de scénario, de réfléchir à l'état actuel des systèmes agricoles pour imaginer collectivement les modèles agricoles de demain. Une question peut aider à structurer cet exercice de conception de futurs souhaitables : quelles sont les solutions pour diminuer les impacts de nos systèmes agricoles ?

L'avantage de construire des scénarios est qu'ils permettent d'explorer et d'évaluer différentes visions de la bonne trajectoire de transition écologique à suivre. La question de comment prendre en compte le vivant dans cette trajectoire reste relativement complexe car la biodiversité est elle-même caractérisée par une complexité irréductible. C'est notamment ce que rappelle le rapport d'évaluation sur l'estimation des valeurs de la nature et les différentes valeurs de la nature de l'IPBES publié en 2022 : les valeurs de la nature sont très diverses et dépendent largement de qui les évalue.

La démarche visant à mieux reconnaître ces différentes valeurs en entreprise peut conduire à se poser différentes questions : comment se positionner en tant qu'individu ou en tant qu'entreprise par rapport à la biodiversité ? Est-ce que l'intention est de la protéger, ou bien de lui reconnaître des droits en tant qu'entité à part entière ?

Pour lancer les échanges, les intervenants sont invités à répondre à deux premières questions : quelle est votre vision de l'agriculture de demain ? Quelles actions sont mises en œuvre aujourd'hui pour contribuer à l'atteinte de cette vision ?

Paul Luu (4 pour 1000), ingénieur agronome est Secrétaire exécutif de l'initiative « 4 pour 1000 » lancée par l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll lors de la COP 21. L'initiative vise à montrer que l'agriculture peut apporter des solutions concrètes à la fois au changement climatique et à la sécurité alimentaire, notamment par la séquestration naturelle du carbone organique dans les sols. Une augmentation moyenne de 0,4 % du carbone

dans les sols dans le monde permettrait de compenser théoriquement le flux net annuel d'émissions de gaz à effet de serre.

Proposée six mois avant la COP 21, cette initiative internationale rassemblait alors 160 partenaires signataires (groupements agricoles, pays, organisations internationales, ONG, institutions scientifiques, entreprises, etc.). Huit ans plus tard, en mai 2023, elle rassemblait 800 partenaires à travers le monde mais pas tous les pays (absence de la Chine et des USA par exemple). Le secrétariat exécutif de l'initiative est assuré par une équipe permanente de six personnes.

La vision portée par l'initiative est optimiste. Il est important de rappeler le rôle crucial de l'agriculture : nourrir la planète. L'agriculture pourrait suivre deux scénarios :

- (1) un scénario de développement conventionnel qui repose sur une augmentation de l'utilisation d'intrants – l'objectif serait de pallier par des intrants les services normalement rendus par les écosystèmes (l'agriculture conventionnelle) ;
- (2) ou un scénario de réduction d'utilisation d'intrants qui se concentre sur la régénération des sols par le stockage du carbone et l'amélioration de la résilience des systèmes.

Les forêts sont reconnues comme étant les écosystèmes les plus riches en biodiversité, les plus résilients, autonomes et productifs, elles sont le modèle naturel duquel notre agriculture devrait s'inspirer pour opérer sa transition agroécologique.

Différents ensembles de pratiques agricoles peuvent être envisagées comme étapes possibles de mise en œuvre d'une trajectoire de transition écologique de l'agriculture : l'agriculture conventionnelle, consommatrice d'intrants et peu propice à l'accueil de la biodiversité et à la séquestration de carbone dans les sols est le point de départ. Les écosystèmes forestiers naturels qui, au contraire, consomment peu d'intrants, accueillent une biodiversité riche et capturent du carbone dans les sols et la biomasse constituent l'inspiration de cette trajectoire. Plusieurs types de pratiques agricoles sont présentés comme des étapes possibles sur cette trajectoire : l'agriculture de précision, l'agriculture de conservation, l'agriculture biologique, la biodynamie, l'agriculture régénérative, la permaculture ou encore l'agroforesterie.

L'intérêt de cette approche est aussi qu'elle met en valeur le fait qu'il n'existe pas une seule et unique agriculture pour mettre en œuvre la transition écologique de l'agriculture, mais qu'il en existe bien une grande diversité et que chaque ensemble est spécifique à chaque situation.

À travers ces différents modes d'agriculture, on comprend que ces différentes combinaisons de pratiques agricoles permettent toutes dans différentes mesures de produire en quantité, de porter les valeurs d'agriculture résilientes fondées sur des sols sains et de séquestrer davantage de carbone dans les sols.

Martin d'Archimbaud (GreenPods) est également ingénieur agronome de formation. Il est cofondateur de GreenPods, une société opératrice de projets agricoles depuis trois ans. L'expérience de travail sur le terrain lui a permis d'arriver à la même conclusion que **Paul Luu** : les systèmes agricoles doivent évoluer pour gagner en résilience.

GreenPods est une société à mission dont l'objectif est d'opérer une agriculture régénérative, plus saine, moins carbonée, notamment grâce à la séquestration de carbone dans les sols et dans la biomasse. La vision de l'agriculture portée par GreenPods s'inspire des travaux de plusieurs chercheurs qui incitent à favoriser la production de protéines végétales : 63 % des terres arables sont aujourd'hui dédiées à la nutrition animale, la substitution de tout ou partie des protéines animales dans nos régimes alimentaires par des protéines végétales est donc une solution prometteuse pour réduire son impact sur l'environnement et diminuer l'empreinte au sol de notre consommation de protéines. Cette réduction pourrait d'ailleurs contribuer à réduire les tensions sur le foncier, voire en libérer pour d'autres usages.

Le verger d'amandiers opéré par GreenPods et géré selon un mode d'exploitation en agriculture régénérative est implanté sur une parcelle qui a accueilli des cultures de maïs produites en agriculture conventionnelle depuis 30 ans.

L'objectif de GreenPods est de participer à la régénération des sols et de renforcer sa résilience en utilisant moins d'intrants. On estime que 25 % de la biodiversité terrestre est hébergée dans les sols. L'utilisation raisonnée de l'eau est aussi un principe de gestion important et fait l'objet d'une vraie précaution : les systèmes d'irrigation en goutte à goutte, moins consommateurs en eau, sont privilégiés.

Hélène Soubelet rappelle ensuite l'existence des facteurs directs et indirects de pression qui contribuent à l'érosion de la biodiversité. Le rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par l'IPBES en 2019 identifiait cinq facteurs de pressions directs : le changement d'usage des terres et mers et la destruction des habitats, l'exploitation des ressources, le changement climatique, les différents types de pollutions, et les espèces exotiques envahissantes. Il est également nécessaire de prendre en compte les facteurs indirects comme la démographie, le système socio-économique, les valeurs que chacun associe à la biodiversité, etc.

Diane Sergent (InVivo) : InVivo est une union de coopératives agricoles (plus de 180 coopératives). Son ambition est d'accompagner une pluralité d'agricultures dans un objectif global de transition vers l'un des modèles résilients et vers l'agroécologie.

La mission première de l'agriculture est bien de nourrir les humains. C'est d'ailleurs ce qui a historiquement permis l'augmentation de la population mondiale. Aujourd'hui, l'agriculture a beaucoup d'impact positif : elle contribue au stockage de carbone dans les sols, elle participe parfois à l'amélioration de la biodiversité agricole dont on connaît l'impact bénéfique sur la biodiversité globale. Dans d'autres cas, la biodiversité, à travers certains ravageurs et pathogènes des cultures, est aussi souvent une source de problématique importante en agriculture.

Il est crucial de rappeler que les agriculteurs sont aujourd'hui soumis à de nombreuses pressions qui s'ajoutent les unes aux autres. La société attend des agriculteurs qu'ils remplissent simultanément plusieurs mandats : produire une nourriture saine, participer à la transition énergétique (avec notamment le développement de la méthanisation et de l'électricité photovoltaïque), réduire leur consommation d'eau, etc. Or, toutes ces injonctions sont parfois contradictoires et il est nécessaire de travailler à la meilleure façon de les accorder afin d'obtenir une vision d'ensemble plus claire.

Ceci fait écho à la question de la priorisation des services écosystémiques apportés par l'agriculture et à la nécessité de faire des arbitrages : faut-il produire en quantité à tout prix ? Ou bien parfois accepter de dégrader la quantité des rendements au profit d'une alimentation de meilleure qualité ?

Éric Schoumsky (Société Générale CIB) présente la vision de la Société Générale et par extension du secteur financier sur l'accompagnement de la transformation de l'agriculture. Il est globalement en accord avec les propos tenus par les autres panélistes : l'agriculture est soumise à beaucoup d'injonctions contradictoires. Le rôle des banques est bien sûr d'accompagner les agriculteurs pour changer d'échelle et développer des modèles d'agriculture durables d'un point de vue environnemental et économique. L'enjeu est désormais de généraliser le soutien à des projets de ce type pour contribuer au passage à l'échelle de ces modèles.

La Société Générale n'est cependant pas un acteur connu comme financeur important de l'agriculture. En réalité, elle accompagne plutôt les autres acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire qui sont de plus en plus nombreux. Les frontières entre ces secteurs commencent même à s'atténuer car les produits issus de l'agriculture se retrouvent de plus en plus souvent dans le bâtiment, le textile, l'énergie, etc. La part de matières premières d'origine agricole utilisée par ces secteurs est en augmentation. L'enjeu est alors de concevoir et mettre en œuvre des solutions pour accompagner efficacement les acteurs à favoriser des chaînes d'approvisionnement durables qui participent à l'essor d'une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

Différents moyens d'action sont à disposition d'une banque : les critères d'attribution des financements peuvent être plus exigeants et certaines activités peuvent même faire l'objet d'exclusions. D'autres solutions reposent principalement sur la sensibilisation et l'accompagnement des clients. En réalité, chaque acteur opère dans un environnement qui lui est spécifique, ce qui limite la possibilité de transposer les solutions bancaires d'une situation à une autre. Pour répondre au mieux à ses besoins, chaque solution doit donc tenir compte des spécificités de chaque secteur et de chaque acteur.

Cette situation amène rapidement à la nécessité d'appréhender et de gérer la complexité. Une des façons pour mieux la maîtriser et l'intégrer au fonctionnement des banques serait de disposer de données spécifiques aux différents types de pratiques agricoles. La complexité est double puisque, dans le

même temps, les banques comme la Société Générale doivent s'adapter aux nouvelles obligations de reporting (CSRD, taxonomie, SFDR, etc.).

Échanges avec l'audience

Vos interventions suggèrent qu'il y a principalement deux voies envisageables pour l'évolution de systèmes agricoles. Nous aurions le choix entre l'optimisation en continu du modèle existant et l'emprunt d'une voie de développement complètement différente et nouvelle. Quels seraient les facteurs à prendre en compte pour choisir l'une ou l'autre ?

Diane Sergent souligne le problème du manque d'alignement entre les points de vue des différentes parties prenantes. On observe parfois certaines injonctions, par exemple lorsqu'on entend certains acteurs promouvoir le développement de l'agriculture biologique tout en souhaitant stopper l'élevage. D'autres acteurs souhaitent encourager la production de viande respectueuse du bien-être animal et compatible avec les objectifs climatiques tout en s'opposant à toute augmentation des prix. Il existe de nombreuses contraintes exogènes et de nombreux paramètres multifonctionnels et interdépendants. Nous avons donc besoin d'outils et de trajectoires pour les associer et identifier au mieux les bonnes voies à suivre.

Pour **Éric Schoumsky**, il n'y a pas de solution parfaite et l'essentiel est de commencer à avancer dès aujourd'hui sur la base des connaissances scientifiques disponibles et des bonnes pratiques mises en œuvre par les industriels et les agriculteurs. L'orientation massive et généralisée des financements vers l'agriculture durable se heurte toutefois à une difficulté majeure : ces projets sont perçus comme très risqués car la plupart doivent opérer une transition vers de nouveaux modèles de production qui est généralement associée à une perte de rendement les premières années.

Martin d'Archimbaud ne partage pas la vision selon laquelle il y aurait deux voies de développement de l'agriculture opposées et distinctes. On observe souvent une perméabilité entre ces deux visions et on retrouve de plus en plus souvent des pratiques rattachées à l'agroécologie dans des modèles d'exploitation plus conventionnels. Trouver et sécuriser des financements est également possible tant que l'on est en capacité de démontrer le sérieux du

projet et faire valoir l'objectif de résilience au long terme. Ces deux éléments aident à justifier l'investissement de départ dans la mise en œuvre de la transition du système et ce, même si ce besoin de financement est lourd. C'est justement cette transition qui permettra à moyen et long terme de garantir un rendement.

Paul Luu : D'une part, il y a de moins en moins d'agriculteurs aujourd'hui. Si le niveau de risques est le seul paramètre pris en compte dans les prises de décisions, à terme, c'est notre souveraineté alimentaire qui sera menacée. Autrement dit, il faut certainement accepter de financer et soutenir des projets avec des profils de risques plus élevés qu'à l'habitude, car le risque est caractéristique du changement et des périodes de transition et il est souvent difficile de le maîtriser entièrement.

D'autre part, les modèles d'agriculture intensive et industrielle ont été conçus lors des années 1950-1960 sur la base des connaissances scientifiques de l'époque qui se concentraient principalement sur les intrants chimiques et leur utilisation. La pertinence de ces modèles est aujourd'hui remise en question. Ils ont rempli et depuis dépassé l'objectif de nourrir la population qui était prioritaire lors de leur conception. Ces modèles ont optimisé la capacité de production à un tel point qu'ils permettent désormais de produire aussi des aliments pour le bétail. Nous constatons aujourd'hui qu'il est possible d'utiliser autrement et mieux les ressources qui sont utilisées pour la production de l'alimentation des animaux. Une bonne façon pour identifier ces voies de développement à privilégier pour l'agriculture de demain consiste à s'inspirer des expériences mises en œuvre à l'échelle des territoires. Une des clés pour développer de nouveaux modèles de production agricole est notre capacité à relier les savoir-faire traditionnels avec les connaissances scientifiques.

Imaginer et construire l'agriculture de demain se fera donc principalement par des expérimentations successives qui aboutiront progressivement à l'identification de nouvelles techniques et modèles de production. Les outils financiers conventionnels les plus répandus aujourd'hui ne seront certainement pas appropriés pour développer ces nouvelles agricultures. Il sera certainement nécessaire que les institutions financières acceptent de prendre plus de risques.

La capacité de l'agriculture à produire en grande quantité a permis l'augmentation de la démogra-

phie. Aujourd'hui, beaucoup d'acteurs insistent sur la nécessité d'augmenter la production pour nourrir la population mondiale. Or, l'augmentation de la production n'est pas le seul levier pour garantir l'accès des populations à une alimentation de qualité : la réduction du gaspillage alimentaire est un autre facteur majeur. L'évolution des habitudes et des régimes alimentaires est aussi un levier important. Ne serait-il donc pas possible d'imaginer que l'on s'alimente différemment et plus sobrement ?

Diane Sergent : C'est effectivement une possibilité. Avec la crise énergétique, on a vu de nombreux appels à la sobriété à destination des entreprises mais aussi des consommateurs-citoyens. On peut tout à fait imaginer qu'une prise de conscience similaire se fasse pour le gaspillage alimentaire dans les années à venir.

Paul Luu : lorsqu'on parle de gaspillage alimentaire, il faut faire la part des choses. On peut parfois retrouver une sorte d'accusation systématique du consommateur à contribuer au gaspillage alimentaire alors qu'en réalité, la responsabilité est souvent partagée. Il est intéressant d'explorer trois aspects :

- Une partie des volumes d'alimentation produite ne sont même pas récoltés au champ car le format et le calibre des produits sont considérés comme hors norme. Ici, les interlocuteurs à interpeller sont les entreprises agroalimentaires et les pouvoirs publics : pourquoi ce produit est-il refusé ? Quelles sont les normes qui conduisent à faire ces choix ?
- On observe aussi qu'une part du gaspillage est liée aux méthodes de commercialisation. Il semble que les dates de durabilité minimales qui apparaissent sur certains produits induisent une confusion chez le consommateur. La pertinence de ces normes est discutable et il serait probablement plus clair de se limiter uniquement à l'affichage de dates limites de consommation.
- Une partie du gaspillage est liée aux comportements des consommateurs. En réalité, cette part a fortement diminué ces derniers temps en conséquence directe de l'augmentation des prix due à l'inflation.

On comprend donc qu'il est important de ne pas stigmatiser les consommateurs ou les producteurs et que beaucoup de leviers dépendent du fait que les entreprises et les pouvoirs publics acceptent également leur part de responsabilité.

L'agriculture commence à accueillir d'autres types de production non alimentaires comme l'électricité photovoltaïque ou le gaz issu de la méthanisation. Ne peut-on pas profiter de cette manne pour encourager les agriculteurs qui ont ces panneaux photovoltaïques à faire évoluer leurs pratiques ? Ils seraient de cette façon moins soumis à la contrainte des prix.

Diane Sergent : La diversification des revenus pour les agriculteurs est essentielle. En ce qui concerne la production d'énergie, on observe qu'elle s'organise sous la forme d'installation de panneaux photovoltaïques ou d'agrivoltaïsme. La réglementation établira bientôt des proportions maximales de surface agricole réservée à la production d'énergie. L'utilisation des revenus issus de ces autres productions pour soutenir la transition vers l'agroécologie fait pleinement partie des préoccupations et des travaux que Invivo développe. Nous commençons à identifier des solutions qui s'inscrivent dans cette logique de bon équilibre. Par exemple, certains panneaux placés au-dessus des cultures s'inclinent en fonction de la température et, grâce à l'ombrage qu'ils apportent, permettent de limiter la transpiration des plantes aux moments les plus chauds. Il y a certainement encore beaucoup de solutions de ce type à découvrir et à caractériser.

Paul Luu : Il y a aussi un besoin de protéger le foncier agricole. Restons également vigilants à bien privilégier l'installation d'agrivoltaïsme et à ne pas favoriser l'abandon des cultures au profit de la production exclusive d'électricité photovoltaïque. La méthanisation, quant à elle, présente le risque de faire perdre des capacités de stockage du carbone dans les sols en exportant la biomasse vers d'autres usages. On a déjà pu observer certaines situations aberrantes où des cultures entières étaient exclusivement dédiées à l'alimentation de méthaniseurs pour la production de biométhane.

L'une des solutions ne serait-elle pas d'attribuer une valeur économique et monétaire au capital sol ?

Paul Luu : On ne peut que souscrire à une proposition de ce type. Faire un diagnostic de la santé des sols est essentiel. La séquestration naturelle de carbone organique dans les sols est d'ailleurs l'une des solutions les plus prometteuses pour atténuer le réchauffement climatique, réduire l'insécurité alimentaire, la désertification et améliorer la biodiversité.

Martin d'Archimbaud cultive aujourd'hui une terre qui a accueilli une monoculture de maïs pendant

près de 30 ans. La première étape de la conversion a été de réaliser un diagnostic de l'état de santé des sols. De nouvelles pratiques ont ensuite été mises en place. En trois ans, l'impact de ces nouvelles pratiques sur la qualité des sols s'observe déjà. Associer une valeur économique aux sols en bonne santé serait probablement une incitation supplémentaire à opérer la transition vers des modèles agricoles plus respectueux de l'environnement.

Comment la technologie pourrait-elle se mettre au service de l'agroécologie plutôt que de servir à maintenir les modèles d'agriculture intensive ? Comment adapter ces innovations technologiques à ces nouveaux modèles agricoles diversifiés ?

Éric Schoumsky : Le point de vue d'un banquier sur cette question n'est pas important. C'est réellement le point de vue des experts, par exemple des agronomes, qui devrait être pris en compte pour décider de financer un projet ou non. L'adoption d'une approche holistique est souvent efficace : le fait de prendre en compte l'ensemble des paramètres environnementaux et sociaux lors de la conception des solutions permet de limiter les effets rebonds et d'écarter les fausses bonnes idées car certaines solutions ayant des effets bénéfiques sur le climat peuvent porter préjudice à la biodiversité, et inversement. Ces équations sont souvent complexes car de nombreux paramètres sont à prendre en compte et, dans certains cas, la technologie peut aider à mieux intégrer cette masse de données, la rendre intelligible et à en tirer de meilleures décisions pour l'environnement.

L'enjeu avec ces technologies est surtout d'identifier parmi les nombreuses solutions celles qui sont les plus adaptées aux conditions locales et à chaque culture. Dans le secteur bancaire, un enjeu important est aussi de s'assurer que la technologie en question est réellement utile à l'agriculteur et l'aide concrètement, d'où l'importance que ces outils soient les plus ergonomiques et simples d'utilisation possible. De nombreuses questions découlent de la capacité de ces technologies à faciliter le suivi de nombreux paramètres et indicateurs : comment les indicateurs pertinents sont-ils choisis et agrégés dans telle ou telle plateforme ? Quel niveau de formation à ces outils est-il proposé ? Comment les données recueillies par ces plateformes sont-elles utilisées ? Dans quelle mesure les données recueillies par ces plateformes sont-elles utilisées et valorisées dans d'autres initiatives et formats de reporting ?

Diane Sergent : InVivo travaille beaucoup au développement de ces nouveaux services et à leur intégration dans le milieu agricole. En réalité, l'enjeu n'est pas de développer de nouvelles solutions, car elles sont déjà nombreuses et souvent portées par des start-up, mais plutôt de choisir les bonnes. La principale difficulté n'est donc pas tant de développer ces technologies mais plutôt d'organiser leur déploiement et favoriser leur adoption par les agriculteurs. La réussite de ce déploiement dépend principalement de facteurs sociaux et de formation car très peu de personnes dans le milieu agricole sont pour l'instant capables d'utiliser certaines technologies. Une des solutions pour organiser le passage à l'échelle de ces solutions pertinentes pour l'agroécologie serait d'accroître l'investissement dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs. Cet enjeu de montée en compétence est essentiel : l'agriculture est parfois perçue comme un système dont le bon fonctionnement repose principalement sur l'utilisation de machines, mais il dépend en réalité des humains et de leur habileté à gérer la complexité des systèmes, interpréter et analyser les nombreuses données issues de ces nouvelles méthodes de suivi. Aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment d'acteurs qui accompagnent concrètement la transformation du modèle agricole.

L'exploitation agricole gérée par **Martin d'Archimbaud** fait également office de laboratoire. Deux technologies y sont actuellement testées pour réduire l'impact environnemental et améliorer la compétitivité. Pour la gestion de l'eau, un système de sondes permet de recueillir des données qui, une fois analysées, permettent de déclencher le système d'irrigation goutte à goutte au meilleur moment. Une autre innovation permet de suivre la croissance et le développement des arbres avec les données recueillies par un drone qui survole les parcelles : variété, topographie, etc. Ces données précises permettent de pratiquer l'agriculture de précision : l'apport de fertilisants ou de traitements pour gérer certains bioagresseurs est adapté en fonction de spécificités de chaque zone ou chaque arbre. De nouvelles technologies apparaissent très régulièrement mais il est nécessaire de les tester au champ pour évaluer leur pertinence en situation réelle.

Paul Luu : il faut aussi rappeler que la mécanisation, lorsqu'elle s'est institutionnalisée en agriculture, a conduit à une diminution importante du nombre d'agriculteurs et travailleurs agricoles. Aujourd'hui les agriculteurs ne sont pas suffisamment nombreux et leur nombre continue de diminuer. Il y a un vrai besoin de rendre l'agriculture plus attractive, par exemple en encourageant les nouvelles installations grâce des solutions, comme le partage du matériel entre agriculteurs, qui permettent de réduire les investissements initiaux importants.

Lorsqu'on parle de technologie, plusieurs types d'outils sont intéressants :

- ceux qui permettent l'agriculture de précision aident par exemple à maîtriser l'implantation de plusieurs espèces sur la même parcelle. On retrouve parfois des exemples où ces technologies ont permis d'implanter jusqu'à quatre espèces différentes de plantes cultivées sur la même parcelle. C'est quatre fois plus de biodiversité. Ces technologies ne sont pas très complexes d'utilisation, c'est aussi là la clé de leur succès ;
- d'autre part, les outils d'aide à la décision peuvent être très utiles. Ceux-là incluent par exemple tous les systèmes de suivi de la météorologie locale, ceux qui évaluent le risque de pluie, et permettent de piloter plus finement l'irrigation pour apporter de l'eau au moment où les plantes en feront le meilleur usage. En revanche, ces outils sont bien conçus pour aider à prendre des décisions mais ils ne doivent pas remplacer l'agriculteur et sa compétence : attention à ne pas être trop dépendant de ces outils et à ne pas succomber à l'attrait du « gadget ».

Au-delà de la technologie, l'important est aussi de retrouver des méthodes naturelles qui permettent de s'affranchir d'investissements importants liés à l'acquisition de ces équipements tout en obtenant des résultats proches. Rendons aux nouvelles générations l'envie de devenir agriculteurs !

Dans le contexte inflationniste et d'augmentation des prix, comment accompagner la transformation du système alimentaire ?

En quoi la technologie peut-elle réellement contribuer à attirer de nouveaux agriculteurs ?

Plutôt que d'investir dans les technologies pour substituer une partie du capital humain avec l'amélioration de la productivité, l'important n'est-il pas d'augmenter le nombre de personnes qui travaillent dans ce secteur ?

Éric Schoumsky : La technologie permet de faciliter la vie des agriculteurs et de réduire le besoin de *capex*. C'est surtout un facteur susceptible d'améliorer la qualité de vie.

Le prix est bien sûr la question centrale de ce débat ! Cette question fait écho à un problème bien connu des économistes de l'environnement : comment internaliser dans le prix les externalités environnementales des modèles de production ? Aujourd'hui, le prix des produits agricoles est défini uniquement par la valeur marchande de celui-ci, qui dépend elle-même du marché. À l'inverse, les bénéfices sur l'environnement

des systèmes agricoles qui produisent ces commodités n'ont pas de marché et il reste difficile de leur attribuer une valeur monétaire, d'où la difficulté d'intégrer ces valeurs au prix de vente des produits agricoles. En réalité, nous ne payons pas suffisamment pour l'ensemble des services rendus par l'agriculture. De plus, au-delà de la difficulté de traduire des bénéfices pour l'environnement en termes monétaires, le consentement à payer reste faible dans l'ensemble. Dans les faits, la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages a fortement baissé.

Quelles solutions à cette équation complexe ? Est-il possible d'accompagner les agriculteurs les plus vulnérables ? Quelles solutions pour rémunérer au juste prix les services rendus par les agriculteurs ? Au-delà du rôle à jouer par le secteur privé, les solutions doivent probablement être coconstruites avec l'ensemble des parties prenantes et semblent principalement dépendre d'une acceptation plus généralisée des multiples valeurs de l'agriculture et d'un engagement et d'un accompagnement plus forts des pouvoirs publics.

Pour **Diane Sergent**, tous les secteurs dépendent de l'agriculture, et pourtant, ce secteur reste l'un de ceux qui captent le moins de valeur ajoutée. Son modèle économique doit donc évoluer pour tenir compte de la valeur de l'ensemble des services rendus. Le Label Bas Carbone est une solution intéressante car il permet de rémunérer la réduction de gaz à effet de serre et la séquestration naturelle de carbone dans les sols en agriculture. Ce changement de modèle doit aussi s'opérer de sorte que l'effort soit partagé entre tous les acteurs de la chaîne de valeur. Il faut repenser l'ensemble du modèle agricole et mettre en œuvre des solutions pour valoriser les exploitations agricoles dans leur ensemble.

Pour **Martin d'Archimbaud**, certaines solutions apparaissent dans le secteur financier. Par exemple, des plateformes de *crowdfunding* comme Lita.co-permettent de faciliter l'accès au financement. Dans d'autres cas, les taux d'intérêt des emprunts peuvent être bonifiés en conséquence de l'atteinte d'objectifs de performance environnementale. Un malus est appliqué si les objectifs ne sont pas atteints. Ces crédits à impact sont un outil très intéressant pour financer la transition écologique.

Pour **Paul Luu**, il faut effectivement que l'agriculture soit revalorisée et rémunérée à son juste prix. L'enjeu est surtout d'améliorer la part, encore très faible, de valeur ajoutée du prix de vente final captée par l'agriculteur. La Politique Agricole Commune doit aussi se positionner comme un outil pour accompagner cette transition.



Atelier 7

**Acteurs économiques
et protection des océans : quel
rôle des accords internationaux
pour le passage à l'action ?**

L'agenda international témoigne d'une prise de conscience des enjeux autour de la protection de l'océan : traité de gouvernance de la haute mer, accord de Kunming-Montréal, traité global sur le plastique en cours de négociation, discussions avec l'AIFM sur un futur code minier relatif à l'exploitation des fonds marins, ou encore avec la Conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC) qui se tiendra en juin 2025 à Nice. Si l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14 est peut-être le plus connecté aux 16 autres ODD, c'est paradoxalement aussi le moins financé et celui sur lequel les entreprises reportent le moins : en effet, si l'économie de l'océan contribue à hauteur de 1,5 milliard de dollars US à l'économie mondiale, moins d'1 % (1,6 milliard de dollars US) sont investis dans ce domaine par le biais de l'« *Official Development Assistance* » ([Ocean Finance: Financing the Transition to a Sustainable Ocean Economy](#)).

Intervenants

Laurent Cazes, Délégué environnement sociétal et référent océan, TotalEnergies

Jean-Philippe Pagot, Directeur environnement maritime, EDF Renouvelables

Julie Peyrache, Directrice d'investissement Swen Blue Ocean, Swen Capital Partners

Antoine Rougier, Directeur technique stratégie océan, Mirova

Animation :

David Laurent, Directeur de la Transformation écologique, EpE

11. <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Table ronde

Quel est le lien avec votre activité professionnelle et la biodiversité marine ?

Laurent Cazes (TotalEnergies) : TotalEnergies travaille depuis plusieurs décennies sur le sujet de l'océan, et constate que la mobilisation et les attentes des parties prenantes pour des actions en faveur de la protection de l'océan sont croissantes. TotalEnergies a réalisé dans un premier temps une analyse de matérialité au sein de l'ensemble de ses branches (exploration-production, nouvelles énergies, raffinage et chimie...). Cette analyse a permis d'identifier les dépendances et les impacts potentiels directs et indirects sur l'océan (bruits sous-marins, pollution chimique...). Mise à jour en 2020, l'ambition biodiversité de TotalEnergies comprend par exemple des zones d'exclusion volontaires (*i. e.* : zones de glace de mer arctique) et des plans d'action biodiversité sur les sites identifiés comme importants pour l'environnement.

TotalEnergies identifie deux grands axes pour cadrer ses actions en faveur de la protection des océans : un axe concernant directement le périmètre d'activité de l'entreprise (préservation de la biodiversité et limiter les pollutions dans les nouveaux projets et dans les sites en opérations de l'entreprise) et un second axe plus global contribuant à une meilleure gestion de l'océan avec les acteurs de la société civile (circularité du plastique, promotion de la protection de l'océan avec les participations dans des coalitions, du partage de données avec la communauté scientifique, de la R&D ou des actions d'éducation...).

Antoine Rougier (Mirova) : Mirova, filiale du gestionnaire d'actifs Natixis, a créé un fonds océan en 2018 comptant à ce jour 16 transactions dans 12 pays. La stratégie du fonds est construite sur trois piliers : utilisation durable des ressources marines ; pollution et valorisation des déchets en mer ; conservation marine (*ex.* : investir dans la cogestion d'aires marines protégées). Le fonds s'élève à 230 millions de dollars, cible les pays du Sud (40 % investis en Amérique latine et aux Caraïbes) et investit principalement dans des PME pour lesquelles l'approche de la gestion des risques sociaux et environnementaux, ainsi que la notion d'impact sont nouvelles. Mirova s'est doté d'une stratégie d'impact, guidant le choix des projets dans lesquels le fonds investit. Le but étant que les entreprises passent un cap en termes de maturité de la gestion de leurs risques et soient capables de démontrer leur capacité d'anticipation et de gestion des risques en amont. Mirova s'est intéressé à la « *Blue Economy* » à

un moment où des fonds agriculture, climat, forêt ont émergé, afin de sensibiliser les investissements aux enjeux de la conservation marine.

Le secteur de la pêche est un secteur controversé en termes d'investissements avec un impact fort sur les ressources marines. L'approche de Mirova est donc de maximiser l'impact et le retour sur investissement avec un équilibre entre les impacts environnementaux, socioculturels et la participation à la bonne gestion de la ressource (*ex.* : pêche artisanale).

Julie Peyrache (Swen Capital Partners) : Créé en 2021 et géré par Swen Capital Partners, Swen Blue Ocean est un fonds de capital-risque doté de 170 millions d'euros. Le fonds est dédié à la régénération de la santé de l'océan avec un focus sur les solutions ayant un impact systémique et des rendements compétitifs. SBO se concentre sur les trois principales menaces qui pèsent sur l'océan : la surexploitation, la pollution et le changement climatique qui ont autant d'effet direct qu'indirect sur la biodiversité. La collecte de données qui est un sujet transverse a un rôle important pour le suivi de ces impacts sur la biodiversité.

Jean-Philippe Pagot (EDF Renewables) : Je dirige les équipes en charge de réaliser les études d'impact au sein d'EDF Renewables (sécurité maritime, systèmes d'information géographique et liaison vers la pêche). La mer n'est pas un territoire mais bien un seul espace d'un bien commun, influencé par les territoires autour. Les mers sont des systèmes interconnectés impliquant une responsabilité commune. La meilleure préservation des océans dépend aussi de facteurs culturels, d'éducation et de conscience collective sur les pratiques acceptables en termes d'impact environnemental et celles qui ne le sont pas. Il y a un besoin d'acculturation des entreprises sur ce sujet.

Par ailleurs, il ne devrait pas y avoir d'adjectif à la notion d'impact, il y a un impact (sous-entendu une pression anthropique) ou il n'y en a pas. Quand on parle d'impact positif, c'est qu'on est déjà à devoir « réparer » les effets de l'homme sur l'environnement. La priorité est bien sûr de réduire les impacts négatifs en agissant sur les activités qui contribuent le plus à l'altération de la biodiversité marine et des eaux littorales et côtières. D'autant que les financements pour favoriser le passage à l'échelle de certaines actions en faveur de la protection marine sont disponibles : il peut s'agir d'établir des contraintes administratives et

des réglementations aux entreprises (par exemple, mesures en réponse aux impacts d'un projet).

Les accords internationaux permettent-ils d'accélérer l'action des entreprises ?

Les accords internationaux, même s'ils paraissent parfois éloignés des activités opérationnelles des entreprises, ont un rôle catalyseur car ils aident à recenser les actions, à donner une impulsion, à confirmer certaines directions, ou à formaliser et crédibiliser une stratégie.

Laurent Cazes : Les accords internationaux montrent la voie. Les traités internationaux ne s'adressent pas directement à TotalEnergies, néanmoins, l'entreprise est attentive à ces évolutions qui se multiplient depuis plusieurs années. Les accords internationaux aident à piloter les changements et mettre en place un référentiel au sein de l'entreprise, aligné avec les standards internationaux. Enfin, ces accords contribuent à faire de ces sujets environnementaux des priorités reconnues sur la scène internationale, ce qui tend à faciliter la construction d'une culture commune en entreprise et à accélérer leur prise en compte dans la stratégie et les activités des acteurs privés.

Jean-Philippe Pagot : Le suivi des accords internationaux est un élément important de la veille réglementaire. Ce suivi est un processus long à mettre en place en entreprise ; la compréhension de la façon dont le droit de l'environnement français s'inscrit dans ces cadres internationaux n'est parfois pas évidente à l'échelle des projets conduits par les entreprises.

Antoine Rougier : La dynamique réglementaire européenne amène Mirova à travailler sur de nouveaux sujets comme le reporting de ses impacts dans le cadre de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Les fonds Mirova seront ainsi classifiés « article 9 » dans le cadre de cette nouvelle réglementation européenne.

Julie Peyrache : SWEN a créé une politique Nature adressant à la fois les enjeux du changement climatique et de la biodiversité. Cette politique s'inscrit en cohérence avec les cadres internationaux et contribue ainsi aux objectifs mondiaux (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris).

Quelles sont aujourd'hui les meilleures pratiques au sein du secteur privé sur la mesure d'impact ?

Julie Peyrache : Au-delà des investissements à impact, il s'agit d'assurer la finalité de ces investissements. Il faut donc pouvoir mesurer l'impact. Dès les premières phases de discussions, un travail avec la start-up est mis en place pour définir des KPI d'impact spécifiques (entre 1 et 5). Une baseline et des objectifs à 2030 sont fixés, objectifs pouvant parfois être assez ambitieux, particulièrement pour des start-up.

Par ailleurs, Blue Ocean fait partie de la coalition « [1000 Ocean Startups](#) » qui a mis en place l'[Ocean Impact Navigator](#) à destination des entreprises opérant dans le milieu marin. Il s'agit d'un référentiel permettant d'identifier et suivre des indicateurs clés de performance d'impact, conçu pour simplifier, harmoniser et renforcer la mesure et le reporting d'impact. Blue Ocean se base sur ce référentiel pour définir une partie de ses KPI d'impact. Les mesures sur la pollution plastique et émissions de GES évitées sont plus facilement quantifiables que les mesures sur la biodiversité.

Des solutions comme [Nature Metrics](#) (outil de monitoring avec l'ADN environnemental pour la mesure de la biodiversité), dans laquelle Blue Ocean a investi, contribuent à la qualification et la quantification de la biodiversité.

Au-delà des investissements à impact, il faut aussi repenser notre modèle économique et sociétal. Un changement de paradigme s'impose et la sobriété devrait guider l'ensemble de nos décisions collectives et individuelles. Une plus grande collaboration des différents acteurs est nécessaire pour cette transition devenue vitale.

Antoine Rougier : La mesure d'impact est quelque chose de bien établi chez Mirova avec des KPI qui couvrent assez largement les différentes formes d'impact (pêche, gestion des déchets, conservation...). Mirova fait également partie de la coalition « [1000 Ocean Startups](#) ». C'est intéressant de constater la capacité à collaborer au sein du secteur de l'investissement à impact. L'Ocean Impact Navigator est aujourd'hui utilisé par l'ensemble des 30 membres de la coalition, dont la plupart sont des fonds d'investissement à impact pour l'océan. Il faut se rappeler que l'océan est un sujet complexe, situé à la croisée de nombreux enjeux socio-environnementaux, offrant en retour une grande capacité à collaborer. Le marché dense en opportunités permet aux entreprises de travailler de manière cohérente sur la mesure de l'impact.

Jean-Philippe Pagot : Dans ce milieu ouvert et interconnecté qu'est l'océan, les modèles généraux ne s'appliquent pas au niveau local, traduisant un besoin d'outils pour coupler les modèles et affiner les données. La modélisation permet de répondre à ce besoin de mesure d'impact et d'avoir cette vision intégrée dans un référentiel commun. Dans ce référentiel, il faut également hiérarchiser les activités à prendre en compte. Dans les projets d'énergies marines renouvelables, cette vision intégrée permet ainsi de modéliser des scénarios climatiques à l'échelle d'une génération sur les projets d'infrastructures éoliennes.

Laurent Cazes : TotalEnergies fait beaucoup d'études et de suivis avec pour axe fort le partage des données collectées. Les plans d'aménagements nationaux de l'espace marin (Marine Spatial Planning) permettent par ailleurs de structurer les activités économiques, partager l'espace marin pour que chacun trouve sa place dans une organisation consensuelle.

Échanges avec l'audience

Pourriez-vous préciser le contenu des plans d'actions biodiversité pour les sites de TotalEnergies ?

Laurent Cazes : L'ambition biodiversité repose sur la définition de zones d'exclusion volontaires. Les plans d'actions biodiversité sont des plans locaux et s'appliquent aux filiales et sites en opération. Nous suivons la hiérarchie d'atténuation (séquence ERC). Après un premier diagnostic établissant les enjeux liés à l'activité d'un site ou d'une filiale, TotalEnergies cherche à identifier des solutions d'atténuation. Il s'agit en premier lieu de déployer des solutions d'atténuation opérationnelles qui cherchent à éviter certains impacts liés aux activités du site concerné. D'autres actions qui ciblent l'environnement autour du site peuvent ensuite être mises en œuvre : il peut s'agir de développer des zones de conservation comme le suivi de mammifères marins, s'associer avec une ONG locale pour concevoir et piloter des programmes de conservation, etc.

Quel est votre avis sur le sujet du *deep sea mining* ?

Laurent Cazes : TotalEnergies ne fait pas d'exploitation minière. Les projets de TotalEnergies ne sont pas situés au-delà des juridictions nationales (hautes mers). Cet enjeu fait l'objet d'un suivi minutieux et TotalEnergies a récemment créé un département « Matériaux stratégiques » en charge de prendre en compte cet enjeu dans les politiques d'approvision-

nement (notamment pour les approvisionnements en métaux pour l'installation de nouvelles capacités d'énergies renouvelables).

Quel est le niveau de connaissance des milieux au sein desquels votre entreprise a des activités ?

Jean-Philippe Pagot : L'affirmation répandue selon laquelle les milieux marins sont méconnus et mal caractérisés n'est pas toujours justifiée. Si nous avons besoin d'actualiser les données et les méthodes d'évaluation d'impact pour concevoir et mettre à jour les modèles, nous disposons aujourd'hui d'un socle de connaissances suffisamment important pour permettre de qualifier l'état dynamique des milieux, les érosions côtières, etc.

Pour la résilience, les aires marines protégées sont les témoins de la capacité des milieux à se reconstituer. Avec une vision politique et sociale, il faut renforcer la protection de ces milieux qui, lorsqu'ils sont fermés aux pressions anthropiques, ont la capacité de se restaurer.



Atelier 8

**La biodiversité dans
la gouvernance : quel rôle
du dialogue et de l'engagement
actionnarial ?**

L'engagement actionnarial, une pratique associée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR), désigne l'influence que les investisseurs peuvent avoir et utiliser sur les pratiques et la stratégie des entreprises dont ils sont actionnaires. Avec la structuration du cadre réglementaire et la mobilisation du monde économique, la biodiversité est désormais plus régulièrement abordée dans le dialogue émetteur-investisseur sur les enjeux environnementaux qui se concentraient historiquement sur le climat.

Si les dialogues privés constituent le mode d'action privilégié par les investisseurs, d'autres modes d'action en assemblée générale (vote, questions orales/écrites, dépôt de résolution externe) et en dehors (médiatisation, menace de sortie) peuvent être mobilisés.

Cet atelier a exploré les questions suivantes :

- Quelle est l'importance actuellement accordée à la biodiversité dans le dialogue actionnarial ?
- Quels sont les freins à sa prise en compte plus systématique dans ce dialogue ?
- Quelles sont les solutions dans le dialogue actionnarial pour accroître efficacement l'engagement et les actions en faveur de la biodiversité ?
- L'organisation de *Say on Nature* en assemblée générale pourrait-elle contribuer efficacement à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance et le fonctionnement des entreprises ? Avec quels modes d'action sous-jacents ?

Intervenants

Marie-Claire Daveu, Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles, Kering

Ulrike Decoene, Directrice de la communication, de la marque et du développement durable, AXA

Michael Herskovich, Responsable Global Stewardship, BNP Paribas AM

Nathalie Lhayani, Présidente du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et Directrice de la politique durable, Caisse des Dépôts

Isabelle Spiegel, Directrice de l'Environnement, Vinci

Animation :

Annaïg Antoine-Miermont, Responsable France, Relations Signataires, Principles for Responsible Investment (PRI)

Table ronde

Annaïg Antoine-Miermont (PRI) ouvre l'atelier en présentant des propositions pour mieux intégrer la nature dans les instances de décision issues d'un groupe de travail animé par le Cercle de Giverny en 2023. L'ensemble des intervenants reconnaît l'importance d'aborder la nature au niveau le plus élevé possible de la gouvernance des entreprises.

Ulrike Decoene (AXA) : La formation du conseil d'administration (CA) est un enjeu important. Il s'agit d'équiper le CA pour qu'il puisse monter en compétence sur la biodiversité. L'ensemble du CA, et non pas un seul expert ou référent, doit pouvoir s'approprier ces enjeux en lien avec la nature et la biodiversité.

L'un des enjeux est de s'assurer de la qualité de la formation. Un autre aspect capital est de faire preuve de pédagogie, particulièrement lorsqu'il est question de sujets complexes comme la biodiversité, et de s'adapter aux interlocuteurs bénéficiant de cette formation.

À titre d'exemple, sur la partie climat, AXA a proposé à ses administrateurs une formation de qualité en mobilisant les représentants des métiers les plus exposés sur ces sujets et en abordant des cas concrets (par exemple, qu'est-ce que veut dire « décarboner un portefeuille d'investissement » ?). Les administrateurs ont également pu bénéficier de l'expertise d'intervenants extérieurs et échanger autour de plusieurs bonnes pratiques concrètes. Cet exemple pourrait être reproduit sur la biodiversité. La montée en compétence sur les sujets biodiversité est essentielle pour permettre un dialogue de qualité entre l'administrateur et l'investisseur.

Marie-Claire Daveu (Kering) commente certaines propositions du groupe de travail « nature » du Cercle de Giverny, qu'elle coprésidait avec Ulrike Decoene. Selon elle, ces propositions sont de nature très différentes et l'élément clé pour s'assurer de la bonne prise en compte de la biodiversité dans le fonctionnement des entreprises est la gouvernance. Si les bons schémas de gouvernance ne sont pas en place, certaines solutions pourtant techniquement fonctionnelles peuvent ne jamais être mises en œuvre. Il est important d'animer cette réflexion spécifiquement sur la nature, car elle reste le parent pauvre de la transition écologique. Les différences de sémantique (biodiversité ou nature) importent peu ; ce qui est réellement important, c'est que ce sujet soit intégré au niveau le plus haut de la gouvernance des entreprises. La proposition de nommer un ou plusieurs adminis-

trateurs chargés de représenter les intérêts de la nature au conseil d'administration de l'entreprise est la plus intéressante. Ce rôle pourrait être assuré par des experts, des représentants d'établissements publics ou d'ONG. Ces représentants pourraient même se voir attribuer des titres sociaux de l'entreprise. Certaines entreprises l'ont déjà mis en œuvre (par exemple, l'entreprise cosmétique Faith).

Isabelle Spiegel (Vinci) : Toutes ces propositions sont pertinentes et celle qui consiste à représenter la nature dans les conseils d'administration est particulièrement intéressante. Se pose la question du rôle et de la composition du CA. Opérationnaliser cette proposition n'est pas simple, car s'il faut nommer un représentant dans le conseil d'administration pour chaque thématique à enjeu, le nombre de représentants dans le CA sera très important et cela pourrait handicaper son bon fonctionnement. La priorité semble plutôt d'équiper les membres du CA avec les connaissances nécessaires à la prise des bonnes décisions, y compris en ce qui concerne la biodiversité. Les autres propositions du Cercle de Giverny sont également importantes car la biodiversité et la nature restent encore souvent moins prioritaires que le climat.

Michael Herskovich (BNP Paribas AM) : On pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un contrôle interne sur ces sujets au niveau du conseil d'administration. Plusieurs pistes suggèrent que cette évolution est très probable (mise en place de formations, de critères de rémunération, de stratégies dédiées à la prise en compte de la biodiversité, etc.). Ce qui est certain, c'est que les investisseurs ont un rôle important à jouer, notamment par l'engagement actionnarial. Les investisseurs abordent de plus en plus souvent la biodiversité avec les administrateurs des entreprises en portefeuille. Le dialogue investisseur se fait aussi de plus en plus avec des membres indépendants du conseil d'administration. D'une façon générale, les investisseurs doivent encore organiser leur montée en compétence sur cette thématique pour mieux comprendre les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité et renforcer leur capacité à inciter les entreprises à mieux prendre en compte la nature dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies.

Nathalie Lhayani (Caisse des Dépôts) : Il y a de plus en plus d'investisseurs responsables. On observe de plus en plus souvent la présence et les actions d'investisseurs engagés dans les assemblées générales

des entreprises. Ceci est sûrement lié à la structuration du cadre réglementaire (par exemple, l'article 29 de la loi Énergie-Climat impose plus de transparence aux investisseurs en matière de biodiversité), mais c'est aussi une conséquence du fait que la perte de biodiversité représente un risque financier de plus en plus matériel. Le Forum pour l'Investissement Responsable a [analysé les pratiques des grandes entreprises du CAC40 en la matière](#) : les résultats ont révélé que la prise en compte de la biodiversité dans les modèles d'affaires de ces entreprises est de plus en plus courante et s'établit peu à peu comme un standard. Les réponses à une question qui portait plus précisément sur l'enjeu des ressources naturelles ont révélé que 6 des 40 entreprises interrogées ont intégré cet enjeu dans leur stratégie d'entreprise, 18 entreprises se sont dotées d'indicateurs mais n'ont pas de stratégie dédiée, et 15 entreprises ne prennent pas cet enjeu en compte.

Michael Herskovich : On observe des progrès notables du côté des investisseurs mais la biodiversité reste encore insuffisamment abordée. L'engagement collaboratif via une coalition d'investisseurs semble être l'un des modes d'actions les plus efficaces. Par exemple, l'initiative Nature Action 100 (encore ouverte) rassemble 190 investisseurs qui ciblent par leurs actions d'engagement les 100 entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité dans le monde. D'autres initiatives similaires existent comme les *Principles for Responsible Investment* (PRI), le *Carbon Disclosure Project* (CDP), etc. L'engagement individuel fait partie des instruments et est complémentaire de ces actions collectives.

Ulrike Decoene : La démarche d'AXA est très similaire à celle de BNPP. À titre d'exemple, 18 % des engagements chez AXA sont liés aux sujets de la biodiversité. C'est très vertueux et utile de participer à des campagnes d'engagement collectif. AXA agit aussi en faveur du développement de méthodes de mesure d'empreinte biodiversité, notamment en étant devenu actionnaire d'Iceberg Data Lab, fournisseur de données environnementales. Ce partenariat permet de tester de nouvelles données et d'accroître progressivement la transparence et la qualité du reporting. Les résultats ne sont pas encore robustes mais il est important de participer à l'émergence de ce genre de méthodes et d'acteurs. AXA est aussi membre de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et a activement participé à l'élaboration de la première version du cadre publiée en septembre 2023.

Nathalie Lhayani : Au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations, la politique sur la biodiversité s'applique à toutes les filiales. L'un des objectifs est d'avoir mesuré leur empreinte biodiversité d'ici 2024, ce qui permettra d'honorer l'engagement du groupe pris lors de la signature du Finance for Biodiversity Pledge. Le groupe a également structuré une politique d'engagement et d'exclusion, et a développé des plans d'actions sur plusieurs thèmes : eau, usage des sols, polluants, sélection et engagement des fournisseurs, définition d'un budget dédié à la biodiversité. Cette politique s'inscrit en cohérence avec la CSRD et permet au groupe de se préparer à y répondre.

Marie-Claire Daveu : Les services en charge de la communication financière sont des interlocuteurs privilégiés pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance. Les échanges entre Kering et ses investisseurs confirment une montée des attentes dans le domaine de la biodiversité qui se traduit par des questions plus nombreuses et plus ciblées, ce qui encourage l'entreprise à poursuivre ses efforts. Ce dialogue se tient de différentes façons : la direction du Développement Durable de Kering a par exemple organisé la 5^e édition d'un *roadshow* ESG avec la direction financière. Recruter des experts est une solution pertinente pour pouvoir répondre au mieux à ces interpellations pointues et qui ciblent de plus en plus souvent certains points faibles de la stratégie d'entreprise. Cette intégration se heurte cependant à plusieurs contraintes. Par exemple, le fait que la biodiversité ne soit, dans la grande majorité des cas, pas valorisée dans le cours de bourse de l'entreprise reste une contrainte majeure.

Nathalie Lhayani : Il faut abandonner l'idée que l'amélioration de la performance ESG conduit à une diminution de la performance financière. En réalité, la préservation de la biodiversité permet surtout de réduire et mieux gérer certains risques financiers. La Banque Centrale Européenne impose désormais de nouvelles exigences en matière de gestion des risques liés à la perte de biodiversité.

Isabelle Spiegel : Vinci est l'une des premières entreprises à évoquer l'impact de ses activités sur la biodiversité au cours de son AG annuelle, sous la forme d'un *Say on Environment*. Certains actionnaires suivent les progrès de Vinci en matière de prise en compte de la biodiversité mais, à ce stade, il s'agit surtout de débats entre experts. Dans l'ensemble, l'évaluation des Dépendances, Impacts, Risques et Opportunités (DIRO) reste encore très complexe car la biodiversité est intrinsèquement locale et ces données s'estiment et s'agrègent difficilement. Malgré le

fait que les risques liés à la perte de biodiversité ne se soient pas encore matérialisés, l'important serait surtout de (1) rémunérer ces performances extra-financières pour davantage les encourager et (2) faire évoluer le dialogue avec les investisseurs de sorte qu'il ne porte pas uniquement sur la mesure mais plutôt sur l'intégration de l'enjeu biodiversité à la stratégie de gestion des risques de l'entreprise. Tout en continuant de soutenir les progrès de la science sur la bonne compréhension de la biodiversité et de ses dynamiques, une bonne façon de faire évoluer la situation et d'encourager le passage à l'échelle des actions serait d'identifier les opportunités économiques liées à la préservation et restauration de la biodiversité.

Marie-Claire Daveu : Il faut aussi adapter son discours en fonction des interlocuteurs. Par exemple, la Fresque du Climat lorsqu'elle sensibilise des salariés à la fois sur les impacts de l'entreprise dans laquelle ils travaillent mais aussi sur leurs actions dans leur sphère personnelle. Ce type d'action permet peu à peu de constituer une communauté de compétences internes à l'entreprise qui travaillent ensemble à la mise en œuvre de son plan de transition écologique.

Le rôle des fournisseurs de données ne devrait-il pas évoluer lui aussi pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins dans le dialogue investisseur ?

Michael Herskovich : Oui, sans doute, la qualité des données ESG est un réel enjeu. Mais c'est surtout aux investisseurs de monter en compétences et d'entretenir une expertise sur les enjeux ESG pour être en capacité de comprendre une grande diversité de situations et prendre des décisions informées et pertinentes. La directive CSRD sera aussi très utile car elle améliorera globalement la transparence des entreprises et harmonisera leur reporting, aujourd'hui organisé selon des formes très variées.

Isabelle Spiegel : L'important est aussi de généraliser la compréhension du fait qu'il est impossible d'agréger certaines données et de comparer certaines situations ou activités entre elles car très différentes par nature. En matière d'engagement actionnarial, le vote sanction est aussi un moyen utilisé par les investisseurs pour influencer sur la stratégie de l'entreprise. Il peut par exemple s'agir d'un vote d'opposition au renouvellement des membres du conseil d'administration de l'entreprise. En ce qui concerne l'assemblée générale, le *Say on Nature* pose aussi certaines questions. Il ne s'agit pas d'un outil miracle et, dans d'autres pays (comme l'Espagne) où il a été organisé par un nombre plus important d'entreprises, l'expé-

rience a montré qu'il est très peu discriminant et que les stratégies proposées au vote sont presque systématiquement approuvées.

Nathalie Lhayani : Le FIR a une position bien établie en la matière et milite en faveur de la généralisation des *Say on Climate*, au moins tous les trois ans dans un premier temps. Le *Say on Climate* permet un dialogue en assemblée générale sur la stratégie climat et constitue un premier pas vers un dialogue actionnarial plus poussé sur ces enjeux et permet d'inciter d'autres actionnaires à se saisir de ces questions. La question du *Say on Nature* devra certainement être posée dans un second temps, lorsque les méthodes et les indicateurs de mesure seront plus développés et consensuels.

Pour conclure, si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gouvernance ?

Ulrike Decoene : L'idéal serait que les méthodes et indicateurs de mesure des DIRO soient consensuels et que les résultats permettent efficacement d'orienter des décisions.

Marie-Claire Daveu : Il faudrait que la rémunération des dirigeants des entreprises soit en partie indexée de façon quantitative et significative à la contribution de l'entreprise et de sa chaîne de valeur à la préservation et la restauration de la nature.

Isabelle Spiegel : Associer une valeur économique et rendre économiquement viables les opportunités de restauration de la nature permettrait certainement des évolutions importantes.

Michael Herskovich : L'important serait de renforcer le caractère inclusif des engagements avec les sociétés, dans l'objectif d'entretenir un vrai dialogue, plutôt que de présenter sans écoute mutuelle les besoins de chacun.

Nathalie Lhayani : L'important serait que les entreprises aient une stratégie cohérente avec les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal obtenu à la COP 15 et que leur valeur d'entreprise dépende de l'atteinte de ces objectifs. L'intégration dans la valeur de l'entreprise de la valeur économique des externalités négatives et positives serait certainement un moyen efficace pour le faire.



Plénière de clôture

Au vu des débats qui ont rempli la journée et d'une expérience collective qui s'enrichit, quelle peut être la place de la biodiversité dans le dialogue entre entreprises et acteurs financiers sur la transition écologique ? Que faut-il changer dans les modes de travail ?

Intervenants

Frank Hawkins, Policy and Science Advisor, UICN

Anne-Laurence Roucher, Directrice générale déléguée, responsable du Private Equity et du capital naturel, Mirova

Sébastien Treyer, Directeur général, IDDRI

Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, président d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Géraldine Vallejo, Sustainability Programme Director, Kering

Animation :

Anne-Catherine Husson-Traore, Directrice générale, Novethic

Table ronde

Comment l'UICN travaille-t-elle avec les entreprises pour les accompagner dans la meilleure prise en compte de la biodiversité ?

Frank Hawkins (UICN) : C'était très stimulant et positif de participer à ce colloque car cela permet de renforcer le momentum, de conduire des débats de fond et d'obtenir des progrès réels. C'est aussi très stimulant de constater le leadership du gouvernement français et du secteur financier en matière de biodiversité.

Je reviens juste d'un séjour à Madagascar de près de deux ans et demi, après y avoir déjà vécu vingt ans. Cette expérience m'a amené à me demander comment les institutions financières peuvent évaluer et gérer leur relation avec la biodiversité. Madagascar est un exemple intéressant, car c'est un microcosme et un échantillon représentatif des dynamiques plus globales. Nous pouvons tirer de ce territoire des leçons et des solutions efficaces pour généraliser la préservation et la restauration de la biodiversité. Premièrement, les investissements venant de l'extérieur sont absolument essentiels à la conservation de la biodiversité à Madagascar. Aujourd'hui, beaucoup d'habitants subsistent grâce à la destruction progressive du capital naturel. C'est par exemple ce que fait l'agriculture sur brûlis, très pratiquée. Ces pratiques persistent majoritairement en raison du manque d'alternatives et d'opportunités économiques différentes. Les investissements extérieurs peuvent donc participer à l'abandon de ces pratiques qui dégradent la biodiversité en ciblant le développement d'activités économiques alternatives.

Dans le même temps, on sait que si la dégradation de la nature se poursuit, c'est à terme l'habitabilité de la planète qui est menacée et donc le bon fonctionnement de l'économie. Cette dépendance à la nature en bonne santé est encore plus forte à Madagascar qu'ailleurs. La clé est donc d'orienter le développement économique grâce à des investissements dans des activités économiquement viables qui permettent de préserver l'environnement et l'ensemble des services qu'il nous rend.

Madagascar est une zone où la pauvreté est nettement en augmentation. Lorsque vous parlez d'investissements, s'agit-il d'investissements publics ou privés ?

Frank Hawkins : Il y a énormément d'opportunités à Madagascar pour créer des emplois qui ne sont pas nécessairement liés au secteur de la production agricole. Ce qui manque, ce sont les investissements pour

rendre possible ce développement. Le secteur financier a donc un rôle important à jouer.

Ces investissements se font généralement par le biais de partenariats public-privé et de fonds innovants, mais le risque pays reste une limite majeure.

Frank Hawkins : C'est une question centrale. Dans les analyses qui orientent les décisions d'investissement, l'existence même sur le territoire d'activités qui participent à la dégradation de la nature est perçue comme un risque de réputation supplémentaire et conduit généralement à un non-investissement alors que c'est précisément dans ces situations que des investissements bien conduits seraient les plus utiles !

Comment l'UICN travaille sur cet enjeu ?

Frank Hawkins : L'UICN a souhaité analyser et identifier plus en détail les conditions qui permettent de flécher les investissements vers ces solutions. Quatre pistes d'améliorations ont été identifiées :

- les méthodes de mesure des risques et opportunités en lien avec la biodiversité devraient fournir des résultats comparables d'une localisation à une autre. Ceci permettrait de comparer les projets ;
- la richesse en biodiversité de ces sites devrait aussi être prise en compte pour orienter ces décisions ;
- comme la valeur des risques et opportunités varie en fonction de l'état de la biodiversité, il serait souhaitable d'utiliser des métriques qui permettent de distinguer les sites sur un même territoire ;
- mieux identifier les actions spécifiques qui permettent de gérer ces risques et se doter de moyens et d'indicateurs pour piloter et suivre leur réduction.

Vous préparez un IUCN Leaders Forum, quels sont les principaux enjeux ciblés par cette conférence ?

Frank Hawkins : Nous sommes en train de nous engager avec plus de 50 institutions dans l'initiative « *Nature-positive* ». L'UICN s'engage aussi en participant aux travaux de la Taskforce on Nature-related

Financial Disclosures et Science-Based Targets for Nature. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de l'axe de travail « *Measuring Nature-positive* » de l'UICN. Cette approche sera discutée lors du Leaders Forum à Genève.

Mirova a un historique fort de participation à la préservation de la biodiversité, notamment à travers son fonds Land Degradation Neutrality Fund (LDNF). Selon vous, comment les investisseurs responsables doivent-ils s'emparer de l'enjeu de la biodiversité ? Comment faire converger la stratégie pour la biodiversité avec les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

Anne-Laurence Roucher : Il y a huit ans, Mirova a constaté au sein de ses activités une certaine avance en termes d'investissements dans des solutions qui permettent de participer à l'atténuation des changements climatiques (actions cotées, obligations vertes, infrastructures de transition énergétique). En revanche, très peu d'investissements étaient fléchés vers la préservation et restauration de la biodiversité. Mirova a donc décidé de hisser l'enjeu biodiversité à un niveau de priorité plus important, dans un contexte où ce sujet était encore très émergent. Un appel d'offres de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification portant sur la restauration de terres dégradées a été l'élément déclencheur. Bien qu'elle soit peu connue, cette convention est essentielle et fait l'objet de conférences des parties (COP) au même titre que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention sur la Diversité Biologique.

Cet appel d'offres a été le point de départ de la démarche de Mirova en matière de capital naturel. Bien que cela ait été l'occasion d'affirmer le positionnement de Mirova comme investisseur responsable et pionnier, il a aussi fallu assumer un niveau de risques plus important. La mise en œuvre de cette ambition a conduit Mirova à développer des solutions d'investissement à impact de façon disciplinée et en s'entourant d'experts. Le fait d'être sponsorisé par une convention internationale était un bon moyen d'accéder à un réseau d'experts et de compétences utiles pour concevoir une stratégie d'investissement dédiée à la restauration des terres dégradées et repérer les opportunités d'investissement. Après un processus d'apprentissage, ce travail s'est conclu par le lancement du fonds LDNF qui visait à continuer d'exploiter les ressources de la nature mais en réduisant les pressions. Il ciblait donc des projets agricoles qui contribuaient à la restauration des terres tout en produisant des denrées agricoles (alimentaires et bois). Cette stratégie qui ciblait initialement la restauration des sols s'est progressivement ouverte

à d'autres enjeux : la séquestration du carbone, notamment en raison de l'identification d'opportunités de revente de crédits carbone sur les marchés volontaires, mais aussi la préservation et la restauration de la biodiversité et le développement des communautés locales.

En effet, le changement climatique est souvent associé presque exclusivement au secteur énergétique alors que la biodiversité concerne un panel beaucoup plus large d'activités et croise une diversité de thématiques environnementales et sociales. Dans la mesure où la gestion financière repose grandement sur une gestion quantitative et l'utilisation de données, comment est-il possible selon vous d'organiser cette gestion plus complexe ? Voyez-vous apparaître au sein de la communauté financière une volonté de rompre avec les modes de gestion habituels pour chercher à mieux comprendre les notions de dépendances et d'impacts vis-à-vis de la biodiversité ?

Anne-Laurence Roucher : Il s'agit surtout de développer de nouveaux modèles de gestion complémentaires à ceux qui existent déjà. Certaines réglementations ont beaucoup aidé à les instaurer. Par exemple, l'article 29 de la loi Énergie-Climat qui oblige les acteurs financiers à rendre public l'impact de leurs investissements sur la biodiversité. Cette loi a encouragé la mise en mouvement de l'industrie financière française et accéléré la réflexion collective sur les questions de mesure. L'enjeu était alors de développer un indicateur synthétique permettant de comprendre l'impact des entreprises cotées sur la biodiversité de la même façon que ce qui avait été fait pour le climat. Les investissements sur les marchés cotés étaient la cible prioritaire car ils représentent la majorité de l'activité du secteur financier. Ce travail a été initié et plusieurs outils ont depuis été développés et validés pour modéliser les pressions qu'une entreprise exerce sur la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur puis estimer les impacts sur la biodiversité. L'un des indicateurs synthétiques retenus est l'abondance moyenne des espèces (MSA) et plusieurs fournisseurs de données le produisent. C'est très positif car ce premier indicateur fait office de socle qui permet d'ouvrir la réflexion puis d'autres questions : comment utiliser ces données en tant qu'acteur financier ? L'expérience montre que certains de ces indicateurs sont dépourvus de sens dans l'absolu mais qu'ils peuvent être utilisés pour comparer les acteurs ou les projets entre eux. Aujourd'hui, le secteur financier n'a globalement pas encore atteint ce niveau de maturité même si la prise en compte de ces enjeux progresse rapidement. Mirova n'utilise pas encore ces outils pour orienter ses décisions d'investissement mais mise sur le fait qu'ils se développent et permettent de le faire dans le futur.

Tous ces exemples concernent le marché coté pour lequel les acteurs financiers sont contraints de réaliser un certain nombre de modélisations pour estimer des informations peu ou pas accessibles. Le marché non coté concerne les investissements directs dans des projets ou dans des entreprises qui ne sont pas cotées sur les marchés boursiers. Les informations y sont généralement beaucoup plus accessibles et détaillées. Mirova utilise dans ces cas-là des outils développés par l'UICN, comme la liste rouge des espèces menacées ou l'outil STAR qui permet de prioriser à l'échelle des sites les actions de préservation et de restauration de la biodiversité. Cet outil ne traite qu'une partie des enjeux qui sont très complexes. Que ce soit pour le marché coté ou non coté, il n'existe pas encore de solutions de mesure et de pilotage parfaites et entièrement opérationnelles, mais ce n'est pas une limite car l'existence d'un outil de mesure universel n'est pas une condition pour agir pour la biodiversité.

On observe de plus en plus fréquemment que le manque d'eau devient un risque matériel pour les entreprises. Comment Mirova vérifie-t-il que les entreprises en portefeuille maîtrisent bien ce risque ou se préparent à le faire ?

Anne-Laurence Roucher : Ces entreprises disent elles-mêmes que la gestion des risques environnementaux n'est pas une réponse à l'enjeu de développement durable mais bien à celui de résilience du modèle économique. Pour les investissements dans les marchés non cotés, la matérialité des sujets dépend grandement de la localisation et des situations, et la question de l'eau n'est pas toujours la plus prioritaire.

Les produits financiers dédiés à la biodiversité sont encore peu nombreux. D'après vous, quelles sont les conditions pour accélérer le passage à l'échelle ?

Anne-Laurence Roucher : Mirova y contribue en participant à la construction de chaînes de valeur pour ce type de projets. Cela se fait principalement en identifiant, en rassemblant et en développant les différents pôles d'expertise financière et technique qui permettent de faire émerger des projets et d'y investir. Mirova a co-développé un fonds avec l'UICN dans l'objectif d'agir comme un catalyseur de projets encore insuffisamment mûrs pour attirer les investissements. Le passage à l'échelle commence à se mettre en place et se matérialise par le lancement de nombreuses initiatives de restauration de la nature. Ces initiatives utilisent beaucoup le besoin de compensation carbone des grandes entreprises et la vente de crédits carbone, parfois bonifiés, pour atteindre la

viabilité économique des projets qu'elles mettent en œuvre. Au regard du fait qu'une partie des émissions de gaz à effet de serre des entreprises est encore difficilement compressible, il est probable que cette tendance s'inscrive dans le temps.

La question de l'agrégation des projets est essentielle car nombre d'investisseurs refuseront d'investir dans un projet en dessous d'un certain montant, en général 10 millions d'euros. Or, l'agrégation de plusieurs projets de petite taille peut être aussi coûteuse et chronophage. Observez-vous des évolutions sur cet enjeu dans le secteur financier ?

Anne-Laurence Roucher : Le secteur financier doit précisément jouer ce rôle d'agrégateur de projets de petite taille et de gestion de la complexité. Par exemple, le Climate Fund for Nature géré par Mirova et lancé lors de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique se positionne comme un véhicule d'agrégation et s'inscrit dans une logique de recherche permanente de co-bénéfices en termes de biodiversité et de communautés locales. Il investit par exemple dans des projets de protection de forêts au Pérou, etc.

L'investissement à l'international nous amène assez naturellement à nous intéresser aux travaux de l'IDDRI. Peut-on considérer que l'accord de Kunming-Montréal a déjà conduit à une accélération de la mobilisation ? Cet accord a-t-il déjà abouti à des réalisations concrètes ?

Sébastien Treyer : On voit très clairement que l'accord de Kunming-Montréal a établi un niveau de pression politique qui n'est pas à la hauteur de celui des accords de Paris pour le climat. Néanmoins, beaucoup de pays se mobilisent en conséquence de l'obtention de cet accord pour produire une stratégie nationale cohérente. La force de ce cadre repose surtout sur le fait qu'il est doté d'indicateurs, de cibles et d'objectifs mesurables. Le manque de pression politique est en quelque sorte compensé par la clarté de l'accord, sa lisibilité et sa capacité à embarquer les acteurs. On voit clairement que les entreprises, particulièrement françaises, sont très mobilisées. Cet engagement se retrouve aussi à l'international, par exemple lors de la *New York Climate Week* où beaucoup d'entreprises nord-américaines ont montré leur engagement pour la biodiversité. Cet événement a aussi hébergé le lancement de la première version opérationnelle du cadre de la TNFD qui contribue à inscrire la préservation de la biodiversité pas uniquement comme un enjeu de RSE mais surtout, et c'est nouveau, comme un enjeu de gestion des risques. En revanche, la reconnaissance de l'existence de ces risques ne se traduit pas encore

dans les entreprises par un plus grand consentement à payer pour la biodiversité.

L'idée selon laquelle le changement climatique présentait un risque systémique pour la stabilité financière a commencé à se répandre dès 2015 et c'est véritablement cette évolution qui a conduit à ce que le secteur financier se mobilise. Voyez-vous une dynamique similaire pour la biodiversité ?

Pensez-vous que cette nouvelle mobilisation permette d'interroger la résilience des modèles économiques dominants ?

Sébastien Treyer : Tout à fait. La mobilisation pour la biodiversité lors de la *NY Climate Week* est une conséquence du fait que de plus en plus d'entreprises comprennent les risques associés à leurs incidences sur la biodiversité et à leurs dépendances aux services écosystémiques. Cette amélioration est visible mais la plupart des entreprises n'ont pas encore atteint ce niveau de compréhension : l'idée selon laquelle la biodiversité est un facteur de production à préserver n'est pas encore très répandue. Les discussions en Europe sur la loi pour la restauration de la nature ou l'interdiction de certains pesticides montrent que cette vision est encore peu répandue dans le secteur agroalimentaire : les risques sont bien perçus mais le coût du changement de modèle est encore jugé trop important par la plupart des acteurs.

Le cadre de Kunming-Montréal contient une cible dédiée à la réorientation des subventions néfastes à la biodiversité et invite les acteurs privés à participer à la réorientation des flux financiers. Comment les actionnaires peuvent-ils concrètement y participer ?

Sébastien Treyer : La réorientation des subventions est un sujet absolument central. Par exemple, dans la plupart des pays du monde, les subventions représentent une part importante des revenus dans le secteur de la pêche et de l'agriculture. En ce qui concerne le rôle des investisseurs, je voudrais partager avec vous une synthèse des messages portés par le réseau d'investisseurs FAIRR¹³ à l'occasion de la *NY Climate Week* : selon cette organisation, l'emploi du terme « agriculture régénérative » est particulièrement intéressant car il fait référence à une nécessité d'opérer un changement de système plutôt que des évolutions marginales de pratiques agricoles. En revanche, les investisseurs interrogent souvent les entreprises sur ce que recouvre pour elles le terme « agriculture régénérative » et sur la façon dont ces systèmes contribuent concrètement à la préservation de la biodiversité et du climat. Ce réseau d'investisseurs invite aussi les en-

treprises à présenter leur scénario de transition vers ces modèles agricoles, notamment à l'appui de données comme la part d'investissements dans la R&D et dans le marketing orientés vers le développement de ces systèmes d'agriculture régénérative. Ceci traduit une volonté des investisseurs de vérifier l'intégrité des engagements pris par les entreprises. C'est un point de bascule. En France, l'« agriculture régénérative » est plutôt appelée transition agroécologique. En dépit de ces différences sémantiques, le souhait de certains investisseurs de vérifier plus systématiquement la crédibilité des dynamiques de transitions agricoles est très encourageant. Ceci est certainement lié à l'impulsion donnée par le Secrétaire général des Nations unies autour du Sommet pour l'ambition climatique.

La réorientation des subventions publiques dans le secteur agricole est aussi d'une importance primordiale et c'est un chantier sur lequel je suis beaucoup moins optimiste. Il serait certainement intéressant d'étudier les façons dont les acteurs des chaînes agroalimentaires agricoles peuvent verser des primes de revenu aux agriculteurs qui adoptent des pratiques agroécologiques ou d'agriculture régénérative. La PAC, malgré son verdissement, n'offre toujours pas de primes qui encouragent suffisamment la transition.

Les entreprises de l'aval de la chaîne de valeur agroalimentaire avaient d'ailleurs très clairement fait savoir à Bruxelles que la loi pour la restauration de la nature serait dans leur intérêt. En revanche, d'autres acteurs comme la Copa Cogeca et la FNSEA ont exprimé leurs craintes que cette réglementation n'affecte inégalement les exploitations agricoles et les grandes entreprises, sous prétexte qu'elles n'ont pas les mêmes marges de manœuvre pour mettre en œuvre leur transition. La réorientation des subventions est un problème politique que nous avons du mal à résoudre. Je voudrais conclure en rappelant que les banques publiques de développement ont un rôle essentiel à jouer en complément de celui des investisseurs privés. Dans certains territoires, comme à Madagascar, les coûts de transaction sont parfois très élevés et l'enjeu est vraiment de s'assurer que les subventions publiques ne sont pas orientées vers des activités qui sont structurellement non viables économiquement mais plutôt vers les activités pérennes qui ont l'impact le plus positif. Parfois, certains projets qui bénéficient d'investissements privés n'ont pas forcément besoin de subventions publiques. En revanche, dans d'autres situations où le risque pays est important, les banques publiques de développement vont permettre de « dérisquer » les projets et attirer des capitaux privés.

Anne-Laurence Roucher : Pour les pays considérés comme les plus risqués au sens macroéconomique, les investisseurs privés sont effectivement très friands

13. Voir également le rapport : "The Four Labours of Regenerative Agriculture. Paving the way towards meaningful commitments"
<https://www.fairr.org/resources/reports/regenerative-agriculture-four-labours>

d'un « derisking » par les investisseurs publics, par exemple pour des projets situés à Madagascar.

Anne-Catherine Husson-Traore : J'invite désormais [Géraldine Vallejo](#) à nous rejoindre pour présenter la publication issue de trois ans de travail de la Commission Biodiversité d'Entreprise pour l'Environnement (EpE), « Biodiversité : valoriser pour agir ».

Géraldine Vallejo : J'ai eu l'honneur pendant trois ans de présider la Commission Biodiversité d'EpE, qui présente aujourd'hui le résultat de ses travaux dans le livrable « Biodiversité : valoriser pour agir ». Cette commission a permis d'accueillir des débats réguliers avec des scientifiques, des ONG et des praticiens de la biodiversité, tant du côté des entreprises que des investisseurs.

Cette commission poursuit des travaux déjà initiés les années précédentes sur la mise à l'échelle des solutions pour la nature. Pour ce cycle, nos travaux portent sur « les valeurs de la nature, les solutions fondées sur la nature, les business models de la biodiversité ».

En effet, la nature est encore un bien commun dont chacun perçoit la valeur, mais pour lequel encore trop peu d'acteurs économiques sont prêts à remettre en question une rentabilité financière de court terme. Dans cette assemblée, nous comprenons bien que nos modèles économiques et financiers ont une faille à ce sujet. Jean-Baptiste Say indiquait au début du 19^e siècle que les « ressources naturelles étant inépuisables, il n'était donc pas nécessaire de les inclure dans le champ des sciences économiques ».

Aujourd'hui, cette hypothèse n'est plus tenable, et pourtant nous n'avons pas encore trouvé l'équation parfaite pour inclure la nature correctement dans nos modèles économiques.

Chez Kering, nous essayons de donner sa place à la nature à travers le compte de résultat environnemental, l'EP&L. Cela fait plus de douze ans maintenant que nous nous appuyons sur cet outil pionnier qui appartient au domaine de la comptabilité du capital naturel. La méthodologie de l'EP&L est publique pour que chaque entreprise puisse s'en saisir. Elle est sans doute imparfaite, mais cela crée une culture d'entreprise, notamment auprès des CFO¹⁴ et des investisseurs, fondée sur le fait que la nature a une valeur qui n'est pas reconnue, ni captée par l'entreprise. Cela permet de débloquer des montants importants pour des actions de protection et de régénération : **investir dans la nature c'est investir dans la résilience de nos chaînes d'approvisionnement.**

Les travaux de la Commission Biodiversité d'EpE sur les valeurs de la nature, ont cherché à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les indicateurs de biodiversité pertinents pour l'entreprise et la valorisation de la nature ? Certains permettraient-ils de créer un marché ?
- Quels sont les opportunités économiques liées à la préservation et restauration de la nature et les *business cases* reproductibles ?
- Comment faciliter l'évaluation par les analystes financiers et les investisseurs des ambitions et actions des entreprises pour la nature ?

Le livrable de la commission répond à ces questions difficiles sur la base des expériences des entreprises, donc partielle.

Il n'existe pas d'équivalent de l'indicateur tonne de CO₂ pour la biodiversité ou la nature. La publication montre une irréductible diversité d'indicateurs, et que les diverses actions des entreprises ne s'apprécient qu'au moyen d'indicateurs de résultat très liés à la situation et à la géographie de l'action. Cette conclusion décevra les adeptes de la simplification des modèles auxquels j'appartiens. D'autres y verront un terrain de jeu à saisir.

Mais j'ai une bonne nouvelle, pour ce qui est des *business cases* reproductibles, car la publication présente de nombreuses pistes d'actions reproductibles, réparties en quatre grandes catégories :

- 1) La réduction des pressions, qui permet aux entreprises de trouver de nouveaux marchés et services : réhabilitation de friches industrielles chez Séché Environnement, nouveaux produits d'assurance chez Marsh, installation végétalisée de traitement de l'eau chez Veolia, pour n'en citer que quelques-uns.
- 2) Les investissements à impact, comme le Climate Fund for Nature initié par Kering fin 2022, opéré par Mirova. Ce fonds de 300 millions d'euros a commencé à investir dans de premiers projets de protection de forêts et restauration de mangroves. Particulièrement intéressant aussi parmi les nouveaux outils de financement vert, l'acquisition de Soufflet par InVivo à travers un prêt indexé sur des objectifs de préservation de la nature.
- 3) Les dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE) : la publication en présente une analyse par le CIRAD et quelques cas d'application.
- 4) Les mécanismes de compensation écologique et de certificats de biodiversité. C'est déjà une réalité réglementaire pour les promoteurs immobiliers

14. Chief Financial Officers.

au Royaume-Uni, et Idverde nous présente un retour d'expérience stimulant, alors que des travaux à échelle mondiale émergent. Là encore, la France a un temps d'avance avec un acteur scientifique clé comme le MNHN.

Ce ne sont là que quelques exemples de la soixantaine de cas concrets qui illustrent la publication. Il existe des opportunités d'action spécifiques à chaque secteur, mais les modèles d'affaires des entreprises ne permettront pas à eux seuls de restaurer la biodiversité. C'est pourquoi le secteur financier peut et doit soutenir l'intégration de la biodiversité dans les modèles d'affaires.

La dernière partie de la publication présente que, malgré les efforts de tous, la science n'est pas aujourd'hui capable de donner des trajectoires de référence sur la nature, contrairement à ce qui peut être le cas par exemple avec SBTi qui se fonde sur les trajectoires d'émissions mondiales modélisées et calculées par le GIEC. Chez Kering, nous faisons partie des 16 entreprises au monde qui pilotent le cadre SBTN pour l'eau et l'utilisation des sols, nous voyons bien la difficulté à réduire la complexité du vivant à un cadre commun.

Finalement, il appartient donc aujourd'hui aux entreprises de fixer elles-mêmes leurs ambitions et selon des processus qu'elles choisissent ; l'exercice d'un jugement collectif et subjectif d'experts, scientifiques et parties prenantes est souhaitable pour statuer qualitativement sur l'ambition des actions sur lesquelles l'entreprise est prête à s'engager. L'additionnalité des engagements pris est un critère robuste sur lequel les parties prenantes peuvent fonder leur jugement lorsqu'elles ont à valider de nouveaux engagements.

Le titre final de la publication est « Biodiversité : valoriser pour agir ». Vous l'aurez compris, **même si les éléments autour des KPI et des cadres communs ne sont pas finalisés, le potentiel pour l'action est là. Act4nature international est une illustration de cette conclusion, et conduit les entreprises à progresser dans la réduction de leurs impacts et dans leur contribution positive pour la biodiversité.** Je tiens tout particulièrement à remercier et féliciter Benoît Galaup pour le travail exceptionnel qu'il a fourni pour cette publication et l'animation de la Commission Biodiversité en général.

Enfin, je finirai en rappelant les chiffres de la publication les plus marquants pour un public d'acteurs financiers : 165 Md€, ce sont les flux financiers annuels mondiaux orientés pour la biodiversité (dont 17 % proviennent du secteur privé, et 5 % seulement de la finance durable) alors qu'il faudrait 700 Md€ pour mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette publication apporte sa

contribution pour montrer que l'action des entreprises pour la biodiversité est possible et nécessaire, et que le secteur financier commence à reconnaître sa valeur.

Conclusion

Patrick Pouyanné (TotalEnergies) : En tant que Président d'EpE, je voudrais vous remercier d'avoir participé à cette journée, et remercier **Géraldine Vallejo** d'avoir animé la Commission Biodiversité d'EpE ces trois dernières années. Ce travail est un très bon exemple de ce que EpE cherche à faire : mobiliser l'intelligence collective par le partage des pratiques et d'expériences entre entreprises pour accélérer leur diffusion et le progrès de chacun. Merci aux 50 membres ou presque qui ont contribué à cette publication.

La biodiversité est un sujet important et nous avons eu la chance d'accueillir lors du dernier dîner annuel en mars Tatiana Giraud, membre de l'Académie des sciences et professeur au Collège de France, qui nous avait éclairés sur les concepts clés de la biodiversité.

J'en avais retenu l'importance d'avoir une compréhension large des plantes et animaux visibles mais aussi des micro-organismes, et surtout des dynamiques de la biodiversité. Yves Perrier vous a dit ce matin qu'il faudrait que les acteurs financiers deviennent ingénieurs ; j'ai retenu, pour ma part, qu'il fallait que les ingénieurs deviennent des bricoleurs. C'est en tout cas ce que propose Tatiana Giraud qui affirme que **la biodiversité s'appréhende plutôt comme un sujet de « bricolage » permanent : le vivant se modèle difficilement, et se prête mal aux démarches d'optimisation familières aux entreprises et qui le font souvent en s'appuyant sur des indicateurs.**

Peut-être en raison de ces questions méthodologiques qui la rendent difficile à intégrer dans nos modes de pensée d'entreprises, la biodiversité continue à passer, le plus souvent, après la décarbonation dans l'évolution du monde économique.

Les Assemblées générales et Conseils d'administration, la gouvernance des entreprises, sont aujourd'hui bien embarqués pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les rémunérations des dirigeants, des cadres, l'intéressement, sont conditionnés à cette réduction qui se mesure assez précisément ; de ce fait, **l'atténuation et maintenant l'adaptation au changement climatique sont devenues des sujets stratégiques** pour tous les membres d'EpE. Tel n'est pas encore le cas pour les enjeux liés à la biodiversité car nous avons plus de mal à quantifier et à traduire les enjeux en indicateurs de pilotage. TotalEnergies a d'ailleurs souhaité emprunter une approche

différente. Le groupe a d'abord décidé d'inciter l'ensemble de ses sites prioritaires au regard de la biodiversité, soit 80 sites, à se doter et à mettre en œuvre des plans d'actions. Cette politique a depuis évolué et, désormais, chacun des sites de TotalEnergies doit se doter d'un plan d'action biodiversité. C'est un moyen concret et pratique qui incite chaque collaborateur à réfléchir au sujet et à faire son apprentissage. L'idée est que ces 400 sites vont chacun produire leur propre histoire de biodiversité.

Je suis donc très intéressé de voir qu'un atelier a été consacré au sujet de la gouvernance aujourd'hui et que des propositions ont été formulées – je vais les regarder avec intérêt. La biodiversité est rencontrée de deux façons différentes chez TotalEnergies : dans les activités conventionnelles et dans les activités nouvelles, les énergies renouvelables. Les rendre compatibles avec la biodiversité est un sujet très concret car ces infrastructures sont généralement consommatrices d'espace, lui-même de plus en plus rare. Ceci conduit à concevoir des solutions pour que ces projets soient compatibles avec la préservation de la biodiversité et contribuent au développement des communautés locales. Par exemple, à la Réunion, TotalEnergies a mené des actions de sauvegarde de l'habitat du Busard de Maillard, qui est le seul rapace nicheur de la Réunion, une espèce menacée. TotalEnergies a aussi annoncé la semaine dernière l'acquisition de la société française Ombréa qui développe des solutions d'agrovoltisme. Certaines de ces solutions cherchent à optimiser et diversifier les sources de revenus des agriculteurs dans un contexte de transition écologique. Le partenariat entre TotalEnergies et la FNSEA s'inscrit dans la même dynamique de soutien à la transition et à la recherche de solutions pour associer accueil de la biodiversité et production d'énergies renouvelables. Ces exemples sont d'excellentes illustrations de l'importance de prendre en compte à la fois le climat et la biodiversité dans le développement des solutions.

Les activités gazières et pétrolières de TotalEnergies font aussi l'objet de politiques pour préserver la biodiversité : évitement volontaire sur les sites classés patrimoine mondial de l'UNESCO et objectif d'atteindre un état « net positif » attesté par des tiers pour les sites situés dans des zones protégées selon la classification de l'UICN et de Ramsar. C'est pour mettre en œuvre cette ambition que TotalEnergies porte des actions de restauration des corridors écologiques en Ouganda. TotalEnergies contribue aussi à l'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre le braconnage dans certaines zones protégées. Cet engagement se matérialise par le recrutement et la formation de gardes forestiers qui interviennent dans des parcs naturels, par exemple, en retirant les pièges de braconniers.

Enfin, TotalEnergies accompagne aussi les communautés locales dans la prévention et l'évitement de leurs impacts sur la biodiversité et cherche à déployer des Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour séquestrer du carbone et améliorer la biodiversité. Cette ambition se heurte néanmoins à un manque de projets à financer et à la difficulté de les concevoir de façon durable. Cela suppose d'impliquer et de sécuriser la participation des communautés locales dans le temps. Ces SfN sont en fait de vrais projets sociétaux à l'échelle locale : la dimension humaine est aussi importante, voire davantage, que la dimension technique et d'ingénierie de projet. La durabilité de ces projets et leur capacité à apporter des bénéfices environnementaux dans le temps, y compris à séquestrer du carbone, sont intimement dépendantes de l'engagement de l'ensemble des acteurs qui participent à leur mise en place et à leur fonctionnement à l'échelle locale.

TotalEnergies contribue aussi à la transparence et à la connaissance en matière de biodiversité. En collaboration étroite avec certaines institutions scientifiques comme le Missouri Botanical Garden ou la World Conservation Society, nous partageons les données que nous collectons sur les inventaires nationaux de biodiversité lors des études d'impacts, par exemple avec le GBIF (*Global Biodiversity Information Facility*), qui est la plus importante plateforme de partage de données de biodiversité.

En tant que Président d'EpE, je constate que la Commission Biodiversité est active et va continuer à l'être dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau cycle de travail de trois ans, mais aussi que l'intérêt et la sensibilité de tous les membres sont fortement croissants. Cela se traduit par exemple par le dynamisme du Groupe de consultation français de la TNFD coanimé par EpE et l'IFD, dont j'espère qu'il pourra continuer à enrichir et stimuler la dynamique internationale de la même façon que lors de la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique.

Deux autres thèmes sont en train de prendre de l'importance dans la stratégie et les actions des membres d'EpE en conséquence de leur engagement pour la biodiversité : la gestion durable des ressources et l'économie circulaire sont deux voies de progrès qui sont bonnes pour le climat et pour la biodiversité.

L'intérêt marqué par la communauté financière au colloque d'aujourd'hui me laisse penser que nous pourrions prendre davantage d'initiatives dans le même sens, avec un dialogue qui deviendra avec le temps plus informé et plus constructif. Cette journée a de nouveau démontré que le dialogue entreprise – finance pour la biodiversité est particulièrement fécond

et qu'il doit s'inscrire dans le temps et se renforcer. Je retiens qu'une des clés d'amélioration de ce dialogue est d'accepter qu'il repose sur une diversité de critères et de contributions possibles d'entreprises aux objectifs mondiaux. Au-delà de la reconnaissance des risques en lien avec la dégradation de la biodiversité, les opportunités positives que les entreprises peuvent saisir et exploiter pourraient y être plus fréquemment abordées.

Il me reste à vous remercier, au nom d'EpE, pour le travail collectif que vous avez fait aujourd'hui entre acteurs financiers, entreprises, scientifiques, pouvoirs publics et autres parties prenantes. Je remercie également les représentants des entreprises d'EpE qui sont très actifs, les équipes d'EpE et de l'Institut de la Finance Durable de ce partenariat, à la fois dans le Groupe de consultation français de la TNFD et dans ce colloque.

CONCLUSION

Le colloque DEFi 2, Dialogue Entreprise – Finance sur les actions et solutions pour la nature a été organisé le 4 octobre 2023 à l'initiative des membres d'Entreprises pour l'Environnement et de l'Institut de la Finance Durable pour :

- poursuivre le dialogue commencé entre entreprises et investisseurs sur les enjeux biodiversité et s'inscrire dans la continuité de la première édition ;
- explorer les nouvelles pistes d'action et de progrès ayant émergé depuis l'accord de Kunming-Montréal pour que les décisions économiques et financières prennent mieux en compte la nature et soient alignées sur le nouveau cadre mondial adopté ;
- accroître globalement les apports positifs du secteur privé à la biodiversité et rendre publics les nouveaux engagements.

Ce colloque a permis la présentation de nouveaux engagements d'acteurs économiques et suscité des échanges diversifiés et nourris autour de nombreux cas concrets, faisant apparaître quelques grandes tendances :

- **Le secteur privé a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal.** La COP 15 a permis de généraliser la conscience que notre économie est dépendante de la biodiversité ; entreprises et institutions financières ont commencé à se mobiliser pour une redirection des flux financiers plus favorable à la nature. Cela devra se faire en coordination avec les pouvoirs publics, par exemple avec la sortie de la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité qui traduit l'ambition du nouveau cadre international au niveau français.
- Avec la sortie de la première version de la TNFD en septembre 2023 et l'entrée en vigueur de la CSRD, **les cadres de reporting et métriques biodiversité se consolident.** Les acteurs présents apprécient et encouragent le travail de la TNFD, indispensable pour généraliser la prise en compte du sujet de la biodiversité par l'ensemble de la communauté financière et plus largement du monde économique, à l'instar de ce qui a été constaté pour le climat. Par ailleurs, plusieurs acteurs français sont devenus des premiers adoptants de ce cadre. Il est important de **continuer la pédagogie entre acteurs financiers et entreprises pour bien exploiter ces informations, et de structurer les actions avec les outils et les dispositifs existants.**
- **Les besoins croissants de biomasse forestière exigent des modes de gouvernance et de gestion forestière adaptés.** La demande en biomasse pour la transition écologique augmente et dépasse déjà les quantités produites en France, et il en va de même au niveau européen. Pourtant, cela peut réduire les autres services vitaux rendus par la forêt, tels que la séquestration du CO₂, la régulation de l'eau et la fourniture d'habitats. La gestion durable et responsable de la totalité des forêts est essentielle, exigeant un dialogue continu entre propriétaires, exploitants, filières et pouvoirs publics.
- **L'émergence d'un ou plusieurs marchés de crédits biodiversité pourrait être un des leviers permettant l'orientation de financements privés vers la préservation et la restauration de la nature** conformément à la cible 19 du cadre Kunming-Montréal, avec des conditions sur l'intégrité de ces marchés. À travers l'initiative de l'IAPB, la France se positionne comme pionnière sur le sujet, ce qui suscite l'intérêt des entreprises et investisseurs.
- En vue de la prochaine entrée en vigueur du Règlement européen visant à **lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts** (RDUE), les engagements des entreprises et acteurs financiers pour lutter contre la déforestation ont été soulignés et doivent se multiplier. Les modèles agricoles favorables à la santé, à la biodiversité et au climat peuvent aussi être repensés par le soutien du secteur privé aux solutions innovantes et

permettant le passage à l'action en accompagnant la transformation du modèle agricole. L'agenda international témoigne également d'une prise de conscience des enjeux autour de la protection de l'océan avec pour horizon l'année 2025, où se tiendra la Conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC) à Nice.

- Enfin, **la biodiversité devient un enjeu dans la gouvernance des entreprises.** Avec la structuration du cadre réglementaire et la mobilisation du monde économique, la biodiversité est désormais plus régulièrement abordée dans le dialogue émetteur-investisseur sur les enjeux environnementaux, lequel se concentrait historiquement sur le climat. Si les dialogues privés constituent le mode d'action privilégié par les investisseurs, d'autres modes d'action en assemblée générale (vote, questions orales/écrites, dépôt de résolution externe) et en dehors (médiation, annonce d'exclusion potentielle) peuvent aussi être mobilisés.

La richesse des débats lors de ce colloque DEFi a été révélatrice de différentes dynamiques. D'abord, les liens entre les différentes composantes de la biodiversité, les facteurs d'érosion et les dimensions économiques, sociales et humaines de notre société sont désormais établis et, mieux encore, font l'objet de travaux de fond de la part de nombreux acteurs, scientifiques, entreprises, investisseurs, pouvoirs publics... De son côté, le secteur privé se mobilise pour développer des outils et pratiques managériales, voire stratégiques, afin d'intégrer les enjeux de protection et de restauration de la nature dans ses modes de fonctionnement.

La meilleure prise en compte de la biodiversité dans les stratégies se manifeste par les engagements pris dans le cadre de l'initiative act4nature international ou d'autres.

En parallèle de cette maturité croissante des organisations publiques et privées sur la biodiversité, d'autres enjeux affirment chaque jour leur matérialité : rareté de l'eau et gestion de ses usages, consommation de matières premières et usage des terres, inégalités, cohésion sociale... La perspective de la COP 16 de la CBD en Colombie et plus encore celle de la COP 30 de la CCNUCC au Brésil accélèrent les recherches de synergies dans les réponses apportées aux différents enjeux et de solutions et stratégies intégrées.

Remerciements

Cette brochure est issue du colloque DEFi, Dialogue Entreprise – Finance, solutions et actions pour la nature, organisé conjointement par Entreprises pour l'Environnement (EpE) et l'Institut de la Finance Durable (IFD), qui s'est tenu le 4 octobre 2023 et a rassemblé les principaux acteurs français dans les domaines de la finance et de la biodiversité.

Les deux associations tiennent à remercier les mécènes de l'événement :

AXA • BNP Paribas • Caisse des Dépôts et Consignations • Crédit Agricole • EDF • Engie • InVivo • Kering • LVMH • Séché Environnement • Société Générale • TotalEnergies • Veolia

Sont remerciés également les représentants des entreprises membres d'EpE et de l'IFD qui ont partagé leurs expériences et participé aux réunions de travail, ainsi que les scientifiques et représentants des pouvoirs publics ou d'associations.

Les deux associations remercient les intervenants et animateurs de leurs contributions reproduites dans cette publication, ainsi que leurs collaborateurs pour l'organisation de la manifestation et la préparation de ces Actes.

Prise de notes et rédaction : Fanny Bancourt (BL Evolution), Sylvain Boucherand (BL Evolution), Vincent Burnand (IFD), Benoît Galaup (EpE), Ken Guiltau (EpE), Adrien Guyot (IFD), Alicia Lachaise (EpE), David Laurent (EpE), Sophie Ménard (ERM), Juliette Mollo-Majour (IFD), Lucie Pecqueur (IFD), Benjamin Tchuensi (ERM).

Mise en page : Marie-Anne Brun (graphiste), Nathalie de La Falaise (EpE) et Justine Levine-Abile (IFD).

Coordination de la publication : Benoît Galaup (EpE) et Lucie Pecqueur (IFD).

Claire Tutenuit, Déléguée générale d'Entreprises pour l'Environnement
Cécile Goubet, Directrice générale de l'Institut de la Finance Durable

À propos d'EpE

L'Association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), créée en 1992, rassemble une soixantaine de grandes entreprises françaises et internationales qui échangent leurs bonnes pratiques et travaillent ensemble à mieux intégrer l'environnement à leurs stratégies et à leurs opérations. Sa raison d'être, **une seule planète et un monde prospère**, résume la volonté de ses membres de conduire leur propre transition écologique et celle de la société et de construire un développement économique compatible avec les limites de la planète et socialement accepté, voire désiré. L'association est le partenaire français du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Les publications d'Entreprises pour l'Environnement sont disponibles sur :
<http://www.epe-asso.org/publications-rapports/>

À propos de l'Institut de la Finance Durable

L'Institut de la Finance Durable (IFD), branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition énergétique et environnementale. L'IFD a été créé en octobre 2022 et prend la suite de Finance For Tomorrow. Il rassemble les plus de 200 membres de Paris EUROPLACE, acteurs financiers, entreprises, cabinets d'audit et de conseil, fournisseurs de données, think-tanks, fintechs mais aussi les pouvoirs publics et superviseurs, pour fédérer et amplifier les actions engagées par les institutions de la place de Paris en matière de finance verte et durable et accompagner la transformation de l'économie.
<https://institutdelafinancedurable.com/>

